

Schéma de Cohérence Territoriale

De la
COMMUNAUTE
DE COMMUNES
USSES & RHONE



RAPPORT DE PRESENTATION

PIECE N°1
Tome 1-1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2017, arrêtant le projet de SCoT Usse et Rhône.

*Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire,
Bernard REVILLON*





1.1

Diagnostic socio-économique

0 – PREAMBULE : La démarche de diagnostic

Sans diagnostic, pas de projet :

De la qualité du diagnostic dépend la qualité du débat et la possibilité pour les élus de construire et de justifier leurs choix.



- ✓ **Une démarche contextuelle et globale**, évaluant le territoire dans ses multiples composants :
 - **quantitatifs et statistiques** : démographie, économie et emploi, fonctionnement (équipements, voirie, réseaux).
 - **qualitatifs et spatiaux** : cadre physique, paysage et perceptions, cadre bâti, milieux naturels, risques et nuisances, ...
- ✓ Les échelles d'évaluation : pour une vision plus élargie :
 - **dans le temps** : observer et analyser les mutations anciennes et récentes pour mieux prévoir ou influencer sur les mutations à venir.
 - **dans l'espace** : intégrer les échelles les plus pertinentes (intercommunales, voire transfrontalières) pour l'analyse de certains thèmes (ex : emplois et logements).
- ✓ **Vers une « expertise » du diagnostic**, avec :
 - Le respect des principes de précaution et de rigueur méthodologique, comme composants essentiels d'une démarche qualitative.
 - Des thèmes abordés de plus en plus complexes et pointus, nécessitant le recours à des techniciens spécialisés.
- ✓ Pour être utile, le diagnostic s'est voulu à la fois, pédagogique, partagé et approprié :
 - objectif et réaliste, mais respectant une certaine neutralité dans l'analyse des différents besoins et intérêts en présence (et donc des enjeux).
 - compréhensible par tous, permettant aux acteurs de la concertation, et notamment aux habitants d'avoir un même niveau de référence, de partager cette connaissance du territoire.
 - ayant constitué un véritable socle de la concertation, objet de présentations, de communication et de débats.
 - et qui a débouché sur une vision commune des perspectives d'avenir et des enjeux, qui ont inspiré les choix d'aménagement et de développement durable.

AVERTISSEMENT : Le diagnostic exposé ci-après n'a pas vocation à présenter une monographie du territoire Usse et Rhône, ni à l'exhaustivité des données disponibles (et notamment des données chiffrées), dont certaines n'ont pu être actualisées à la date d'arrêt du projet de SCoT (le diagnostic ayant été réalisé en 2014).

Il a pour finalité essentielle de dégager les points forts et les points faibles, les perspectives ou les risques d'évolution, et au final, les enjeux d'aménagement, de développement et de protection qui sont du ressort d'un document de planification supracommunal tel que le SCoT.

1 – Le territoire Usse et Rhône dans son contexte général

1.1 Un bassin de vie exceptionnel.

Le territoire du SCoT s'inscrit dans une région attractive et dynamique.

✓ Considéré à grande échelle, le territoire des Usse et Rhône s'inscrit, pour sa plus grande partie, dans l'ensemble territorial des Alpes du Nord :

- Les Alpes du Nord constituent un territoire remarquable au regard du dynamisme démographique et économique d'une part, du patrimoine naturel et paysager d'autre part.
- Il présente une véritable problématique de maintien de l'équilibre entre développement des territoires et préservation de leurs qualités.
- De ce fait, l'État a réalisé sur cet ensemble géographique une Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durables : la DTADD des Alpes du Nord.

Bien que non opposable aux autres documents d'urbanisme (SCoT, PLU, Cartes Communales), cette Directive Territoriale constitue, du point de vue de l'État, un document de référence sur l'évolution souhaitable des territoires concernés, suivant quatre orientations majeures :

1. Structurer le territoire multipolaire des Alpes du Nord autour du Sillon alpin et des vallées.
2. Préserver et valoriser les espaces naturels et ruraux et les ressources.
3. promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement.
4. Garantir un système de transport durable dans les Alpes du Nord.

Afin de structurer le territoire, la DTADD distingue :

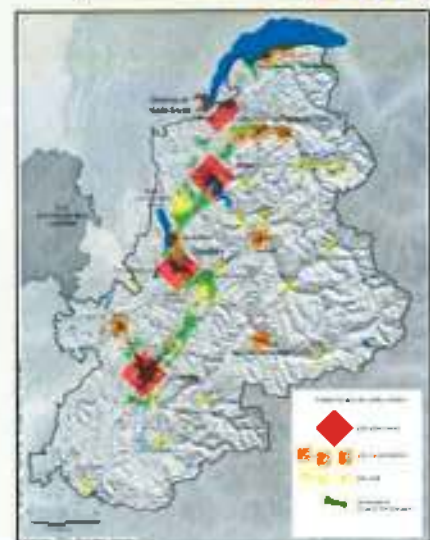
Les pôles urbains majeurs : Grenoble, Chambéry, Annecy et St-Julien-en-Genevois/Annemasse.

- Les pôles urbains complémentaires,
- Les pôles locaux.

Les communes du territoire des Usse et Rhône sont identifiées en tant que « bourgs et villages », où les services de proximité et les activités sont à maintenir, voire à conforter, pour satisfaire les besoins de la population et pour conserver la cohérence d'un territoire plus rural.

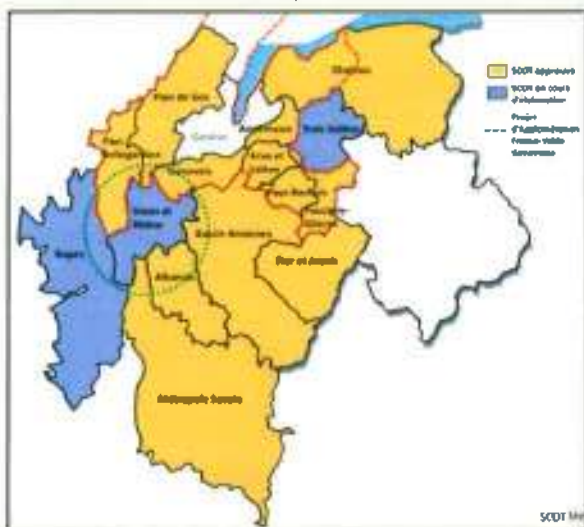


Représentation cartographique de la hiérarchisation des pôles urbains au sein de la DTA DD des Alpes du Nord



✓ À l'échelle régionale, le territoire Usse et Rhône occupe **une situation particulière, à l'articulation de plusieurs bassins de vie** :

- Proche de deux pôles économiques majeurs : Genève et Annecy, et des bassins de vie de Bellegarde, Rumilly et du Bugey (autour de Belley).
- Aux portes de l'Agglomération trans-frontalière franco-valdo-genevoise : le Grand Genève.



✓ Du point de vue de l'INSEE, **certaines communes en parties nord et est du territoire font également partie des Aires Urbaines¹ ...**

- Soit de Bellegarde-sur-Valserine.
- Soit d'Annemasse-Genève.
- Soit d'Annecy.



¹ Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne

périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (Source : INSEE).

1.2 Un territoire rural.

- ✓ Du point de vue de l'INSEE, le territoire s'inscrit dans le bassin de vie de « l'Avant-Pays savoyard »¹, entre bassin annécien, Savoie et Genevois : **Un bassin de vie classé « rural » en partie nord**, du point de vue de l'accès aux services et aux équipements.
- ✓ Il est constitué de **deux bourgs principaux, -Seysse et Frangy-**, d'un centre de service et d'équipement –Semine- et d'un **réseau de bourgs, villages et hameaux disséminés sur le territoire.**



¹ **Bassins de Vie** : Le zonage de l'INSEE en bassins de vie (en 2012) est basé exclusivement sur l'accès aux services et axe équipements.

1.3 Un territoire sous influence.

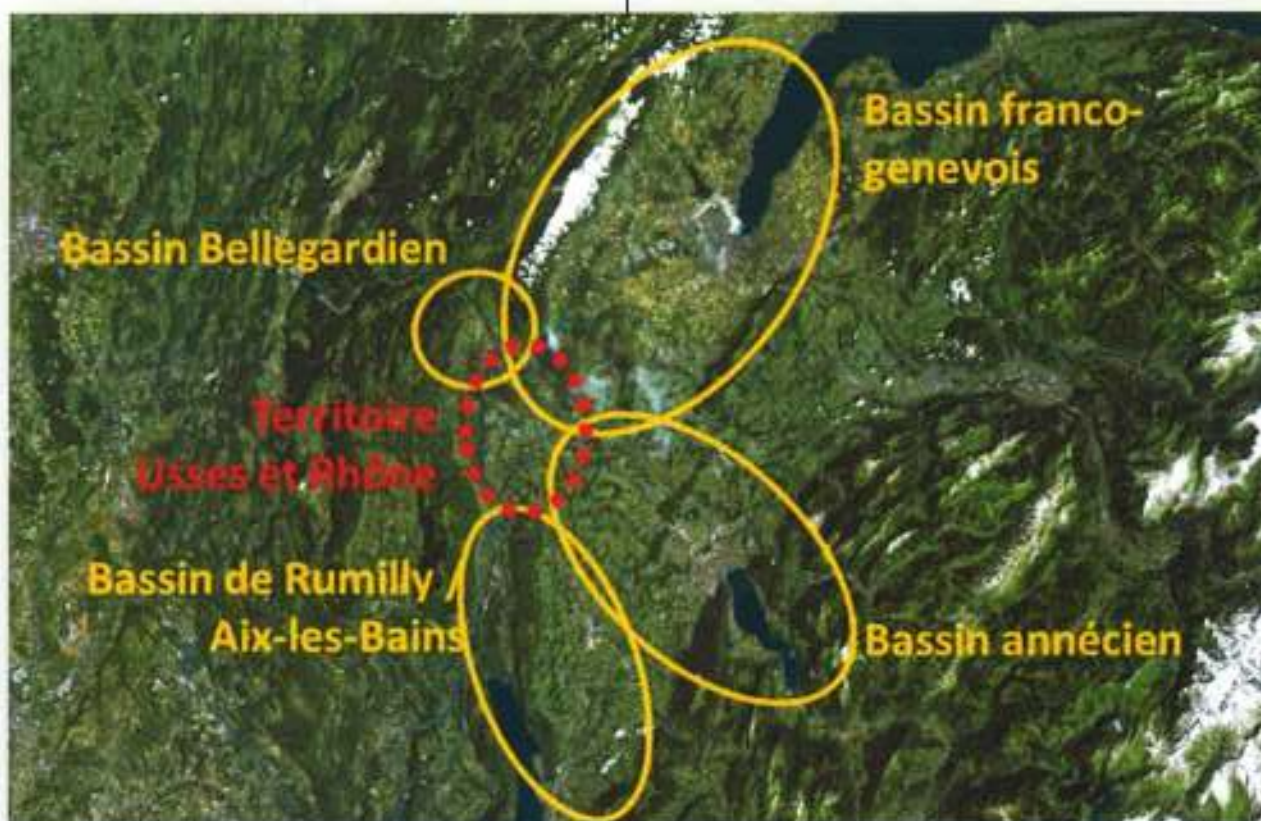
Cette position géographique particulière fait du territoire Usse et Rhône, un territoire sous influence urbaine de trois agglomérations : Annecy, Genève et Bellegarde, avec :

- ✓ Une faible densité et une répartition non homogène de l'urbanisation, qui induisent des problématiques particulières aux territoires ruraux proches des agglomérations, en matière d'accessibilité à l'emploi, aux commerces et services, aux établissements de formation, et plus globalement en matière de mobilité.
- ✓ Des agglomérations voisines génératrices de dynamisme pour le territoire, notamment la métropole genevoise avec laquelle les relations sont historiques (transport de marchandises ...)
- ✓ ... Mais une forme de dépendance dans les domaines de l'emploi, des services, pour les fonctions de centralité, l'attraction commerciale, le marché de consommation, avec des impacts sur la démographie, les prix de l'immobilier ...



Questionnements ...

- ↳ Comment maintenir et pérenniser le caractère encore rural du territoire ?
- ↳ Quelle place du territoire des Usse et Rhône par rapport aux voisins ?
- ↳ Quelle capacité à s'organiser pour éviter que son devenir soit défini uniquement en fonction des besoins des pôles urbains ?
- ↳ De quelle manière maîtriser et orienter le développement de l'offre en logements ?
- ↳ Comment valoriser les ressources locales, nécessaires au dynamisme économique et au développement de l'emploi ?
- ↳ Quelle stratégie pour la préservation du cadre de vie et de l'environnement, indispensable à l'attractivité du territoire et au maintien de la qualité de vie de ses habitants ?



1.4 Un territoire de trois entités.

- ✓ Le territoire du SCoT Usse et Rhône compte 26 communes, dont trois attachées au département de l'Ain, et qui se répartissent entre trois territoires, correspondant aux limites des anciennes communautés de communes.

On distingue ainsi (du Nord vers le Sud) :

- **La Semine** : 7 communes dans le Département de la Haute-Savoie. Elle s'organise autour du pôle économique, commercial, de services et d'équipements de la Croisée.



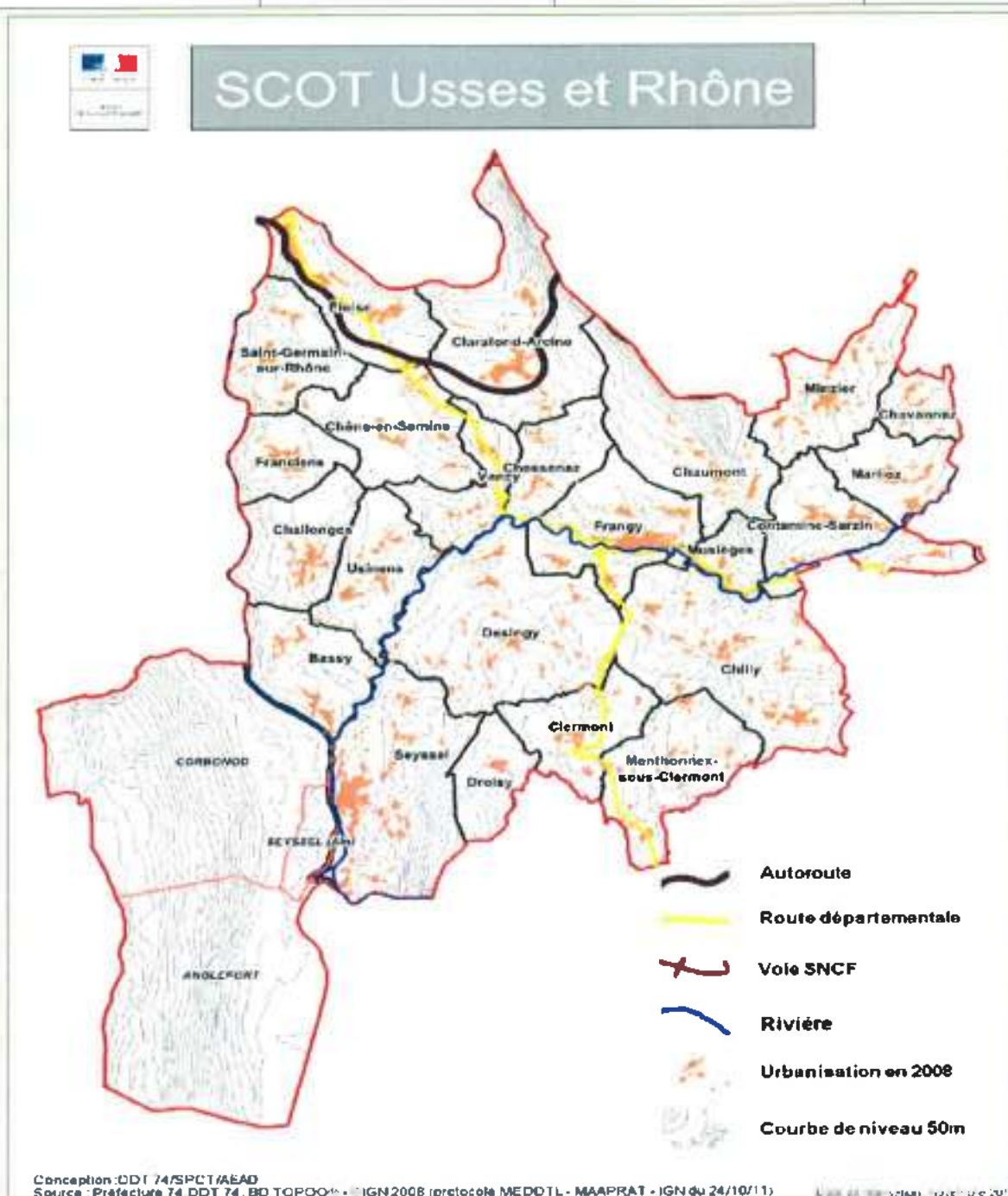
- **Le Val des Usse** : 8 communes dans le Département de la Haute-Savoie. Il s'organise autour du pôle frangypan.



- **Le Pays de Seyssel** : 11 communes, dont 3 dans le Département de l'Ain. Il s'organise autour du pôle seysselan.



Départements			
HAUTE-SAVOIE 23 communes			AIN 3 communes
Val des Usses	Semine	Pays de Seyssel	
Chaumont Chavannaz Chilly Contamine-Sarzin Frangy Marlioz Minzier Musières	Chêne-en-Semine Chessenaz Clarafond Eloise Franciens Saint-Germain-sur-Rhône Vanzy	Bassy Challonges Clermont Desingy Droisy Menthonnex-sous-Clermont Seyssel Haute-Savoie Usinens	Anglefort Corbonod Seyssel Ain



2 – La population et les logements

2.0 Préambule.

Le présent chapitre s'appuie sur le diagnostic territorial général réalisé en 2014, en partie approfondi et actualisé par une étude complémentaire sur l'habitat¹, engagée et finalisée en 2015.

Cette étude complémentaire, réalisée (par un bureau d'études spécialisé)², s'apparente aux deux premières phases d'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), intégrées aux futurs PLU intercommunaux (PLUi), dans un double objectif :

- ✓ Analyser les évolutions de l'offre, des besoins et du marché en matière de logement (phase 1).
- ✓ Dégager les enjeux en matière d'habitat (phase 2).

2.1 Démographie.

- ✓ Le territoire Usse et Rhône accueille une population de **près de 20 000 habitants¹**, représentant :

- 2,2 % de la population de la Haute-Savoie (pour ce qui concerne les 23 communes attachées à ce département).
- 0,5 % de la population de l'Ain (pour ce qui concerne les 3 communes attachées à ce département).

- ✓ Il se constitue en **majorité de communes de faible poids démographique** :

- Les moyennes et petites communes s'échelonnent entre 1 260 habitants (Corbonod) et 160 habitants (Droisy).
- La moitié des communes compte moins de 500 habitants.
- Deux communes concentrent près de 23 % de la population : Frangy (2 030 habitants / 10,3 % de la population) et Seyssel Haute-Savoie (2 370 habitants / 12,5 % de la population).

Près de 60 % de la population résident dans des communes de moins de 1 000 habitants.

- ✓ La masse démographique, combinée à la superficie du territoire (27 400 hectares, soit 274 km²), produisent une densité moyenne d'environ 70,5 habitants au km² (en 2014) :

- Cette densité est nettement inférieure à celle des départements de la Haute-Savoie (178,5 hab./km²), de l'Ain (108,7 hab./km²) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (112,2 hab./km²).
- Elle varie entre 36 hab./km² à Chaumont et 404 hab./km² à Seyssel Ain.

À l'échelle des communes, les densités reflètent :

- Les différences de poids de population (Seyssel Haute-Savoie et Seyssel Ain, ainsi que Frangy sont les plus densément peuplées).
- La configuration du territoire des communes (topographique, espaces naturels et agricoles, ...).
- ... et surtout, le caractère rural du territoire.

¹ Étude décidée par délibération du Comité syndical du SCoT, par délibération en date du 14 janvier 2015, pour répondre aux enjeux en matière d'habitat.

² Bureau d'études Enelis Conseil (Antenne Rhône-Alpes : 38 000 Grenoble), en partenariat avec Arthur REMY, partenaire urbaniste-paysagiste.

³ Source : INSEE : 19 974 habitants : Population totale légale des communes en vigueur au 1er janvier 2017 – Date de référence statistique : 1er janvier 2014.

2.1.1 Une dynamique démographique forte :

- ✓ **La population du territoire s'est accrue de façon continue depuis 1968**, avec une accélération de la croissance démographique observée depuis 1982, en partie due à la présence de la route départementale n°1508 et son raccordement à l'autoroute A40, offrant une proximité avec l'agglomération de Genève.

Pour le Pays de Seyssel, la reprise de la croissance démographique a été plus tardive, du fait de l'éloignement du territoire vis-à-vis de Genève. Mais le service ferroviaire connaît aujourd'hui un regain d'activité.

- ✓ La plus forte croissance démographique a été observée entre 1999 et 2007 (+ 2,6%/an), avant de connaître un léger ralentissement entre 2007 et 2012 (+1,8%/an).

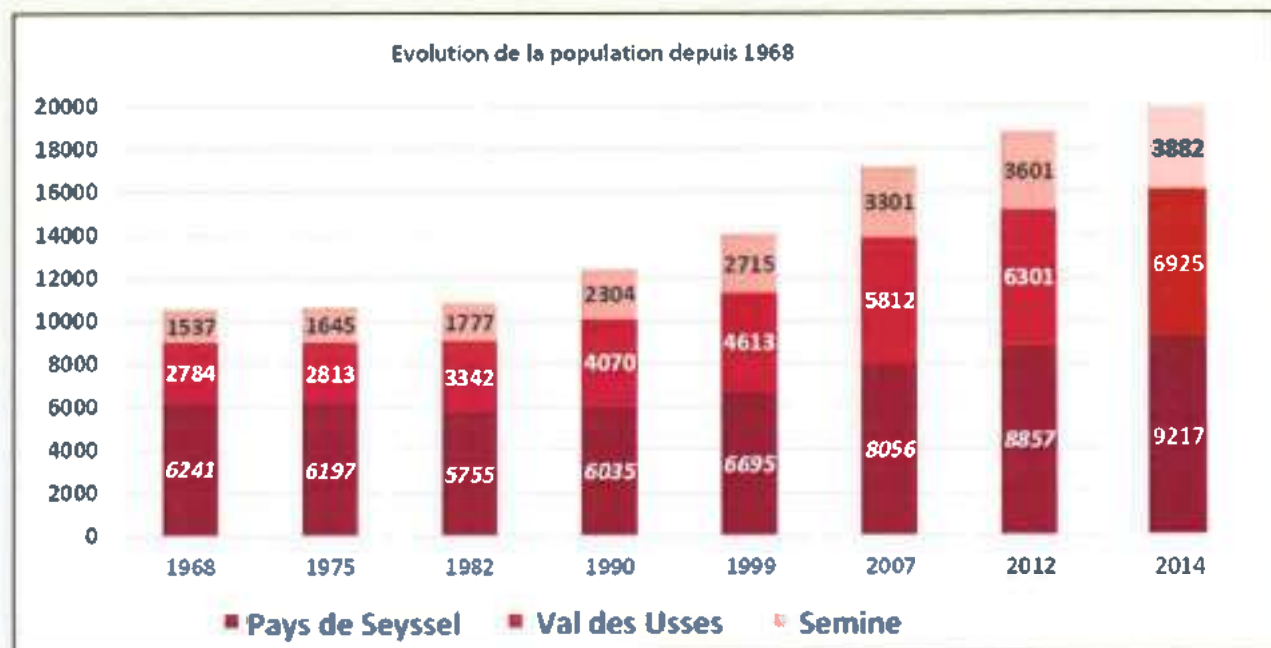
- ✓ Sur cette période, les trois territoires ont observé un gain démographique :

- +1,9 %/an pour le Pays de Seyssel,
- + 1,8 %/an pour la Semine,
- +1,6 %/an pour le Val des Usses.

Ces territoires ont une **dynamique démographique plus forte que les moyennes** du département de Haute-Savoie (+1,4%) et du département de l'Ain (+1,3%).

Observé sur une période plus récente des 15 dernières années, (1999-2014), le territoire a connu une évolution annuelle moyenne de + 2,4 %, passant de 14 037 à 19 974 habitants : soit un gain démographique de plus de 5 900 habitants :

- +2,1 %/an pour le Pays de Seyssel,
- + 2,3 %/an pour la Semine,
- +2,7 %/an pour le Val des Usses.



Source : INSEE RGP de 1968 à 2014.

- ✓ Toutes les communes du territoire ont connu une évolution démographique positive, mais dans des proportions variables, comprises entre 2,1 % / an et 5,8 % / an¹.
- ✓ Le poids démographique de chaque commune au sein d' Usse et Rhône est également très divers.
- ✓ Globalement, la part démographique plus important est assez logiquement celle du Pays de Seyssel, qui compte le plus grand nombre important de communes, ainsi que l'une des deux communes-centres du territoire : Seyssel 01/74.
- ✓ Toutefois, le poids de ces deux communes tend à s'affaiblir (il était respectivement de 11,4 % pour Frangy et de 18,5 % pour les Seyssel, en 1999).

TERRITOIRE USSES ET RHÔNE	Population 1999	Populations totales légales (millésimées au 01/01/2014)	Taux annuel 1999-2014	Poids démographiques
Val des Usse ▼	4 612	6 925	2,7	34,7%
Chaumont	382	463	1,3	2,3%
Chavannaz	137	212	3	1,1%
Chilly	939	1 226	1,8	6,1%
Contamine-Sarzin	350	685	4,6	3,4%
Frangy	1596	2 135	2	10,7%
Marlioz	441	853	4,5	4,3%
Minzier	498	966	4,5	4,8%
Musièges	269	385	2,4	1,9%
Semne ▼	2 719	3 832	2,3	19,2%
Chêne-en-Sem./La Croisée	257	426	3,4	2,1%
Chessenaz	154	209	2,1	1,0%
Clarafond/Arcine	707	961	2,1	4,8%
Eloise	719	860	1,2	4,3%
Francens	335	558	3,5	2,8%
Saint-Germain-sur-Rhône	305	489	3,2	2,4%
Vanzy	242	329	2,1	1,6%
Pays de Seyssel ▼	6 706	9 217	2,1	46,1%
Anglefort	772	1 160	2,8	5,8%
Bassy	328	442	2	2,2%
Challonges	337	505	2,7	2,5%
Clermont	331	425	1,7	2,1%
Corbonod	898	1 266	2,3	6,3%
Desingy	603	821	2,1	4,1%
Droisy	70	162	5,8	0,8%
Menthonnex sous Clermont	509	672	1,9	3,4%
Seyssel (01)	803	1 000	1,5	5,0%
Seyssel (74)	1800	2 366	1,8	11,8%
Usinens	255	398	3	2,0%
TOTAL	14 037	19 974	2,4	100%

¹ Les taux de croissance annuels affichés sont à considérer avec nuance eu égard faible poids démographique d'un grand nombre de communes, dont l'évolution, même peu

significative en valeur absolue, peut se traduire par un taux de croissance (évolution relative) important.

- ✓ L'accroissement de la population est alimenté principalement par le solde migratoire¹ ...

Le signe d'un territoire à forte attractivité résidentielle, et d'une population de plus en plus mobile, avec un solde migratoire qui est loin de révéler l'ampleur des mouvements de départs et d'arrivée.

Plus des 3/4 de la croissance démographique sont dus au solde migratoire.

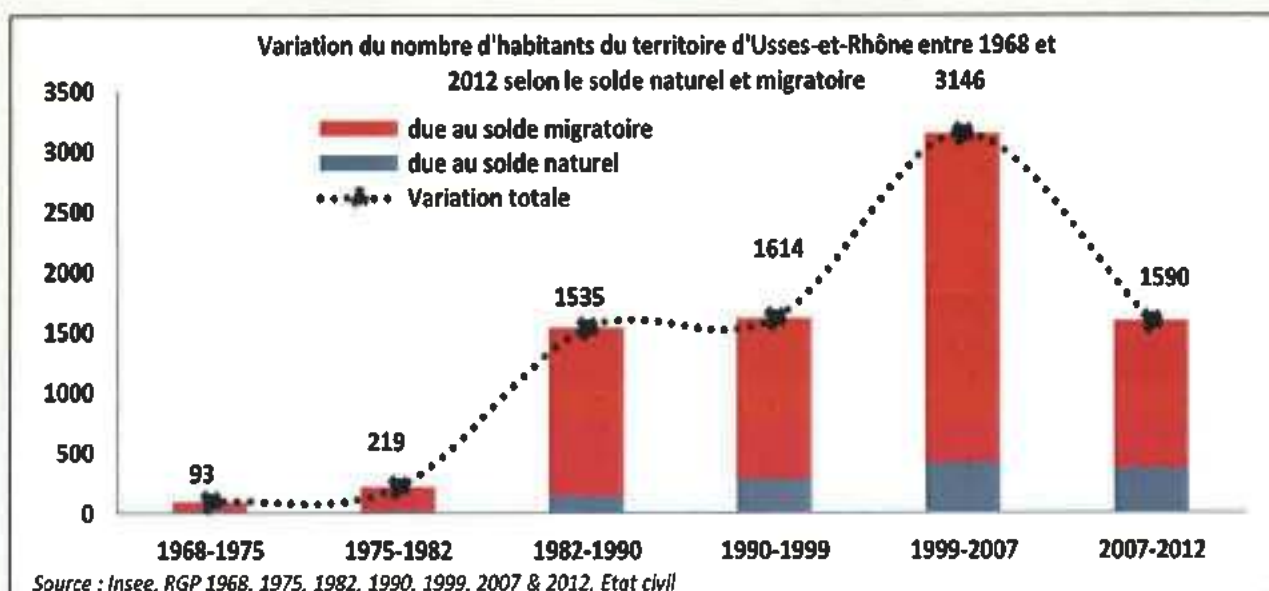
Cette dynamique est révélatrice du processus en cours d'intégration du territoire dans les bassins de vie des agglomérations, notamment genevoise et dans une moindre mesure annécienne, avec la forte croissance démographique qui en résulte.

En effet de nombreux ménages travaillant dans l'un ou l'autre de ces deux pôles d'emploi viennent s'installer sur le territoire, en raison des prix du foncier encore abordables, de son accessibilité routière, et de la qualité du cadre de vie.

- ✓ Si l'évolution dite « naturelle »² est moins significative, elle est néanmoins positive sur une grande majorité des communes du territoire (excepté Corbonod :-1,1%).

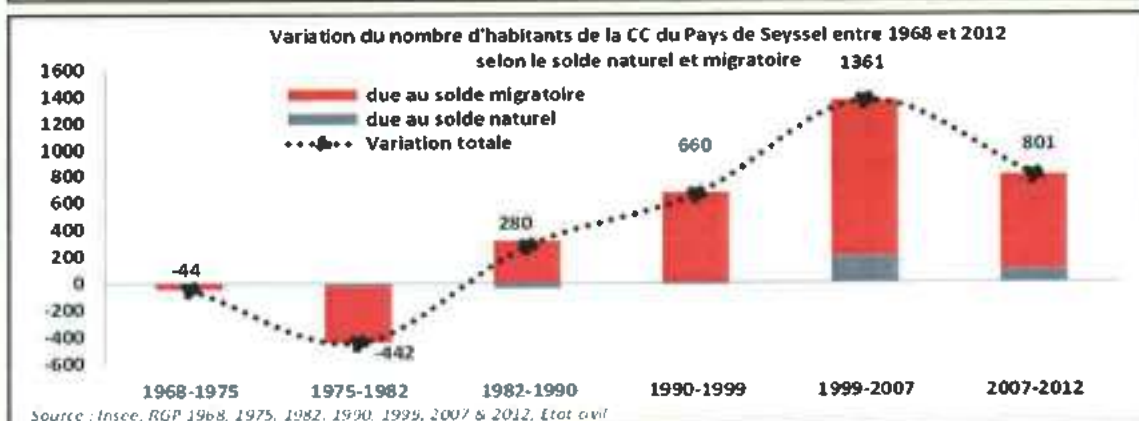
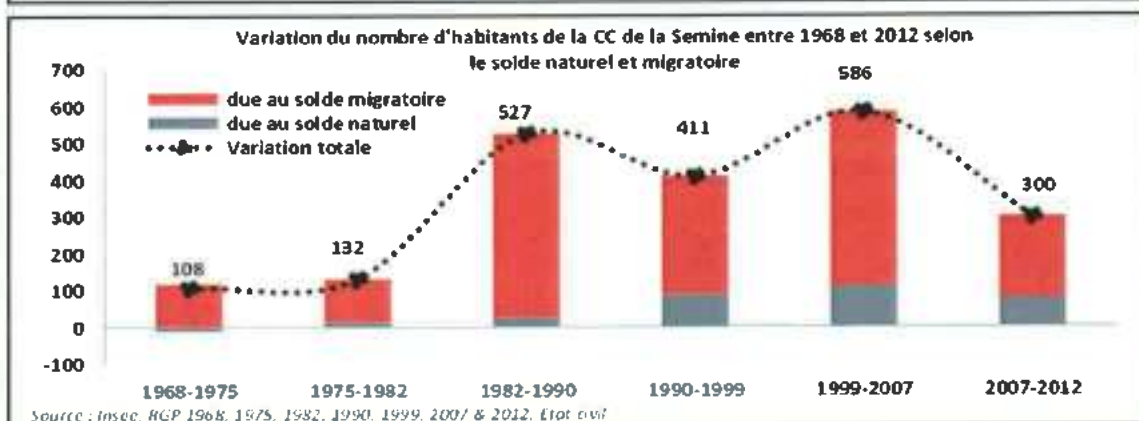
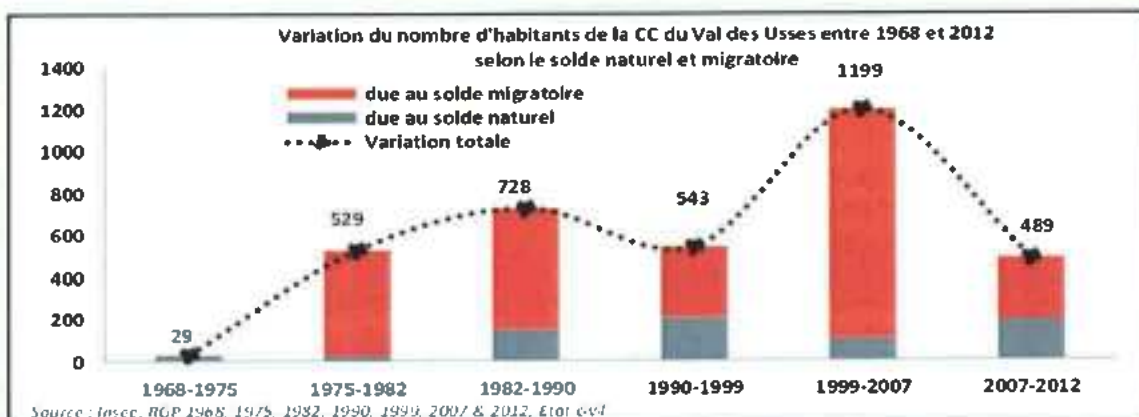
Ceci peut s'expliquer par des tendances structurelles, identifiées à plus grande échelle : vieillissement de la population, baisse de la fécondité ...

Seules quelques communes ont connu un solde naturel supérieur au solde migratoire (Seysse-Ain, Clermont, Chilly, Contamine-Sarzin).



¹ **Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes étant venus s'installer sur le territoire et celles qui en sont parties.

² **Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.



2.1.2 Des tendances structurelles et sociétales identifiées :1

L'évolution démographique et ses facteurs (solde naturel / solde migratoire), influent sur les profils de la population, avec en particulier :

✓ Un phénomène de **gérontocroissance**¹ qui ne traduit pas pour autant une accélération du vieillissement de la population, du fait de l'arrivée de nouveaux ménages.

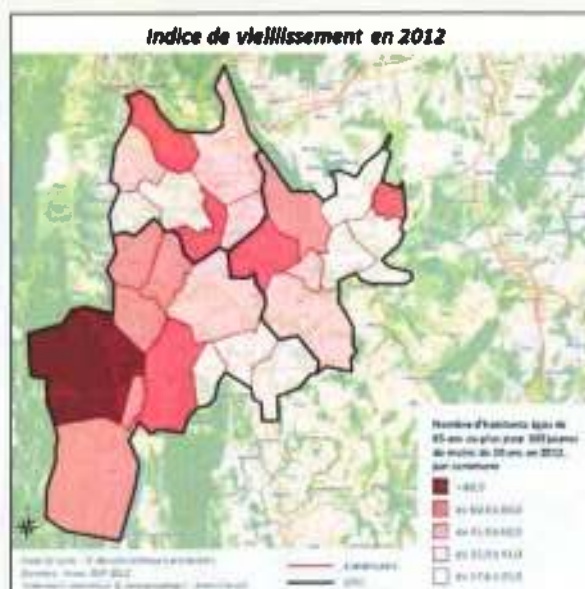
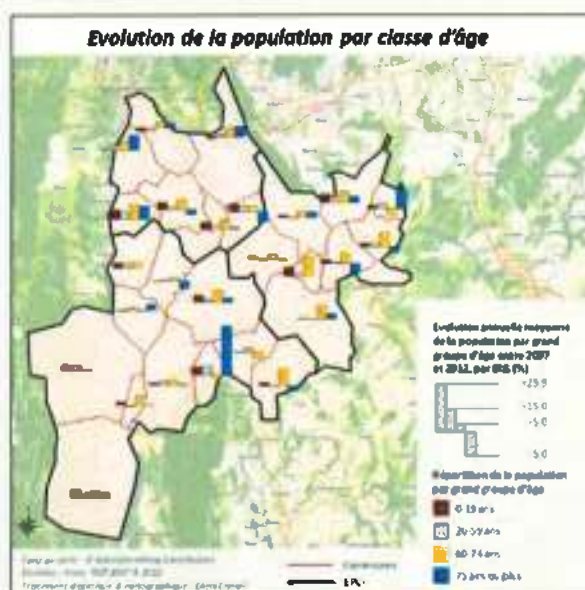
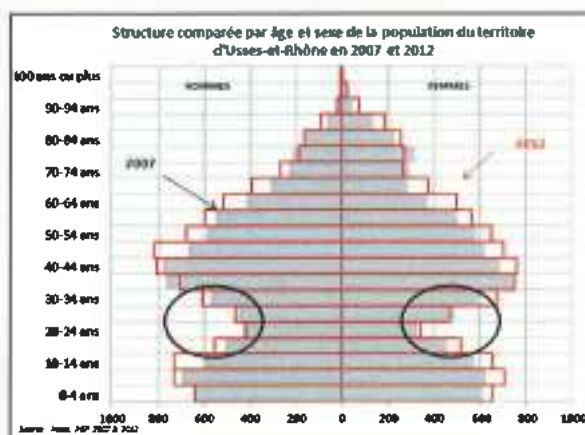
- Entre 2007 et 2012, les plus de 65 ans représente la classe d'âge ayant eu la croissance la plus forte : +4,3% / an, ... là où le nombre de moins de 20 ans augmentait de l'ordre de +1,8 %.
- Pour autant, toutes les communes n'observent pas un vieillissement prononcé de leur population : ainsi, l'indice de jeunesse² a-t' il diminué sur des communes comme Chessenaz, Vanzy, Marlioz ou Anglefort.

Par ailleurs, la population d'Usse et Rhône est légèrement plus jeune que celle de la Haute-Savoie et de l'Ain dans leur ensemble.

- 60,5 % de la population a moins de 45 ans (en 2013), contre 58,9 % en Haute-Savoie et 57,8 % dans l'Ain.

Le phénomène de vieillissement constitue une tendance lourde (à l'échelle nationale), qui n'est pas sans impact sur le développement du territoire et son aménagement induits par l'évolution et la diversification des besoins (logements, équipements et services, accessibilité, proximité).

Selon les projections démographiques du Schéma Gérontologique haut-savoyard (2013-2017), le vieillissement de la population départementale devrait s'accroître, le poids des plus âgés prenant de plus en plus d'ampleur : En Haute-Savoie, les plus de 60 ans devraient être 53% d'ici à 2025 : à cette date, 1 habitant du département sur 2 aura plus de 60 ans.



¹ Analyse extraite du diagnostic du PLH sur la base du RGP 2012 de l'INSEE, et ponctuellement actualisé en 2013.

² Accroissement du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans.

³ Indice de jeunesse : rapport entre les +65 ans /-20 ans

- ✓ L'accentuation de certains phénomènes structurels, parmi lesquels la décohabitation¹, conduit à la diminution de la taille des ménages.

Néanmoins :

- Le territoire accueille un grand nombre de familles (ménages composés de couple avec enfants), dont la représentation est supérieure aux moyennes respectives des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain.
- Mais avec 2,47 personnes par logement en 2012, cette moyenne demeure supérieure aux moyennes départementales de la Haute-Savoie (2,3) et de l'Ain (2,4)

	Ménages composés d'un couple avec enfants	Ménages sans famille	Ménages couples sans enfants	Ménages couples avec enfants	Ménages famille
Source : Insee, POP 2012					
Pays de Seussel	29,8%	1,1%	26,8%	35,4%	6,8%
Val des Usse	24,3%	1,8%	28,8%	39,6%	5,5%
Semine	21,9%	0,6%	32,9%	36,3%	8,2%
Haute-Savoie	33,1%	2,3%	26,4%	29,6%	8,5%
Ain	29,9%	1,8%	28,3%	32,2%	7,8%

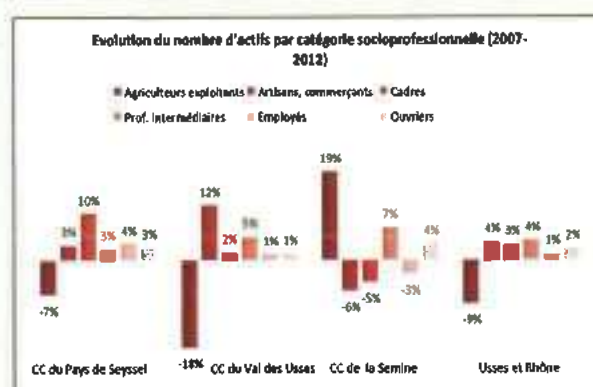
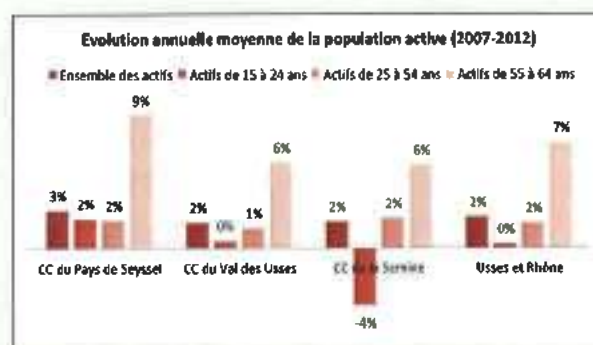


Décohabitation, séparation, vieillissement, veuvage, diminution du nombre d'enfants par famille, accroissement des familles monoparentales, mais aussi, recomposition des familles, ... induisent (à population égale) un plus grand nombre de logements à produire (là où il fallait 30 logements pour loger 100 personnes en 1968, il en faut aujourd'hui 40 ...), et encore plus de diversité dans la taille des logements.

¹ Décohabitation : processus par lequel un individu quitte le logement qu'il partageait avec d'autres personnes. Plus communément, il s'agit de la décohabitation parentale, c'est-à-dire lorsque les jeunes partent du domicile de leurs parents.

2.1.3 Des recompositions économiques et sociales :

- ✓ **Le territoire des Usses et Rhône est fortement actif** : en 2012, 79% de la population de 15 à 64 ans est active (contre 74% en Haute-Savoie et 76,7% dans l'Ain) et le taux d'activité est en progression depuis 2007 (77%).
- ✓ **La population active progresse dans presque toutes les tranches d'âge**, sauf celle des 15 à 24 ans, soulignant l'enjeu du maintien sur le territoire des plus jeunes actifs.
- ✓ **Les ouvriers, employés et professions intermédiaires sont majoritaires** parmi les catégories socio-professionnelles.
- ✓ **Mais on observe une recomposition de la population active** :
 - Le nombre d'agriculteurs exploitants baisse de façon continue depuis 2007 (-9%/an);
 - Les employés sont la CSP¹ ayant connu la plus forte croissance sur la période considérée.
 - Cette recomposition est cependant très variable selon les territoires, avec une forte progression:
 - des cadres sur le Pays de Seyssel (+10%),
 - des artisans et commerçants sur le Val des Usses (+12%),
 - des professions intermédiaires sur la Semine.



Source : Insee, RGP 2012.

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants	Cadres	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Pays de Seyssel	2%	7%	10%	25%	26%	29%
Val des Usses	1%	8%	13%	27%	25%	25%
Semine	2%	6%	9%	30%	24%	30%
Usses et Rhône	2%	7%	11%	27%	25%	28%

¹ CSP : Catégorie Socio-Professionnelle.

- ✓ **73% des actifs**-(résidant sur le territoire Usse et Rhône) **occupent un emploi**, contre une moyenne de 71% en Haute-Savoie et de 69,2% dans l'Ain.
- ✓ **Le taux de chômage¹ est modéré**, avec 6% en 2012, et inférieur aux moyennes départementales de la Haute-Savoie (7 %) et de l'Ain et 7,5% ; il a même connu une diminution par rapport à 2007 (7%).

Mais il tend à s'accroître à nouveau, avec un **taux de 7,9 % en 2013** :

- Encore modeste dans le Val des Usse (6,3 %) et la Semine (7 %),
- Nettement plus élevé sur le Pays de Seyssel (9,6 %), ...

Il reste toutefois inférieur aux moyennes départementales de la Haute-Savoie (9,5 %) et de l'Ain (10 %) en 2013.

Cette situation, proche du niveau d'incompressibilité du chômage peut poser localement des difficultés aux chefs d'entreprises à la recherche de compétences au niveau local. Elle doit toutefois s'analyser à l'échelle, plus large, des bassins d'emplois bellegardien, genevois et annécien.

En outre, le territoire du SCoT n'apparaît pas très attractif pour les candidats résidant en dehors de son périmètre.

- ✓ **L'essentiel des actifs travaillent sur leur territoire² de résidence** :
 - 71% sur le Pays de Seyssel,
 - 52% sur le Val des Usse,
 - 49% sur la Semine.

Mais les actifs travaillant en Suisse sont de plus en plus nombreux sur le territoire.

En 2012, 1 908 personnes étaient titulaires d'un permis frontalier, soit 20 % du total des actifs occupés du territoire :

- 10% sur le Pays de Seyssel,
- 27% sur Val-des-Usse,
- 26 % sur la Semine

La situation de l'emploi frontalier s'établissait fin 2013 à **2002 permis G**, contre **573 en 1996**, soit une augmentation annuelle de 7,6 % alors que dans le même temps, la population augmentait annuellement de 2,3 %.

En 2013, toutes les communes sont concernées par la dynamique, mais c'est logiquement le Val des Usse qui accueille le plus grand nombre de frontaliers.

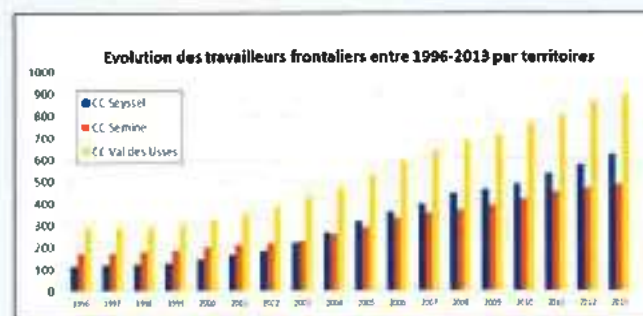
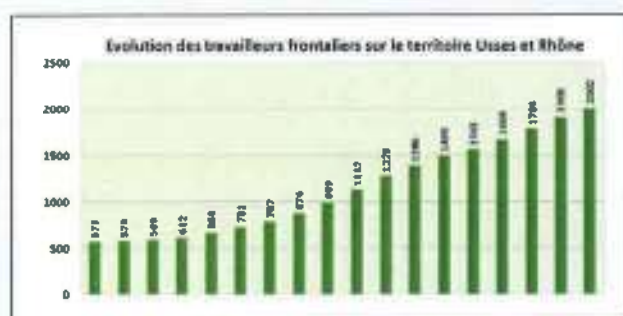
Évolution de l'emploi frontalier sur le territoire	Frontaliers 2006	Frontaliers 2010	Frontaliers 2013	Évolution 2006-2013
Pays de Seyssel	355	478	606	70,70%
Pays de la Semine	330	419	486	47,27%
Val des Usse	589	761	894	51,78%
Territoire du SCoT	1274	1658	1986	55,89%

Source : Office cantonal de la statistique.

- ✓ **81% des actifs frontaliers sont propriétaires**, et dans 83% des cas, de maisons localisées sur le territoire ; ce qui induit de fait, une pression à la hausse sur le marché de l'habitat.

Cette dynamique des actifs frontaliers est donc à prendre en compte dans ses influences sur le développement économique et résidentiel local.

Source : DDT de Haute-Savoie : Service prospective et connaissance des territoires. b



¹ Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans.

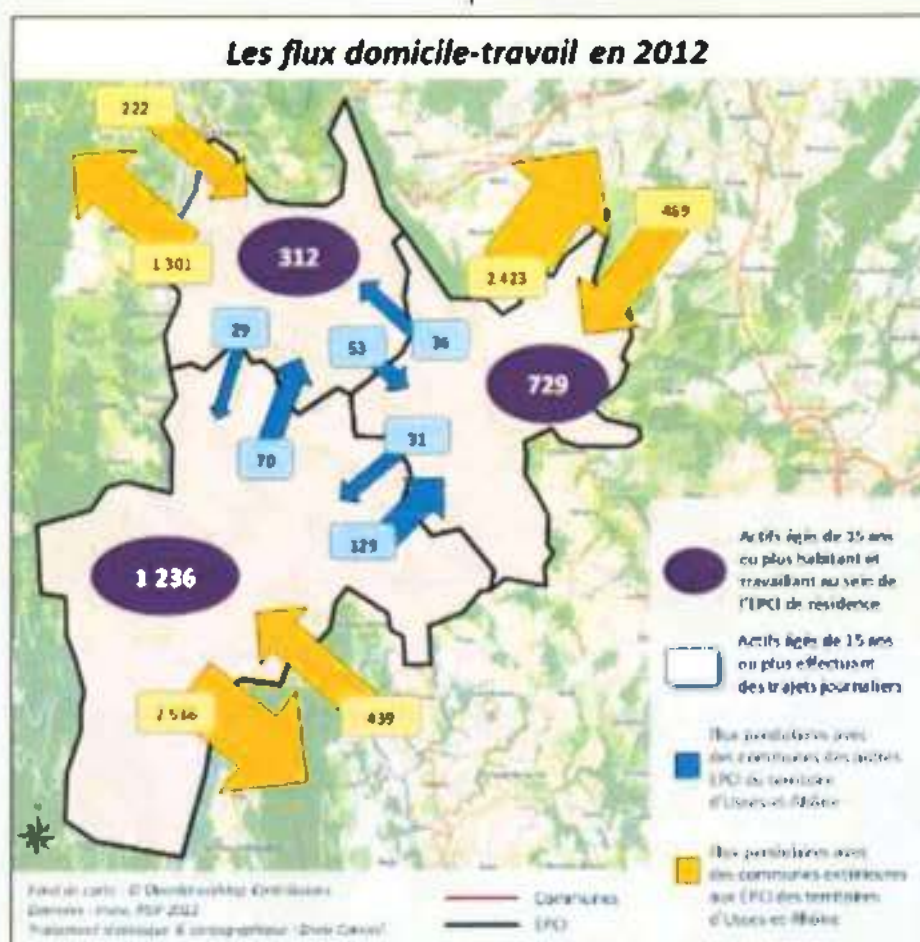
² Le territoire s'entend ici comme le périmètre des anciennes communautés de communes.

- ✓ Le territoire des Usse et Rhône offre des emplois¹ bénéficiant à une partie de sa population résidente, ainsi qu'à des résidents extérieurs au territoire.
- ✓ Les salariés du secteur privé travaillant sur le territoire représentent près de 21 % des actifs occupés. Quant aux travailleurs non-salariés, ils représentent près de 14 % de ces mêmes actifs occupés.
- ✓ Mais le rapport entre actifs et emplois demeure déséquilibré : ainsi, ²l'indice de concentration d'emploi s'élève à 41,2 % en 2013 :
 - 43,6 sur le Pays de Seyssel,
 - 43,4 sur Val-des-Usses.
 - Nettement plus faible : 31,8 sur la Semine.

Cet indicateur est très nettement inférieur aux moyennes départementales de la Haute-Savoie (81), et de l'Ain (78,8).

Il traduit une dépendance importante, et croissante, à l'emploi extérieur, également révélatrice d'une accentuation de la fonction résidentielle du territoire.

Il induit également une intensification des déplacements domicile-travail, au moyen principal de la voiture individuelle.³



¹ Voir le chapitre 3.

² **Indice de concentration d'emploi** : nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Plus ce ratio est élevé, plus le nombre d'emplois

locaux est important par rapport au nombre d'actifs résidant dans le territoire, plus la vocation de pôle d'emplois est affirmée.

³ Voir le chapitre 4.2.

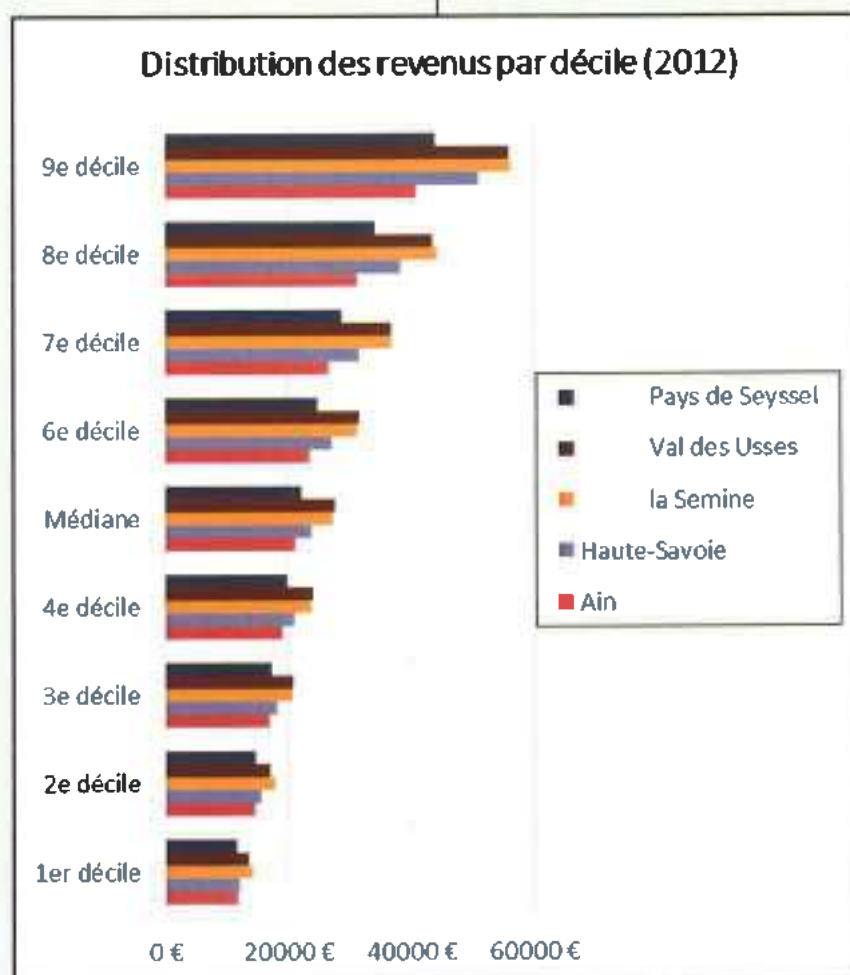
2.1.4 Des fragilités économiques et sociales :

- ✓ Les niveaux de revenus des ménages du territoire sont supérieurs aux tendances départementales pour l'ensemble des déciles¹, à l'exception du Pays de Seyssel, où le revenu moyen par ménage est bien inférieur à celui de la moyenne du territoire.

Par estimation, les 10% des ménages les plus pauvres disposent d'un revenu mensuel de :

- 970 € sur le Pays de Seyssel,
- 1 100 € sur le Val des Usses,
- 1 200 € sur la Semine.

Les dépenses logement maximales seraient ainsi de 360 € par mois pour ces ménages.



¹ **Déciles** : Si on ordonne une distribution de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi :

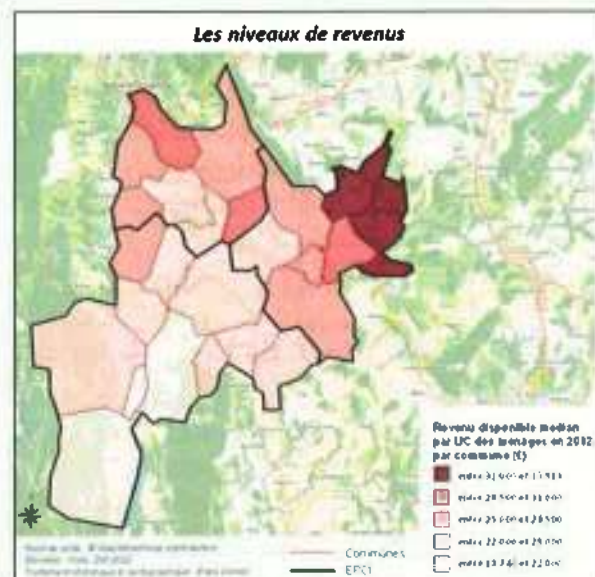
- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

- ✓ Sur l'ensemble du territoire, le **revenu médian par Unité de Consommation (UC)²** s'élève en 2013 à 25 900 €. Il est **supérieur aux moyennes de la Haute-Savoie (24 023 €)** et celui de l'Ain (21 490 €), **avec toutefois, des disparités entre les territoires, et entre les communes :**

- 22 482 € sur le Pays de Seyssel,
- 27 505 € sur le Val des Ussets,
- 27 711 € sur la Semine.

Les communes de Corbonod et Seyssel Ain ont le revenu médian par UC le plus faible (moins de 22 000 €), tandis que les communes de Minzier, Chavannaz, Marlioz et Contamine-Sarzin, affichent les revenus médians les plus élevés (plus de 31 000 €).

- ✓ **Les ménages les plus aisés résident dans les communes du Nord du territoire, situées aux portes de l'Agglomération Genevoise**, ce qui traduit bien le poids de cette dernière dans le niveau de vie des ménages, ainsi que dans les caractéristiques, l'organisation, et le fonctionnement de ces communes.
- ✓ **La part des ménages fiscaux imposables en 2013 (58,6%) est inférieure à celles de la Haute-Savoie (62,9%) et de l'Ain (60,2%),** mais avec, là encore, des disparités entre les territoires, et entre les communes :
 - 56,7 % sur le Pays de Seyssel,
 - 60,3 % € sur le Val des Ussets,
 - 60,2 % € sur la Semine.



² Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de

compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

✓ Ce niveau de vie globalement supérieur aux moyennes ne doit pas occulter **une certaine diversité des situations sociales sur le territoire des Usse et Rhône, et la réalité des phénomènes de pauvreté** qui touchent certaines catégories de la population. Ainsi (en 2012) :

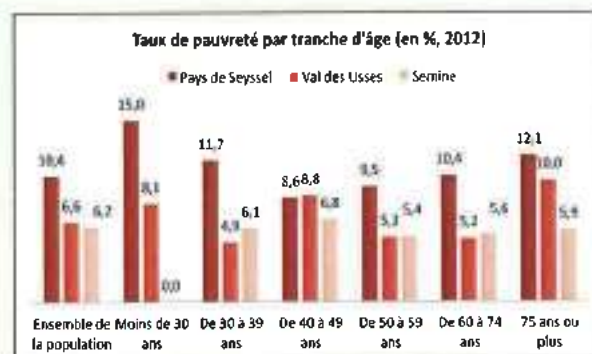
- 10 % des ménages fiscaux du Pays de Seyssel vivent sous le seuil de pauvreté (993 €), 6,6% sur le Val des Usse et 6,3% sur la Semine.
- **La pauvreté affecte plus fortement les jeunes ménages**, notamment dans le Pays de Seyssel et le Val des Usse.
- **Une part non négligeable des personnes âgées vit également sous le seuil de pauvreté** : 12% des personnes de plus de 75 ans sur le Pays de Seyssel et 10% sur le Val des Usse. Une partie de ce phénomène peut être lié à la situation des exploitants retraités (et leurs veuves).
- **La pauvreté ne concerne pas uniquement les locataires** : près de 5% des propriétaires sur la Semine et le Val des Usse vivent sous le seuil de pauvreté, soulignant l'enjeu de l'accompagnement à la réhabilitation des logements.

✓ Le nombre de bénéficiaires du RSA³ s'élève à 250 personnes environ, soit 1,3 % de la population du territoire, et résident pour une grande majorité dans le Pays de Seyssel :

- 87,5 % dans le Pays de Seyssel,
- 12,5 % dans le Val des Usse,
- 0 % dans la Semine.

✓ Environ 120 personnes, soit 0,7 % de la population du territoire sont bénéficiaire de l'allocation adulte handicapée :

Ces situations de pauvreté rendent notamment plus difficile l'accès au logement des jeunes et des personnes âgées les plus précaires.



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Chav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

- ✓ Environ 530 personnes, soit 2,8 % de la population du territoire est allocataire d'une aide au logement auprès de la CAF.
- ✓ **En 2013, au regard de leurs ressources, 50,4 % des ménages d'Usse et Rhône (qu'ils soient propriétaires ou locataires dans le parc privé ou social) sont éligibles à un logement locatif social ordinaire « PLUS »⁴, contre 42,5 % en Haute-Savoie.** Cette moyenne, déjà importante, est encore plus élevée dans le seul **Pays de Seyssel, dont les divers indicateurs sociaux attestent d'un niveau de vie plus modeste.**

Niveau de ressources des ménages par rapport aux plafonds HLM PLUS.	Inférieur à 60 %	Entre 60 % et 100 %	Entre 100 % et 130 %	Supérieur à 130 % des plafonds
Pays de Seyssel	23,2 %	27,2 %	17,4 %	32,2 %
Val des Usse	17,1 %	19,3 %	15,5 %	48,1 %
Semine	16,1 %	18,9 %	16,6 %	48,4 %
Bassin de vie Avant-Pays	19 %	26,3 %	19,6 %	35,1 %

Source : Filocom.

³ RSA : Revenu de Solidarité Active (ex. RMI) / Source : CAF, situation au 1^{er} janvier. Ne sont prises en compte seulement les communes comportant plus de 100

allocataires. Ces chiffres sont donc à considérer avec précaution par rapport aux réalités du territoire.

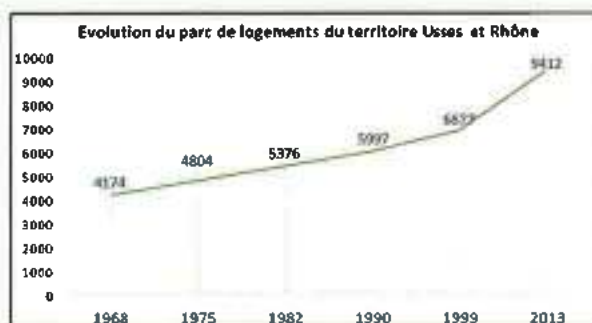
⁴ PLUS : Prêt Locatif à Usage Social.

2.2 Habitat.

2.2.1 Evolution et répartition du parc de logements :¹

✓ En 2013, le parc du territoire Usse et Rhône s'élève à **9 412 logements** :

- Un gain de 2 535 logements depuis 1999, soit **une progression de 36,8 %, en phase avec l'évolution démographique (+ 35,3 %)** sur cette période, quoique légèrement supérieure.
- Cette évolution s'est accélérée depuis 1999.
- Toutes les communes du territoire ont vu leur parc progresser, mais dans des proportions variables.

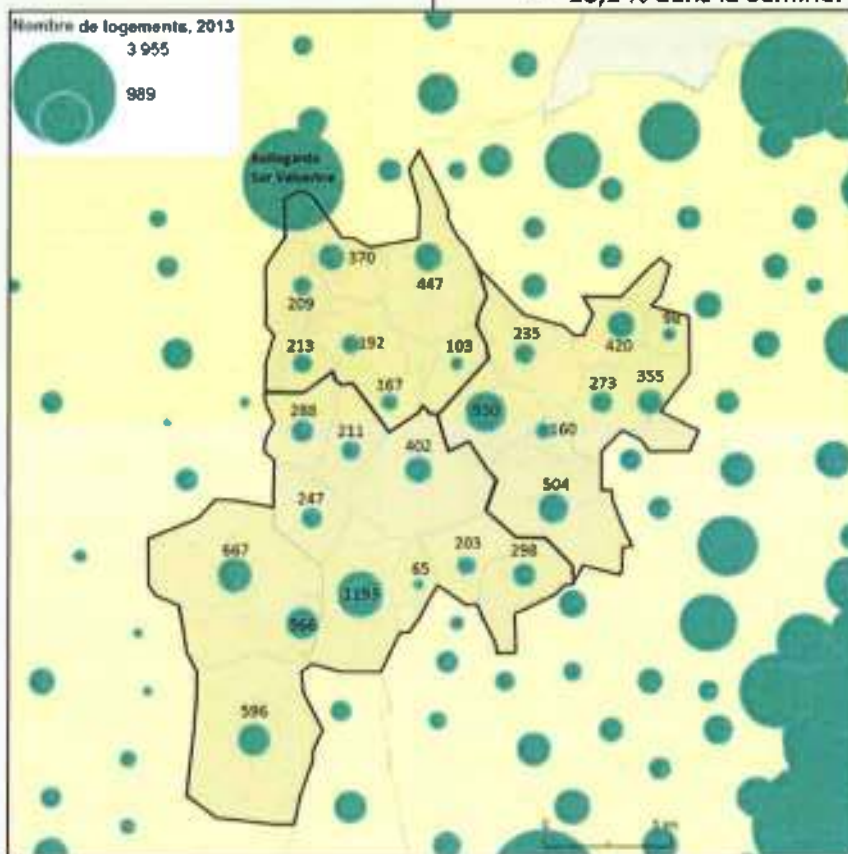


✓ **Assez logiquement eu regard de la situation démographique, plus de la moitié du parc de logements se situe dans le Pays de Seyssel, qui compte le plus grand nombre de communes, dont deux bourgs-centres.**

Le parc se répartit comme suit :

- 50,3 % dans le Pays de Seyssel,
- 31,6 % dans le Val des Usse,
- 18,1 % dans la Semine.

Source : INSEE, RGP 2013, Exploitation principale.



¹ Le parc de logements comprend les résidences principales, secondaires ou occasionnels et les logements vacants.

2.2.2 Les catégories de logements :

- ✓ La croissance du parc de logements est alimentée par celle des **RÉSIDENCES PRINCIPALES (7 754 en 2013)**, dont le nombre et la part progressent (elle était de 76,3 % en 1999, contre 80,3 % en 2013).
- ✓ Le nombre de **RÉSIDENCES SECONDAIRES et logements occasionnels (1 173)** a diminué de façon significative, pour représenter en 12,5% du parc, contre 17,7 % en 1999.

Sur chacun des trois territoires, le nombre résidences secondaire a décliné en nombre et proportion : **le signe d'une tendance croissante à la mutation** de ces résidences secondaires en résidences principales.

Mais certaines communes (à la vocation touristique un peu plus affirmée) conservent une proportion importante de résidences secondaires (bien que les volumes bruts demeurent modestes) : On citera :

- Corbonod ; 20,0 %
- Chessenz ; 20,2 %,
- Chaumont ; 20,5 %

- ✓ La part des **LOGEMENTS VACANTS** varie selon les territoires :

- 10,7 % dans le Pays de Seyssel,
- 6,6% dans le Val des Usses,
- 7,1% dans la Semine.

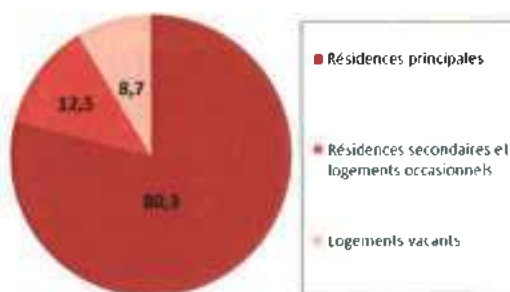
Mais considéré sur l'ensemble du territoire et depuis 1999, le **taux de vacance a nettement progressé**, passant de 6 % à 8,7 % en 2013.

L'essentiel des logements vacants est localisés dans les centre-bourgs, car il affecte essentiellement des logements anciens, voire vétustes :

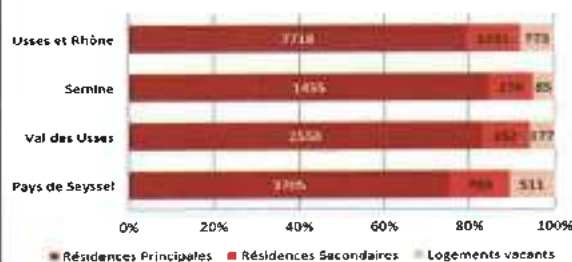
- Les deux communes de Seyssel concentrent à elles seules concentrent 200 logements vacants (plus de 130 à Seyssel 74), soit 17 % des logements vacants du territoire.
- La représentation des logements vacants n'est pas négligeable pour Frangy (avec 9,9 % des logements vacants du territoire), et sa part (dans son parc total

de logements) a fortement progressé (80/8,6 en 2013, contre 36 /5,3 % en 1999).

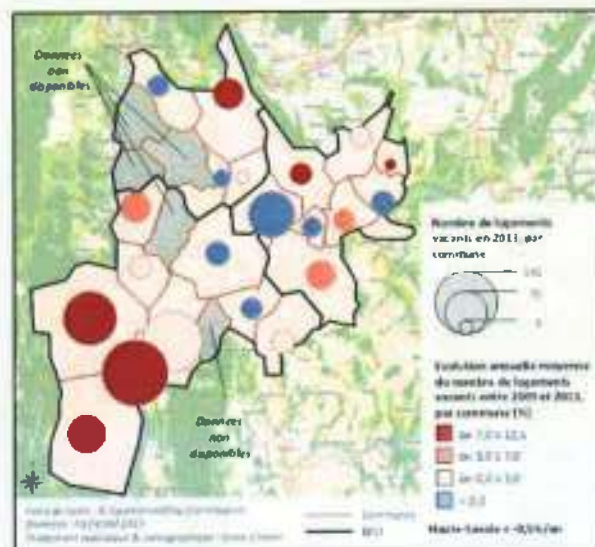
Répartition des logements en 2013 (%)



La structure du parc de logements en 2013



Source: FILOCOM 2013



Les quelques 820 logements vacants recensés en 2013 sont majoritairement des logements individuels (54%), privés, plus petits (comptant moins de pièce), et surtout très anciens.

La durée médiane de la vacance est de 1 an sur la Semine et le Val des Usses, 2 ans sur le Pays de Seyssel.

- ✓ Mais le phénomène de la vacance et son évolution sont à considérer avec prudence, car relevant pour une certaine part, d'un problème de déclaration.

Son évolution à la hausse ne doit donc pas être systématiquement corrélée à la pression du marché immobilier

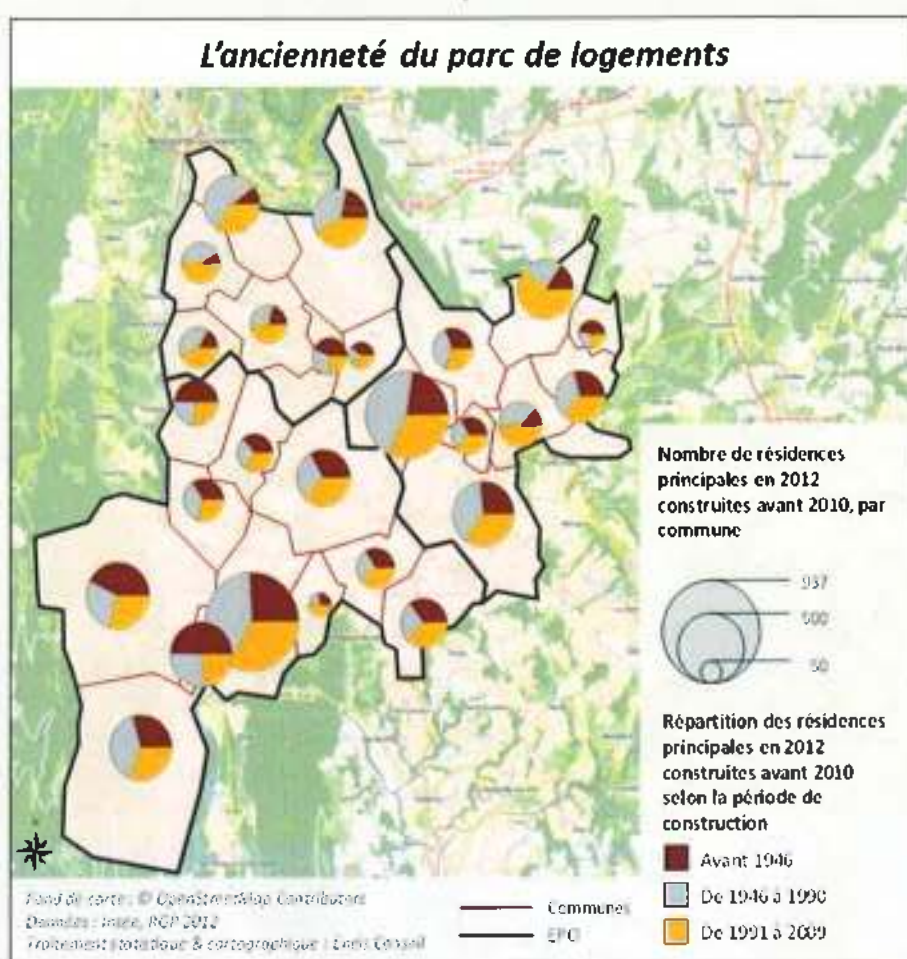
En tout état de cause un taux de vacance minimum est généralement admis (de l'ordre de 7 %), pour permettre une certaine « fluidité » du parc de logements.

2.2.3 L'état du parc de logements :

- ✓ L'analyse de L'ÂGE DU PARC révèle que 29 % des logements ont été construits avant 1946. Toutefois, plus du tiers des habitations ont été produites ces dernières années.

Pour l'essentiel des communes de la Semine et du Val des Usses, la moitié du parc a été réalisée après 1974, année de la première réglementation thermique.

Dans le Pays de Seyssel, 50% des logements ont en revanche été produits avant les années 1960.



Résidences principales construites	Semine		Val des Usses		Pays de Seyssel		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Avant 1946	246	18,3 %	578	23,8 %	1 212	34,6 %	2 036	28 %
De 1946 à 1990	552	41 %	888	36,7 %	1 157	33 %	2 597	35,7 %
De 1991 à 2010	549	40,8 %	957	39,5 %	1 132	32,3 %	2 638	36,3 %
TOTAL RP	1 347		2 423		3 501		7 271	100 %

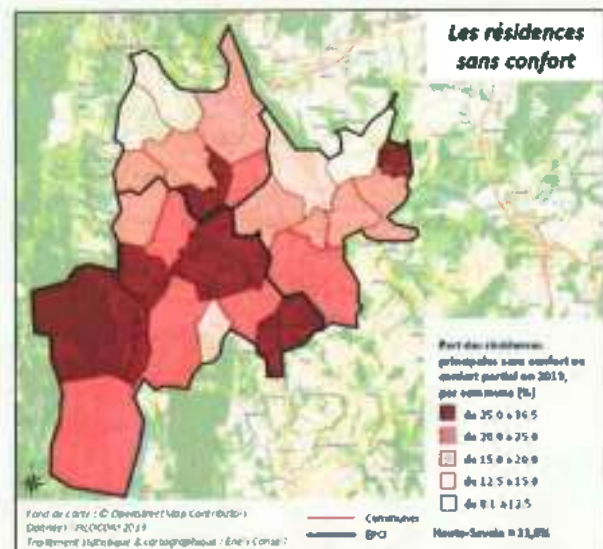
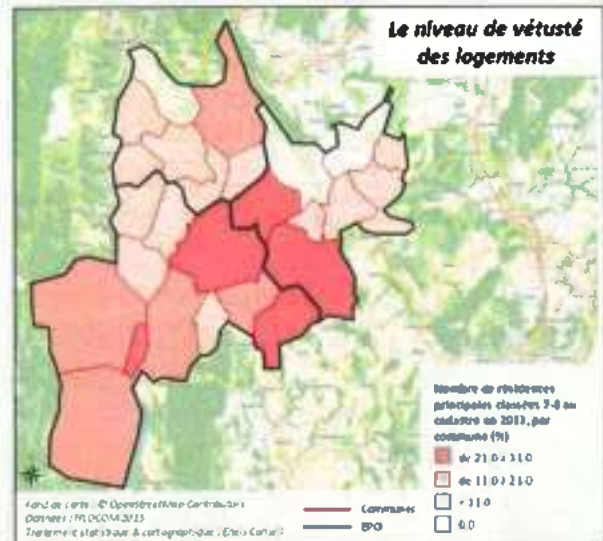
Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

- ✓ L'ancienneté de parc est souvent révélatrice d'une moindre qualité et d'un moindre confort des logements, voire de leur caractère « indigne »¹ :
 - À l'échelle du territoire, 5% des résidences principales (soit 265 résidences) sont de qualité « médiocre » et « très médiocre ». Elles se concentrent essentiellement sur Chilly, Frangy, Menthonnex et Desingy.
 - Près de 26% des résidences sur le Pays de Seyssel sont sans confort ou confort partiel contre 15% sur la Semine et le Val des Usses.

Néanmoins, le niveau de confort ne cesse de s'améliorer (sans que cela s'apparente à une amélioration des performances environnementales des logements).

Confort des Résidences Principales en 2013	Pays de Seyssel	Val des Usses	Semine
Salle de bain avec baignoire ou douche	97,1%	97,7%	97,8%
Chauffage central collectif	8,9%	8,9%	7,6%
Chauffage central individuel	30,9%	37,5%	37,9%
Chauffage individuel « tout électrique »	31,8%	29%	23,6%

Sources : Insee, RGP 2008 et RGP 2013 exploitations principales.



- ✓ Ces caractéristiques du parc de résidences principales associant les phénomènes de vacance et d'ancienneté induisent **UN POTENTIEL IMPORTANT DE RENOVATION**, (logements peu performants énergétiquement et type de chauffage coûteux : fuel, électricité) **ET DE REMISE SUR LE MARCHÉ de logements aujourd'hui inadaptés.**

¹ *Habitat indigne* : toutes les situations repérées dans lesquelles l'état des locaux, installations ou logements, expose leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité, et dont le traitement relève donc des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets, selon la nature des désordres constatés. Les logements vétustes et inconfortables, ni les logements non « décents » au sens de la loi SRU du 30 janvier 2002 n'entrent dans le concept d'habitat indigne.

2.2.4 Les types de logements :

- ✓ Dans un territoire majoritairement rural tel que celui d'Usse et Rhône, **L'HABITAT INDIVIDUEL** prédomine avec une moyenne de 71 % du parc de des résidences principales sur l'ensemble du territoire.
 - 76,4 % dans le Pays de Seyssel,
 - 77,7 % dans le Val des Usse,
 - 83,8 % dans la Semine.

Seule la commune de Frangy compte plus de logements collectif (51%) que de logements individuel (et 47% pour Seyssel-Haute-Savoie).

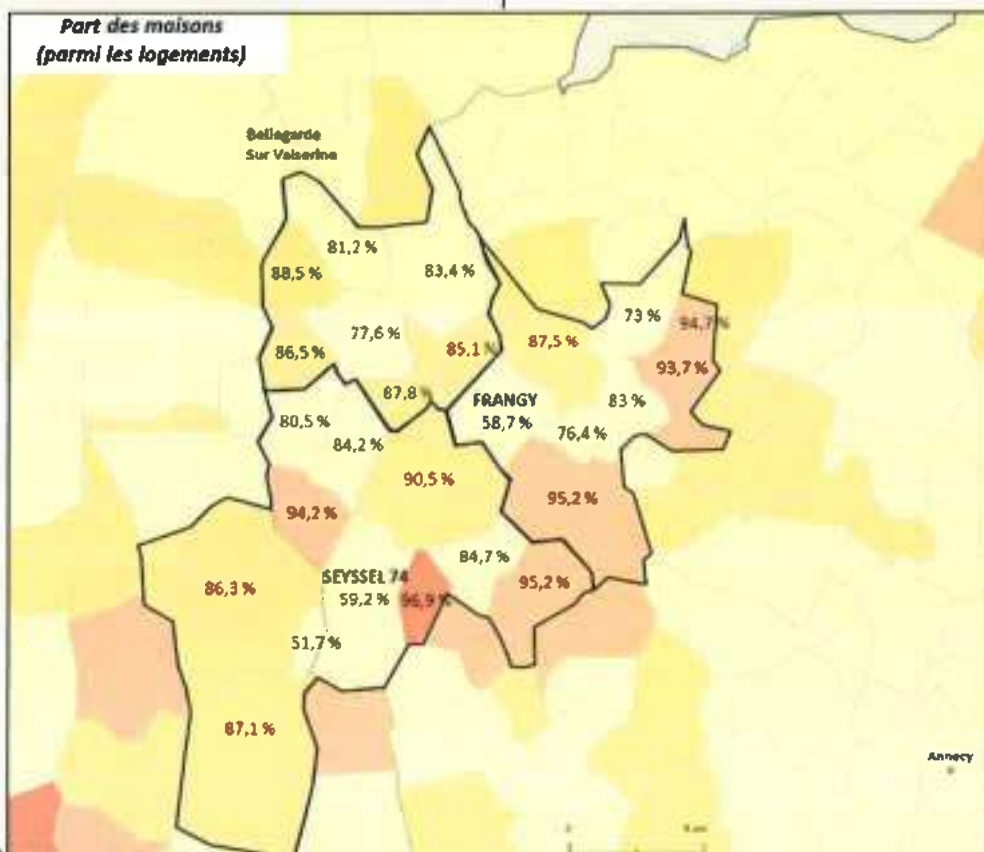
- ✓ Entre habitat individuel « pur » et logements collectifs « purs », les formes dites « intermédiaires » sont encore peu développées (individuel groupé ou jumelé, semi collectif, ...), bien qu'en légère progression.



- ✓ Les logements sont **majoritairement de grande taille** (plus de 85 m²), en lien avec la prédominance des maisons individuelles :
 - Ils comptent en moyenne 4 pièces.
 - les T-1 et T-2 sont particulièrement peu nombreux au sein du parc (7 459 résidences principales en 2012, soit 8% du parc contre 19% à l'échelle du département de la Haute-Savoie et 12% dans l'Ain).

	Pays de Seyssel	Val des Usse	Semine
Nombre de pièce moyen des résidences principales	3,8	4,1	4,2
Nombre de pièces moyen des logements vacants	3,1	2,8	3,1
Surface médiane des résidences principales	88,0	98,0	100,0
Surface médiane des logements vacants	67,0	65,0	70,0
Date de construction médiane des résidences principales	1969	1982	1985
Date de construction médiane des logements vacants	1900	1904	1900

Source: FLOCCOM, 2013



2.2.5 L'occupation des logements :

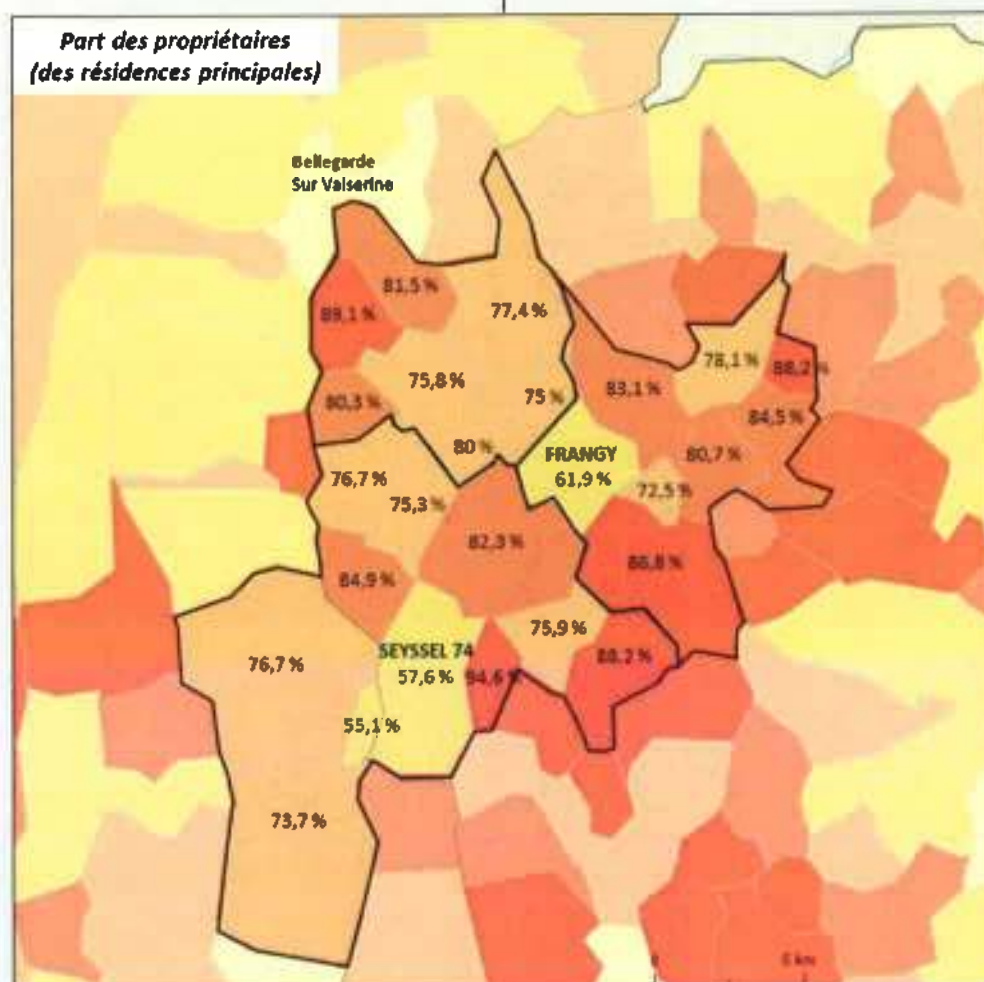
✓ La PROPRIETE demeure le mode d'occupation principal :

A l'échelle du territoire du SCoT, la part des propriétaires-occupants (74 %) demeure dominante, mais avec des disparités notables entre les trois territoires :

- 70,5 % dans le Pays de Seyssel,
- 75,6 % dans le Val des Ussets,
- 80,1 % dans la Semine.

La location privée concerne 18% du parc, la location sociale 6%.

L'essentiel du parc en location est situé dans les bourgs : Seyssel-Ain, Frangy et surtout Seyssel-Haute-Savoie.



✓ Le **PARC LOCATIF SOCIAL** est encore faiblement représenté :

- Le territoire compte en 2014, **482 logements locatifs sociaux familiaux**, soit 6% des résidences principales).
- **12 communes** disposent de résidences locatives sociales : Anglefort, Corbonod, Seyssel-Ain, Seyssel-Haute-Savoie, Chêne-en-Semine, Clarafond-Arcine, Clermont, Eloise, Franc lens, Frangy, Musièges, St Germain du Rhône.
- Les trois bourgs-centre concentrent 65% du parc social du territoire.
Franc lens, Musièges, St Germain du Rhône, Clermont, Chêne-en-Semine, Challonges et Usinens sont les seuls pôles de proximité à avoir développé du logement social.
- La SA du Mont Blanc est le principal bailleur social du territoire avec Halpades.
- La très grande majorité du parc social est composé de logements intermédiaires (PLUS). Le logement très social (PLAI) est très limité sur le territoire (23 logements).
- Le phénomène de la vacance de très longue durée affecte une partie du patrimoine social, notamment le segment supérieur (PLS).

	Typologie de prêts		
	PLAI	PLUS	PLS
Nombre de logements	23	445	14
%	5%	92%	3%

RPLS 2014

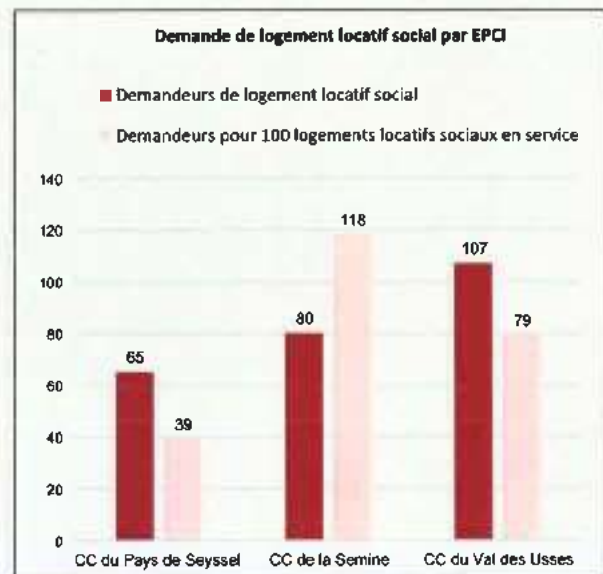
- En 2014, 252 ménages avaient leur demande enregistrée pour obtenir un logement locatif social sur le territoire.

L'essentiel de cette demande était enregistrée sur le territoire du Val des Usse s.

C'est sur le territoire de la Semine que la pression sur le parc social, (encore peu développé, est la plus forte).

- Sur le territoire, de l'avis des organismes, **la demande en logement locatif social est sous exprimée**, par méconnaissance de l'offre existante. Pour autant, les données relatives à la précarité des ménages démontrent **un besoin potentiel conséquent**.

Qu'elle soit privée ou publique, aidée ou non aidée, l'offre locative demeure insuffisante, ou prohibitive, par rapport aux besoins et aux demandes, qu'elles soient exprimées ou non.



Source : DDT de la Haute-Savoie. Etude des besoins en logements en Haute-Savoie 2015-2020.

	OPH de Haute-Savoie	OPH de l'Ain	SA HLM Halpades	SA HLM Mont-Blanc	SAEM de construction du département de l'Ain	Total général
Nombre de logements	78	29	112	179	84	482
%	16%	6%	23%	37%	17%	100%

Source: RPLS 2014

2.2.6 La dynamique de production des logements :

- ✓ En plus de 10 ans, il s'est construit environ 2 100 logements, soit près du quart des logements recensés.

La dynamique de construction a été forte sur la période 2005-2008 (avec 241 logements/an), avant de diminuer au rythme de 190 logements/an.

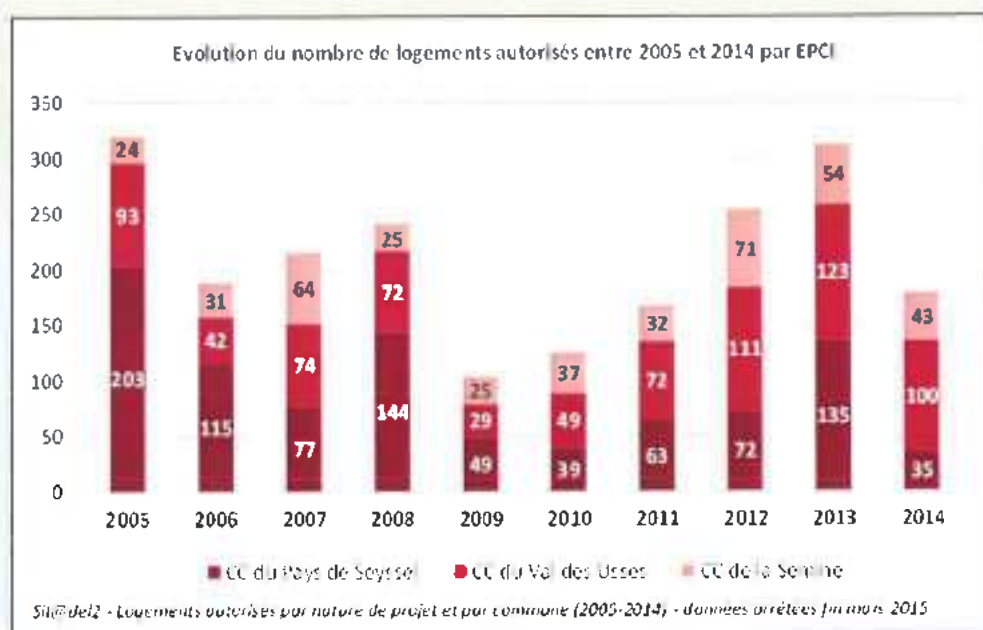
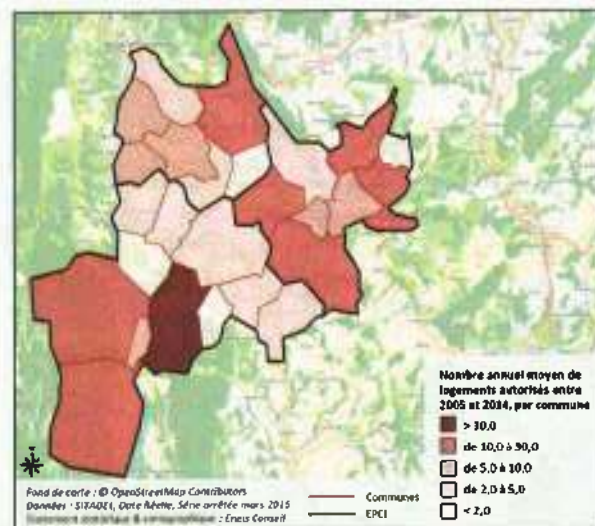
- ✓ Le Pays de Seyssel a observé le rythme de construction le plus soutenu (93 logements/an depuis 2004), plus du double de la Semine (40/logements).

Les pôles complémentaires ont été les plus dynamiques en matière de construction, soulignant l'enjeu de maîtrise foncière.

Logements autorisés entre 2004 et 2014		
Bourgs-centres	662	31%
Pôles complémentaires	801	38%
Pôles de proximité	640	30%

- ✓ 60% de cette production était centrée sur de la construction de logements individuels (dont 11% d'individuels groupés).

88% de la construction observée depuis 2008 est destinée à de l'occupation individuelle (l'investissement locatif est inexistant).



2.2.7 Le marché immobilier :

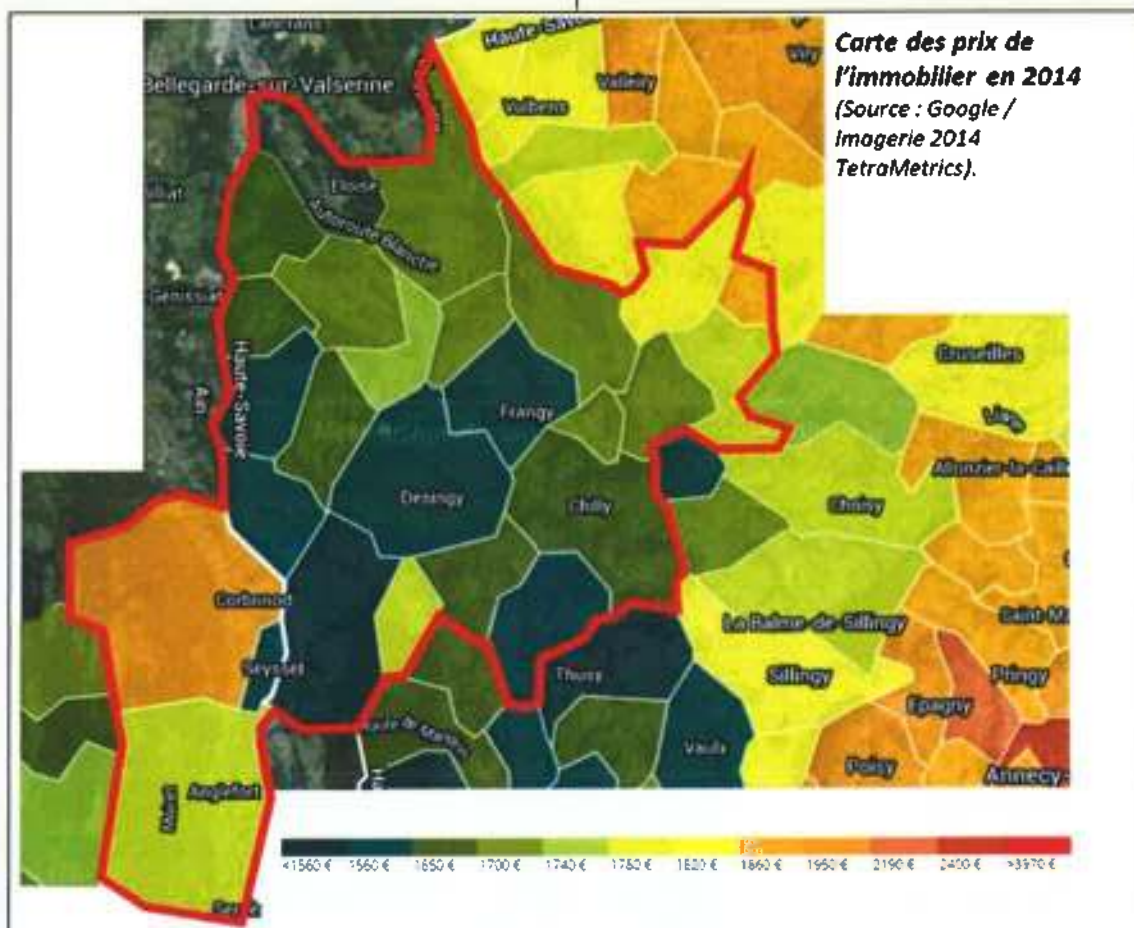
- ✓ Hormis la dynamique de construction, le marché immobilier est alimenté par une mobilité résidentielle importante pour le territoire (30% des ménages se sont installés dans leur logement depuis moins de 5 ans).
- ✓ L'offre de logements présente sur le marché immobilier montre une prédominance des offres :¹
 - **En accession** : 226 biens ...
 - Pour des maisons individuelles (171)
 - Pour des appartements (55)
 - **En location** : 27 offres ...
 - Pour des maisons individuelles (5)
 - Pour des appartements (22)
 - Quasi-exclusivement dans l'ancien / ou dans des projets de construction.

- ✓ Les prix de l'immobilier sur le territoire du SCoT sont moins élevés que les moyennes départementales de Haute-Savoie et de l'Ain.

Ainsi, en 2014, un bien immobilier se vendait en moyenne 3 230 €/m² (Haute-Savoie), contre 2 330 €/m² en moyenne régionale : 2 100 €/m² en nationale.

Situation comparée des prix de l'immobilier fin 2013 (base 100 en 2001)	Pays de Seyssel (hors Ain)	Val des Usses	Semine	Haute-Savoie
Appartement				194
Maison	198	212	74	227
Terrain à bâti		334		210

Source : MIN-Perval



¹ Source : Enquête flash seloger.com

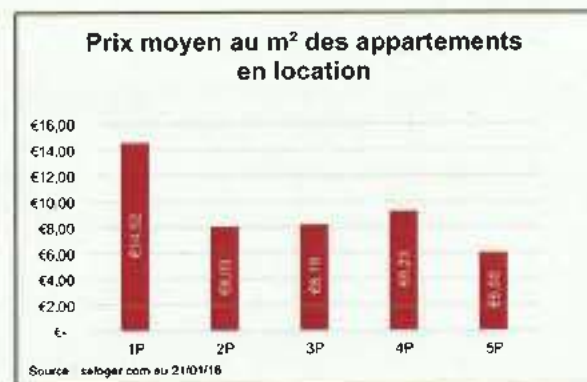
- ✓ D'une façon générale, l'augmentation des prix de l'immobilier (bâti ou non bâti) sur le marché libre, conjuguée à la rareté des biens proposés, et surtout, à la pénurie de logements adaptés aux besoins et aux moyens d'un nombre croissant de ménages

- Induisent ainsi une « sélection » des candidats à l'achat de logement (même en primo-accession) et surtout de maisons individuelles (réservé aux ménages du haut de la classe moyenne),
- Creusent l'écart entre propriétaires - occupants et locataires.
- Pénalisent le parcours résidentiel d'une majorité des ménages (surtout des locataires du parc privé) et la mixité sociale.
- Pénalisent l'économie locale, qui peine à trouver une main d'œuvre ayant de plus en plus de difficulté à se loger.
- ... Et entravent les capacités d'intervention des collectivités locales.

- ✓ Pour rappel : Les trois secteurs du territoire du SCoT sont classés en zone III du financement du logement social¹.

Seules sont classées en zone B2 pour l'investissement locatif, les communes suivantes :

- Pour le Pays de Seyssel : Menthonnex-sous-Clermont.
- Pour le Val des Ussets : Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Marlioz, Minzier.
- Pour la Semine : Éloise, Clarafond-Arcine



¹ Zonage départemental des dispositifs pour l'investissement locatif et pour le financement du logement social.

2.2.8 L'accueil des gens du voyage :

- ✓ **En l'état de la liste établie par Alpha3A en avril 2016 :**
 - Il y a une famille des gens du voyage en voie de sédentarisation sur le secteur du Val des Ussets.
 - Il n'y a pas de gens du voyage en voie de sédentarisation sur les secteurs de la Semine et du Pays de Seyssel.
- ✓ Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ain a été approuvé le 23 décembre 2002. Il n'identifiait pas d'enjeu sur le territoire des trois communes de l'Ain situées dans le périmètre du SCoT (Seyssel Ain, Angletfort, Corbonod).
- ✓ **Le principal document de référence pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage est le schéma départemental de Haute-Savoie, approuvé le 20 janvier 2012 (pour la période 2012-2017), et modifié en 2013¹**

Ce schéma prévoit notamment « la réalisation de terrains familiaux ou d'habitat adapté à la place d'aire d'accueil, quand celle-ci n'apparaît plus être la meilleure réponse aux besoins évalués. Pour autant, cette substitution ne prend effet qu'une fois les terrains familiaux (TF) ou les habitats adaptés (HA) réalisés au profit des ménages identifiés par les travailleurs sociaux du département ou ses prestataires. La possibilité de substituer une aire d'accueil en TF ou HA peut être supprimée si des stationnements illicites confirment un besoin en aire d'accueil et que les TF ou HA substitutifs n'ont pas encore été réalisés».

- ✓ **Pour le territoire Ussets et Rhône en particulier, le Schéma prévoit les obligations suivantes :**
 - Une aire de grands passages (tournante) et par une aire d'accueil pour les passages inférieurs à 50 caravanes ou comme alternative possible à cette aire, par la création de 9 habitats adaptés ou 18 places en terrain familial.
 - Une aire d'accueil de 10 places dans les communes des anciens cantons de FRANGY et SEYSSEL, ou 6 places en terrains familiaux ou 3 logements adaptés, qui pourraient plutôt se situer sur le Val des Ussets ou le Pays de Seyssel.

Définitions :

- Aire d'accueil : aire de 6 à 50 places de caravanes pour des ménages qui ne séjournent pas en permanence.
- Aire de grand passage : doit permettre l'accueil jusqu'à 200 caravanes maximum, et peut être fixe, destinée à ce seul usage, ou tournante.
- Terrain familial (TF) : terrain aménagé en vue du stationnement permanent de caravanes, constituant l'habitat principal de leurs occupants.
- Habitat adapté (HA) : en général, logement locatif social. peut permettre le stationnement d'une caravane.

¹ Modification par avenant n°1 (arrêté préfectoral 2013-136-0024 du 16 mai 2013).

2.2.9 L'accueil des populations spécifiques :

- ✓ Depuis la loi du 25 mars 2009, l'analyse territorialisée des besoins des personnes défavorisées (auxquels les PLUi tenant lieu de PLH doivent proposer des réponses, doivent se faire dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du plan départemental d'accueil d'hébergement et d'insertion (PDAHI) inclus dans le PDALPD.
 - Le département de l'Ain est doté d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) depuis le 19 octobre 2010.
 - La Haute-Savoie, s'est dotée d'un 6^{ème} PDALPD pour la période 2014-2018, mais aucun PDH n'a été approuvé.

- ✓ En l'état actuel¹, le territoire du SCoT ne compte pas de structure d'hébergement spécifique (d'urgence ou d'insertion), ni de logement d'insertion ou adapté pour l'accueil des publics en difficulté, bénéficiant d'une aide de l'Etat, à l'exception d'un foyer pour personnes âgées (de 40 places) situé sur la commune de Seyssel Haute-Savoie.

✓ À titre de rappel :

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 a fixé des obligations de résultats, assortis de délais en matière de mise en accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie.



- *Phénomène de résidentialisation qui s'accroît ;*
- *Niveau de vacance élevé dans les logements anciens potentiel de réhabilitation lié à la vétusté d'une part importante des logements (surtout dans les centres) ;*
- *Dynamique de construction ayant favorisé l'étalement urbain et renforcé le caractère monotypique du parc, là où des besoins de diversification sont forts.*
- *Marché privé de l'immobilier qui exclut une partie de la population ; ...*
- *Difficultés croissantes d'accès (ou de maintien) au logement, des tranches d'âge situées aux deux extrémités du parcours résidentiel : les jeunes (18-29 ans), et les aînés (plus de 74 ans).*

Autant de caractéristiques et de tendances à prendre en compte (avec les mutations démographiques) dans l'évaluation des besoins (quantitatifs et qualitatifs), et la politique du logement à mener (via les Programmes Locaux de l'Habitat, notamment), tant en construction neuve qu'en réhabilitation.

¹ Sources : « Porter à Connaissance » de l'Etat. Situation au 1^{er} janvier 2016.

2.3 Synthèse

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> - Une évolution démographique soutenue, qui est essentielle au maintien d'un territoire de vie, mais ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique démographique plus « spontanée » que maîtrisée, - De grandes disparités entre communes en termes de croissance et de poids démographique. - Un grand nombre de communes de faible démographique, qui ne pourront répondre seules aux enjeux et aux besoins de demain. 	<p>Le choix d'une évolution démographique à l'horizon du SCoT (2031) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptée au positionnement et aux fonctions d'accueil, souhaités pour notre territoire, ainsi qu'au développement économique. - suffisante au fonctionnement et à la rentabilité des équipements collectifs, des services et des commerces (existants ou projetés). - qui tienne compte des ressources (eau...) et des sensibilités paysagères et environnementales
<ul style="list-style-type: none"> - Une population plutôt aisée et jeune (malgré une tendance générale au vieillissement), mais ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population assez peu diversifiée socialement, et ... - ... de plus en plus urbaine (dans son mode de vie) avec des demandes plus nombreuses et diverses, en matière de logements, d'équipements et de services. 	<p>Une politique globale du logement devant accompagner les évolutions démographiques prévisibles, en quantité et en qualité... mais aussi pour répondre aux enjeux : de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de santé et de bien-être des populations (confort et conditions sanitaires des logements, surtout en réhabilitation). - de performance environnementale des logements (énergie, eaux pluviales, ...).
<ul style="list-style-type: none"> - Une croissance quasi-généralisée du parc de logements, comparable à la croissance démographique, mais ... - Un taux de vacance permettant la fluidité du parc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une évolution plus spontanée que structurée... Et très inégalement répartie sur le territoire. - Un parc vieillissant, en particulier dans les bourgs de Frangy et des deux Seyssel. 	<p>Une offre en logements (nombre / modes / types / localisation) qui doit également participer à la construction de l'armature urbaine du territoire, et aux fonctions de centralité recherchées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique engagée (assez récemment) à la diversification de l'offre (logements collectifs) mais... 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc dominé par la maison individuelle en propriété. - Une diversité encore faible, tant en mode qu'en type d'habitat, ne permettant pas une évolution équilibrée de la structure de la population (sociale et générationnelle), ni la fluidification des parcours résidentiels. - Une fonction résidentielle qui s'accroît, avec le risque induit d'un territoire de plus en plus « dortoir ». 	<p>Une quantification, une répartition et une localisation « opportune » des logements, du scénario d'évolution démographique retenu, pour à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les effets d'une trop grande spécialisation territoriale. - Consommer « moins et mieux » l'espace. - Contribuer à un « bon fonctionnement » du territoire, notamment en termes de déplacements, et d'accès aux équipements.

3 – Les activités économiques et les emplois

3.0 Préambule.

- ✓ **L'ensemble des données statistiques n'est pas homogène en termes de dates retenues.** Cette situation s'explique par la publication de données avec un retard plus ou moins important selon les sources.
- ✓ Toutefois, pour l'élaboration d'un SCoT intégrant une forte dimension prospective, nous soulignons que si conjoncturellement, certains secteurs sont fortement impactés par la crise, ils vont devoir se restructurer pour répondre à une demande plus performante, voire ouvrir des perspectives à d'autres secteurs. En revanche, d'autres secteurs vont conjoncturellement perdre des emplois mais en recréer une fois la crise passée (ex : bâtiment).
- ✓ Les élus doivent dans ce contexte, faire porter leur réflexion à court et moyen terme non pas sur l'exactitude des données statistiques (hélas toujours approximatives), mais sur les tendances lourdes structurant leur territoire, afin de prendre les décisions qui s'imposent à l'horizon de leur SCoT.

Une entreprise de la ZAE des îles-sud, à Seyssel.



3.1 Structure du tissu économique du territoire.1

3.1.1 Entreprises :

- ✓ Le nombre d'entreprises s'est fortement accru sur la période. Cette tendance est positive pour le territoire, mais s'explique en grande partie par un type de structure particulière, reposant sur l'auto-entreprenariat.
- ✓ Ce type d'entreprise ne génère de l'emploi salarié que lorsque l'autoentrepreneur change de statut juridique, ce qui se réalise assez rarement.
- ✓ Toutefois, le tissu local possède quelques entreprises de taille moyenne offrant des emplois à la population locale, tel que FERROPEM, à Anglefort.

3.1.2 Emplois salariés du privé :

- ✓ L'emploi de salarié du secteur du privé s'accroît de manière faible plus de 8 %.
- ✓ La crise de 2008/2009 n'a pas fait chuter les effectifs sur le territoire, ce qui souligne la capacité des structures locales à trouver des stratégies pour conserver, voire limiter leur chute d'activité et donc éviter en partie les licenciements.
- ✓ Cette tendance n'est pas celle se développant sur les territoires jouxtant le territoire Usse et Rhône.
- ✓ Enfin, il est important de souligner que le nombre d'actifs frontaliers est désormais supérieur aux emplois des entreprises implantées sur le territoire.

Évolution du nombre d'entreprises				
Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Tous secteurs d'activités	647	813	940	45,29%

Source : Baseco – CCI Haute Savoie

Nombre d'emplois salariés privés	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Tous secteurs d'activités	1657	1663	1793	8.21 %

Source : Baseco – CCI Haute Savoie – Acoff Ursaf

¹ À titre complémentaire, sur l'évolution et la structure de la population active, on se reportera au chapitre 2 ci-avant.

3.1.3 Répartition des entreprises et des salariés, par secteur et par secteur d'activité.

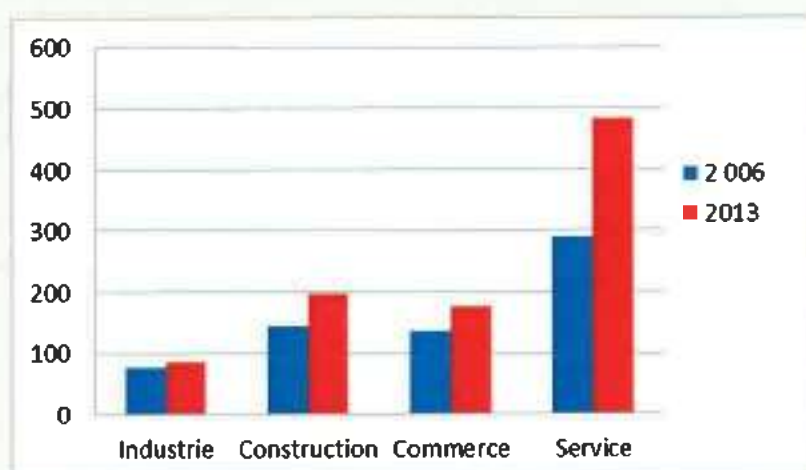
- ✓ **L'activité présentielle est prépondérante** sur ce territoire. Elle s'est développée au plus proche des habitants, ce qui explique que le territoire le plus peuplé (Pays de Seyssel) possède plus de la moitié des entreprises locales.

Cette tendance va évoluer du fait de la forte attractivité du PAE de la Semine accessible depuis l'autoroute.

- ✓ **Le nombre d'établissements est passé de 647 à 940 (+ 293) entre 2006 et 2013, soit une augmentation de 45,29%.**

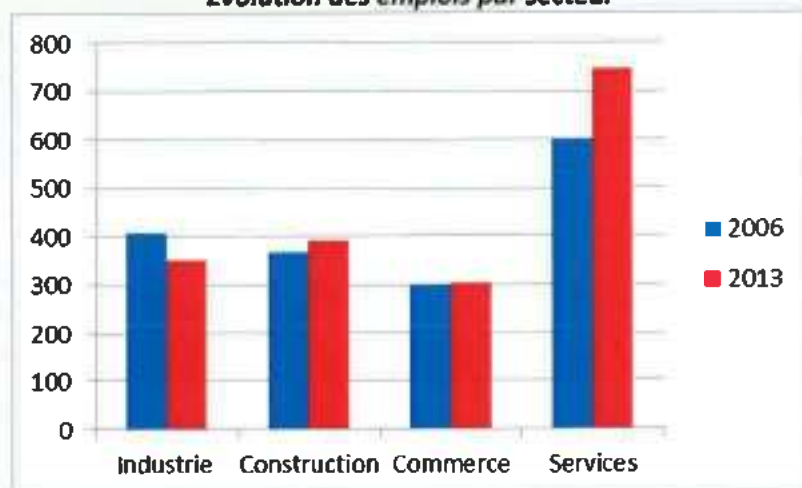
- ✓ **Le secteur des services avec une création de 194 établissements représente plus des 2/3 de cette dynamique** avec, il est vrai, des entreprises de petite taille.
- ✓ Toutefois, il est intéressant de souligner que même le secteur le moins dynamique au niveau départemental durant cette période, l'industrie, voit son effectif croître.
- ✓ **Le secteur des services est le plus créateur d'emploi**, alors que ceux du commerce et de la construction le maintiennent et que l'industrie en perd, mais de manière assez faible.

Évolution du nombre d'entreprises par secteur



Source : Baseco – CCI HT

Évolution des emplois par secteur

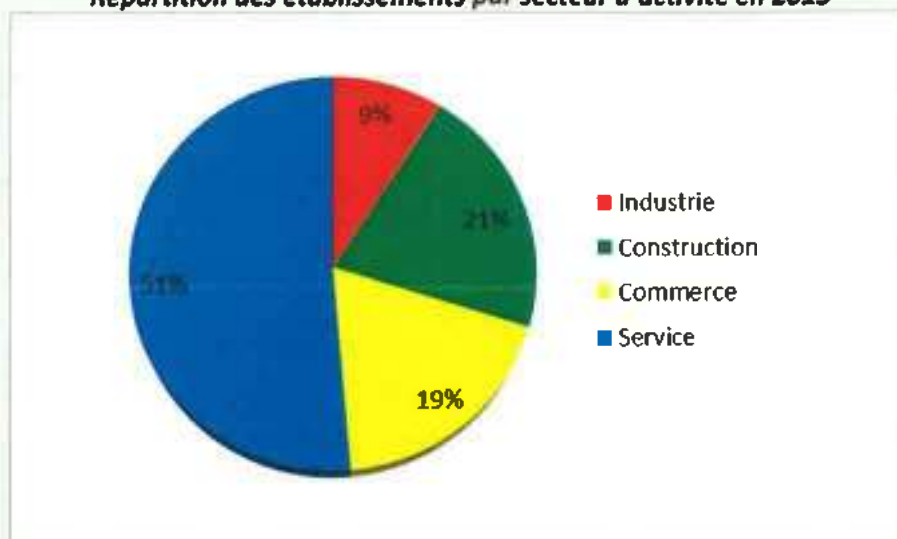


Sources : Baseco – CCI HT- Acoos Urssaf

- ✓ **Le secteur des services** possède la moitié des établissements (483) et seulement 40% des emplois (754). Cela s'explique par le développement d'entreprises individuelles, ne créant que très peu d'emplois.
- ✓ **Le secteur de l'industrie** quant à lui, possède seulement 9% des établissements (85) et 19% des emplois soit (348), grâce à un employeur important : l'entreprise FERROPEM.

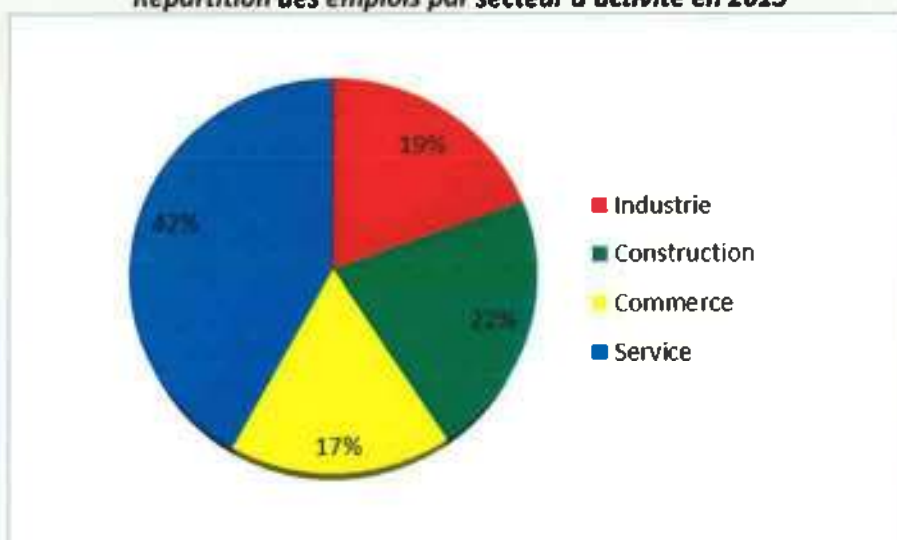
- ✓ Le secteur des services crée 1,6 emploi par établissement, ce qui correspond à la typologie de ce secteur en zone rurale, alors que l'industrie en crée près de 4,1 car l'auto-entrepreneuriat n'existe pas, ou peu, dans ce secteur.

Répartition des établissements par secteur d'activité en 2013



Source : Baseco – CCI HT

Répartition des emplois par secteur d'activité en 2013



Sources : Baseco – CCI HT – Accos Urssaf

3.2 Analyse des différents secteurs d'activité.

3.2.1 L'industrie :

Évolution du nombre d'établissements industriels.

Établissements - Industrie	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Industries agricoles et alimentaires*	25	24	25	0%
Industries des biens d'équipements: Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie - Fabrication de matériels informatique - Fabrication d'autres matériels de transport - Production d'électricité, de gaz et de chaleur, chaudronnerie, tuyauterie, etc.	26	31	32	23,08%
Industries des biens de consommation: Industrie de l'habillement et des fourrures / Industrie textile / Fabrication de meubles / Fabrication emballage plastique.	16	14	12	33,33%
Industries des biens intermédiaires : Métallurgie, travail des métaux / Travail des métaux/ Travail du bois etc.	7	10	13	85,71%
Industrie automobile	1	0	0	- 100%
industrie extractive	3	3	3	0%
Total	78	82	85	8,97%

Source : Baseco – CCI Haute Savoie

* L'industrie alimentaire comprend les boulangeries/pâtisseries.



FERROPEM – Établissement d'Angletfort

Évolution du nombre d'emplois salariés industriels.

Emplois - Industrie	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Industries agricoles et alimentaires	38	40	47	23,7 %
Industries des biens d'équipements: Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie - Fabrication de matériels informatique - Fabrication d'autres matériels de transport - Production d'électricité, de gaz et de chaleur, chaudronnerie tuyauterie, etc.	101	112	107	7,9 %
Industries des biens de consommation: Industrie de l'habillement et des fourrures / Industrie textile / Fabrication de meubles / Fabrication emballage plastique.	103*	16	21	-79,6 %
Industries des biens intermédiaires : Métallurgie, travail des métaux / Travail des métaux/ Travail du bois etc.	157	157	169	7,6 %
Industrie automobile	14	0	0	-100 %
Industrie extractive	4	4	4	0 %
Total	417	329	348	-16,6 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acooss Urssaf

*Une entreprise du secteur du textile employant 83 salariés a fermé son établissement.

- ✓ Le secteur industriel est peu présent sur le territoire. Toutefois, il est représenté par une entreprise chimique FERROPEM dont le siège est à Chambéry.
 - ✓ Cette entreprise de 1000 personnes possède un établissement implanté à Angletfort, employant près de 120 personnes. Il est le principal employeur privé du territoire.
 - ✓ Les autres entreprises industrielles sont de petite taille, mais restent toutefois créatrices d'emploi non négligeable pour le territoire.
- ✓ La situation conjoncturelle nationale et internationale très difficile, n'a pas été préjudiciable à ce secteur ces dernières années. En effet, l'ensemble des entreprises industrielles du territoire ont plutôt bien résisté à cet environnement peu favorable.
Ce point est à souligner au regard de la stratégie de développement économique que les élus souhaitent déployer.

3.2.2 Le B.T.P :

Évolution du nombre d'établissement du BTP.

Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Entreprises du BTP	145	176	196	35,17%

Source : Baseco – CCI Haute Savoie

- ✓ La forte évolution constatée du nombre d'entreprises du BTP s'explique par un marché dynamique, mais également, plus récemment, par la volonté de certaines personnes de créer leur propre emploi (auto entrepreneur).

Évolution des emplois salariés du BTP.

Nombre d'emplois salariés	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Emplois du BTP	367	359	385	4,9 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acooss Urssaf

- ✓ La faible perte des emplois liée à la crise entre 2006 et 2010 a été largement compensée par le retour à la croissance dès 2011, même si celle-ci était encore très fragile.
Cette situation s'explique par un marché encore dynamique dans le département.
- ✓ Le secteur de la construction résiste bien à la crise et attire encore beaucoup de créateurs d'entreprises.
- ✓ Cette croissance ne se fait pas au détriment de l'emploi (peu de licenciements), ce qui s'explique par une dynamique encore forte du marché dans ce domaine (influence du pôle genevois). La situation contraste avec la tendance régionale où les créations d'entreprises dans ce secteur se révèlent en partie comme une solution à la perte de son emploi.
- ✓ On soulignera que la création d'entreprise (autoentreprise en grande partie) se réalise plus en périphérie des principaux pôles du territoire. Une réflexion sur la mixité de ces activités au sein des bourgs et villages sera à développer.
- ✓ Il apparaît également, que l'offre de foncier en zones d'activités ne répond pas à des besoins de proximité pour l'artisanat. Cette problématique sera à étudier dans le cadre du SCoT.
- ✓ La gestion des déchets inertes devra faire l'objet d'une réflexion sur le territoire afin de répondre à cette problématique.

Entreprise de fabrication de produits de construction à Seyssel.



3.2.3 Les services :

Évolution du nombre d'établissement du secteur des services

Établissements - Services	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Transports terrestres / Services auxiliaires des transports	34	31	26	-23,53%
Intermédiation financière / Auxiliaires financiers d'assurance	24	28	30	25%
Activités immobilières / Location sans opérateur	22	40	44	100%
Activités informatiques / Services fournis aux entreprises	63	103	133	111,11%
Éducation / Santé et action sociale / Activités récréatives, culturelles et sportives	71	88	130	83,09%
Services à la personne	27	57	62	129,63%
Tourisme	48	52	58	20,83%
Total	289	399	483	67,13%

Source : Baseco – CCI Haute Savoie

- ✓ On observe une forte croissance des activités du secteur des services, sauf pour le secteur des transports (en diminution du fait de la concentration liée à l'évolution de la réglementation au niveau européen).



Restaurant sur la place centrale de Seyssel.

Évolution des emplois salariés du secteur des services.

Emplois salariés - Services	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Transports terrestres / Services auxiliaires des transports	162	147	167	13,6%
Intermédiation financière / Auxiliaires financiers d'assurance	14	32	35	9,37%
Activités immobilières / Location sans opérateur	15	15	21	40%
Activités informatiques / Services fournis aux entreprises	83	69	93	34,78%
Éducation / Santé et action sociale / Activités récréatives, culturelles et sportives	207	285	303	6,32%
Services à la personne	28	38	35	-7,89 %
Tourisme	92	93	100	7,53%
Total	601	679	754	11,05%

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acoff Urssaf

- ✓ Le secteur ayant créé le plus d'emploi s'avère être celui des services aux entreprises, et dans une moindre mesure, des activités immobilières. Si la création d'entreprise est forte, celle de l'emploi l'est beaucoup moins, ce qui correspond à la tendance de fond au niveau régional et départemental.
- ✓ Le secteur des services reste un secteur porteur, les statistiques de celui-ci sur le territoire communautaire le corroborent. Toutefois, la dynamique tend à se stabiliser car l'éventail des offres est déjà très large.
- ✓ La création d'emploi dans ce secteur tend également à se stabiliser. Les difficultés conjoncturelles jouent fortement sur les effectifs, même si sur le territoire du SCoT, la croissance des effectifs était encore de mise ces dernières années.
- ✓ Le développement du PAE de la Semine possédant un réel attrait pour certaines activités de service va certainement favoriser l'évolution des emplois dans ce secteur.
- ✓ Le sous-secteur des services employant le plus de salariés repose sur le secteur de la santé-éducation-action sociale, culturelle et sportive. Ce sous-secteur possède des statuts très différents, allant du public au privé, en passant par l'associatif.



Formation et apprentissage à la plongée – PAE de la Semine

3.2.4 Le commerce :

Évolution du nombre d'établissement du secteur du commerce

Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Commerces	135	156	176	30,37%

Source : Insee

- ✓ Une forte croissance sur la période de l'ordre de 30 %. Cette tendance s'explique entre autres par une forte augmentation de la demande locale, s'accompagnant d'un retour vers les commerces de proximité.

Évolution du nombre d'emploi salarié du secteur du commerce

Nombre d'emplois salariés	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Commerces	300	296	306	2 %

Source : Insee

- ✓ La croissance des effectifs est plus faible. Cela s'explique par la création de nombreux commerces se répartissant, pour la plupart d'entre eux, dans des activités de commerce à domicile.

Cependant, certains s'implantent dans des locaux laissés vacants, ou au sein de zone d'activités, afin de trouver une zone de chalandise nécessaire pour leur exploitation.

Évolution du nombre d'établissement par type de commerce

Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Entreprises du commerce	135	156	176	30,37%
<i>Dont commerces de Gros</i>	48	48	54	12,5 %
<i>Dont commerce de détail</i>	66	83	87	31,81 %
<i>Dont commerce automobile</i>	21	25	35	66,67 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie

- ✓ L'activité commerciale s'étant le plus développée, repose sur la réparation et la vente de véhicules automobiles, principalement lors de ces dernières années (autoentrepreneur).

Évolution du nombre d'emploi par type de commerce

Nombre d'emplois	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Emplois du commerce	300	296	306	2 %
Dont commerces de Gros	157	137	136	-13,38 %
Dont commerce de détail	99	119	128	29,29 %
Dont commerce automobile	44	40	42	-4,54 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acoff Urssaf

- ✓ L'évolution des emplois est par contre plus faible, du fait de la typologie des entreprises dernièrement créées (entreprises unipersonnelles).

Évolution du nombre de commerce de détail

Nombre d'établissements	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Commerce de détail	66	83	87	31,8 %
Dont commerces alimentaires	17	16	17	0 %
Dont commerces non alimentaires	49	67	70	42,8 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie

- ✓ Le commerce non alimentaire est représenté en grande partie par la vente à domicile et les commerces non sédentaires.

Évolution du nombre d'emploi dans le commerce de détail

Nombre d'emplois	2006	2010	2013	Évolution 2006-2013
Commerce de détail	99	119	128	29,3 %
Dont commerces alimentaires	(estimation) 70	87	96	38,6 %
Dont commerces non alimentaires	(estimation) 29	32	32	10,3 %

Sources : Baseco – CCI Haute Savoie – Acoff Urssaf

- ✓ Le commerce de détail non alimentaire crée peu d'emploi à la différence de la grande distribution, même si cette dernière a rationalisé ses effectifs du fait d'une moindre fréquentation de ses surfaces de vente.

Équipement commercial de + de 300 m² de surface de vente.

Année 2014	Nombre de magasins	Surface de vente en m ²
Alimentaire	3	3 480*
Culture Loisirs (Gamm Vert)	2	850
Équipement de la maison	2	1 230
Équipement de la personne	0	0
Total	7	5 560

Source : Panorama Guide 2014

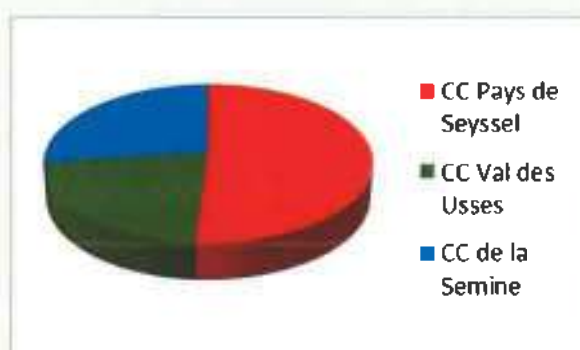
- ✓ Les deux plus grandes surfaces alimentaires sont localisées sur les communes de Seyssel 74 (Carrefour Market) et Frangy (Carrefour Contact).

Elles représentent plus de 50 % des surfaces de vente de la grande distribution sur le territoire.

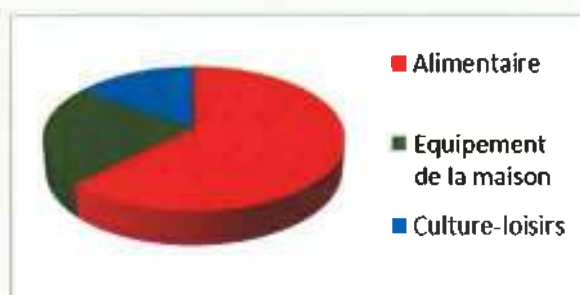
- ✓ Seul le pôle commercial de la ville de Seyssel possède l'offre la plus diversifiée du territoire du SCoT.

Même s'il manque une offre d'équipement de la personne adaptée à la zone de chalandise locale.

- ✓ Toutefois, la proximité de pôles commerciaux très attractifs à la porte du territoire explique la forte évasion commerciale.



Source : Panorama Guide 2014



Centre commerciale Carrefour, à Seyssel.

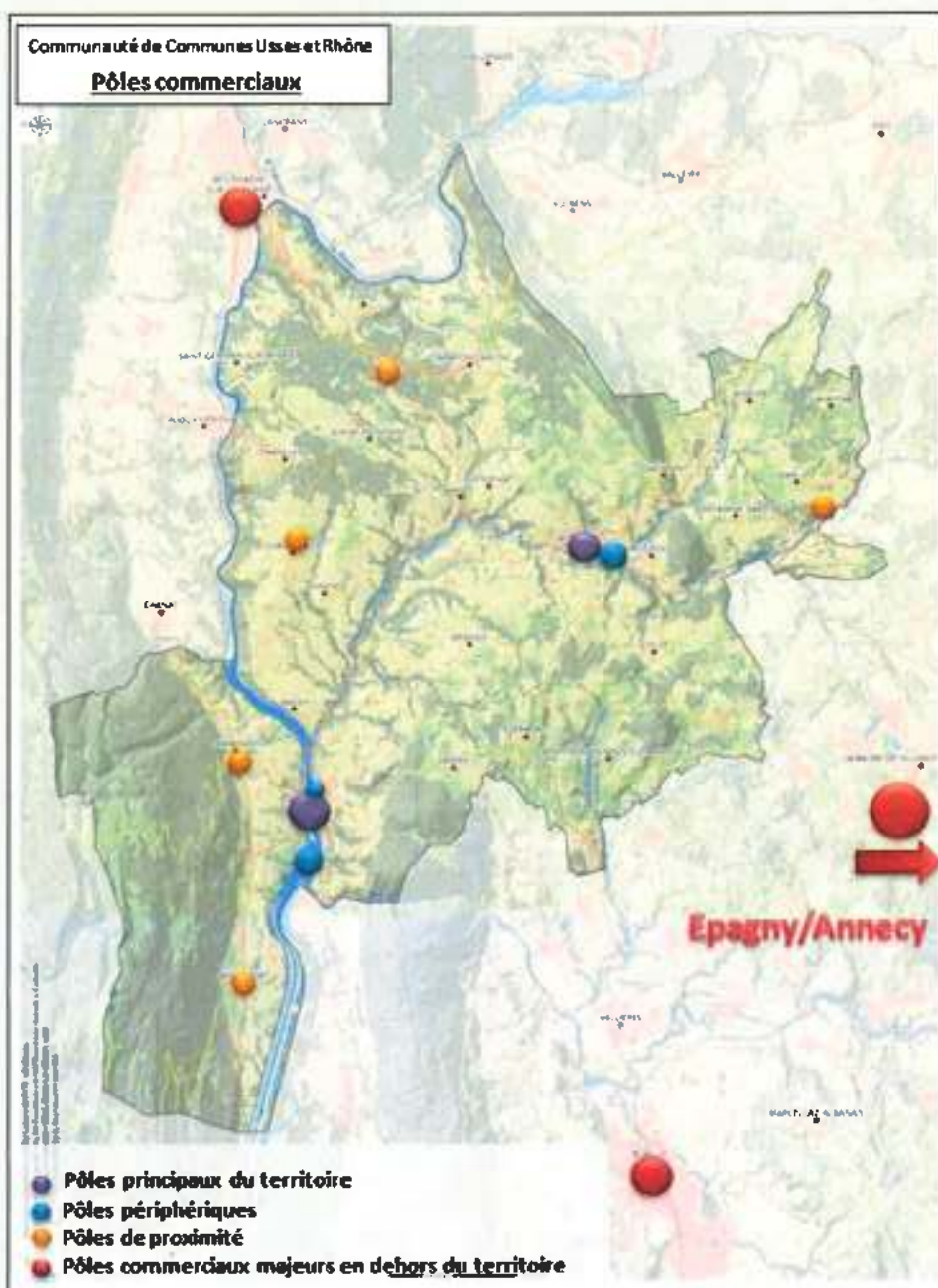
- ✓ Si l'on exclue les trois pharmacies, le territoire étudié possède un tissu de petits commerces de détail dont certains sont difficilement identifiables visuellement, car il s'agit de commerces à domicile et de commerces non sédentaires, pour 42 % d'entre eux.
- ✓ Le nombre de commerces de détail alimentaire est stable sur le territoire depuis 2006.
- ✓ Le nombre d'emplois a quant à lui augmenté pour l'alimentaire (+9 emplois salariés privés). Cela s'explique notamment par l'extension de Carrefour Market en 2009 (de 1 200 à 2 000 m² de surface de vente).

Équipement commercial de moins de 300 m ² de surface de vente	Nombre de magasins
Alimentaire	12
Culture Loisirs	8
Équipement de la maison	13
Équipement de la personne	10
Autres commerces (dont pharmacie)	37
Total commerce de détail	80

Source : Insee

- ✓ L'organisation actuelle de l'offre commerciale s'appuie sur les pôles de Seyssel et Frangy (dans une moindre mesure), et les pôles de proximité des autres communes.
- ✓ Une partie des communes du SCoT accueille des commerces et services de proximité (boulangerie, épicerie, bar, etc.). Ces commerces de proximité apportent aujourd'hui une réponse plus ou moins large aux besoins des populations locales.

- ✓ Le tissu commercial du territoire Usse et Rhône est peu diversifié et ne répond que partiellement aux attentes de la population locale et des populations avoisinantes se rendant sur les pôles commerciaux extérieurs au territoire.



L'évasion commerciale :

- ✓ La Chambre de Commerce de la Haute Savoie a mené une analyse de comportement d'achats dans le cadre de la charte du développement commercial des Ussets et Bornes, sur la période 2008-2014.
- ✓ Il en ressort que sur 617 familles interrogées, 84% déclarent réaliser leurs achats quotidiens de façon habituelle, à proximité de leur domicile, ou sur leur trajet domicile travail.

Les pôles commerciaux fréquentés par les ménages du territoire

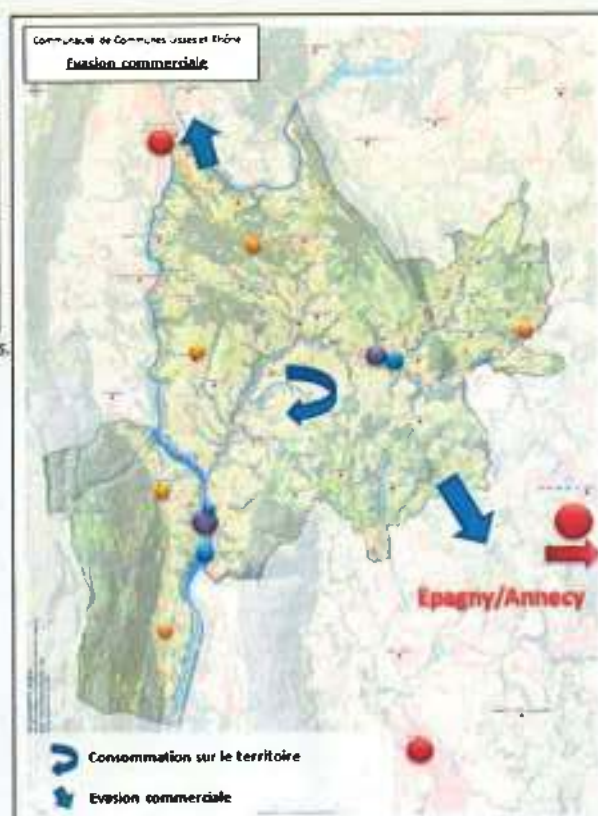
Pays de Seyssel		Val des Ussets		Semine	
Centre Seyssel	46%	Centre Frangy	30%	Bellegarde	61%
Pôle Carrefour	19%	Pôle Carrefour	25%	Centre Seyssel	10%
Ailleurs	35%	Ailleurs	44%	Ailleurs	29%

Source : CCI Haute Savoie

- ✓ Sur la Semine, l'absence de polarité commerciale sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes conduit les ménages à réaliser l'essentiel de leurs achats de proximité à Bellegarde.
- Les habitants de la Semine considèrent que Bellegarde est un pôle de proximité ; c'est pourquoi ce pôle est peu cité pour les achats occasionnels (équipements de la personne par exemple).
- ✓ Une part plus faible des ménages de la de la Semine déclare également fréquenter les commerces de proximité de Seyssel et quelques rares personnes se rendent à Frangy pour ce type d'achat.
- ✓ Concernant les pôles majeurs les plus fréquentés par les ménages interrogés, Epagny est la destination privilégiée des ménages des trois secteurs du territoire Ussets et Rhône, mais également dans une moindre mesure, le Centre d'Annecy.

Postes de Consommation	Consommation interne au territoire	Évasion commerciale
Alimentaire	50%	50%
Équipement de la personne	14%	86%
Équipement de la maison	20%	80%
Culture-loisirs	35%	65%

Source : Prospectives.



3.2.5 Le tourisme :

- ✓ **L'activité touristique est très diversifiée mais encore peu développée** sur le territoire Usse et Rhône.

La fréquentation touristique est variable, mais se développe tout au long de l'année, avec une hausse de fréquentation de mai à septembre.

- ✓ Ce territoire offre par contre, **un grand nombre d'activités sportives et de loisirs** :
 - Le territoire est traversé par le parcours de la Vélo Route du Léman à la mer (Via Rhôna),
 - Les activités sportives de plein air y sont nombreuses : sports d'hiver (17 kms de pistes de ski de fond et autres parcours raquettes) – sports d'été (baignade, canoë, kayak, VTT, etc.),
 - Le Val des Usse et le Pays de Seyssel se trouvent sur l'un des tracés amont du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, en provenance d'Allemagne et de Suisse.
 - Le **tourisme patrimonial et culturel** offre des sites remarquables à visiter.

- ✓ **L'offre accompagnant cette variété touristique reste cependant très modeste**, avec ses quelques 58 établissements de tourisme (hébergement et restauration) qui emploient 100 salariés privés (source Baseco).
- ✓ **L'offre en termes d'hébergement et de restauration s'avère insuffisante**, tant en terme quantitatif pour l'offre d'hébergement, que qualitatif pour les deux offres mentionnées.



Un hôtel de Seyssel.

Tourisme : nombre de structures d'hébergement

Année 2013	Meublés classés	Hôtellerie	Hôtellerie de plein air	Centres/villages vacances - auberges	Refuges & gîtes d'étape	Chambres d'hôtes	Total nombre de structures
Pays de Seyssel	20	1	2	1	5	4	33
Semine	2	1	0	1	0	0	4
Val des Usse	19	2	1	0	1	2	25
Total Usse et Rhône	41	4	3	2	6	6	62

Source : Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme

Tableau n°26 : Tourisme, nombre de lits.

	Meublés classés	Hôtellerie	Hôtellerie de plein air	Centres/villages vacances - auberges	Refuges & gîtes d'étape	Chambres d'hôtes	Total nombre de lits
Pays de Seyssel	91	25	327	65	65	24	597
Semine	8	100	0	80	0	0	188
Val des Usses	91	55	72	0	12	10	240
Total Usses et Rhône	190	180	399	145	77	34	1025

Source : Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme

Tableau n°27 : Tourisme, standing de l'hôtellerie

Hôtels / Nombre d'étoiles	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	Non classé	Total
Éloise	-	-	1	-	-	1
Frangy	-	-	-	-	2	2
Seyssel	-	-	-	-	1	1
Total Usses et Rhône	-	-	1	-	3	4

Source : Hôtellerie locale.

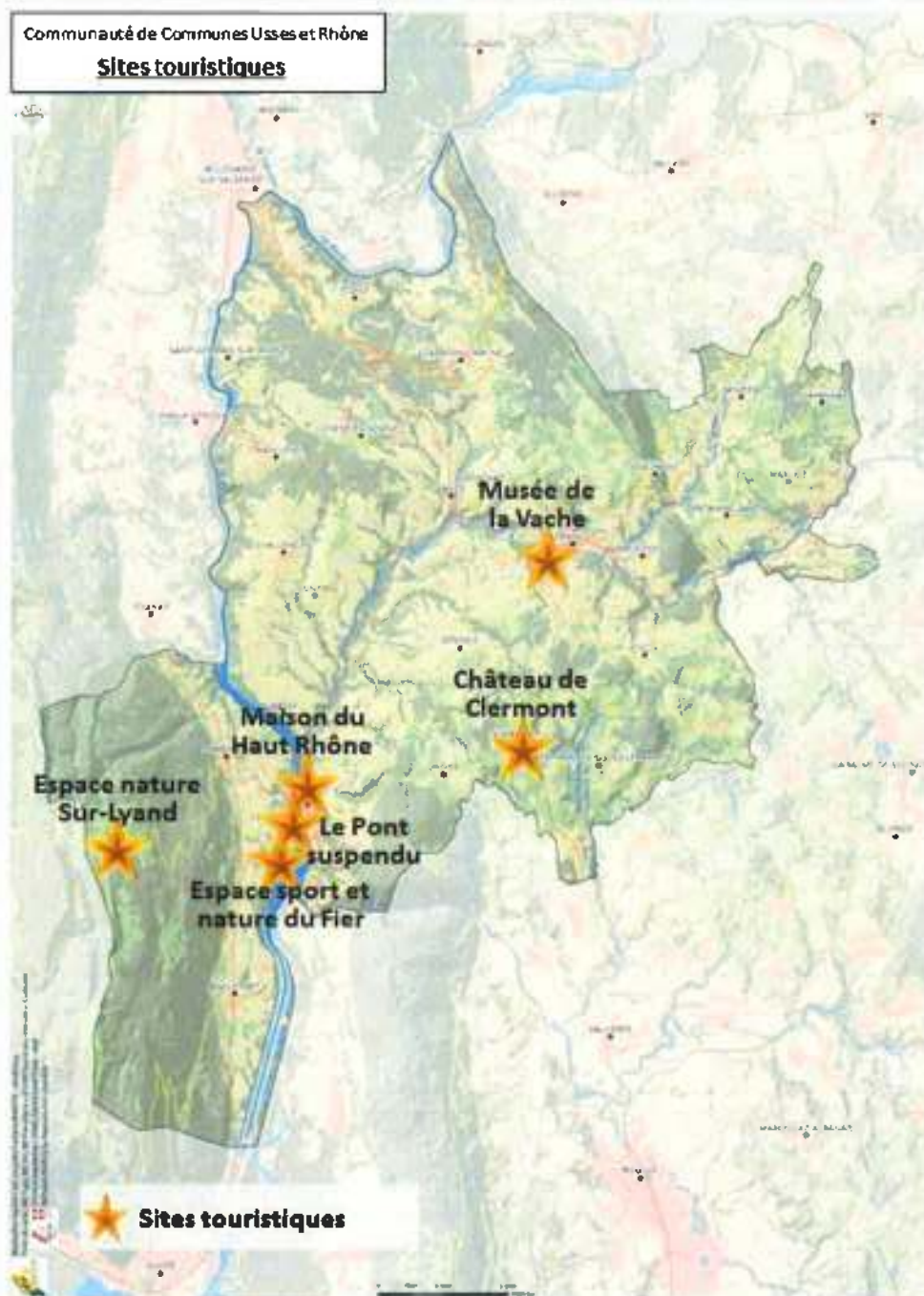


Restaurant de Frangy

Tourisme : restaurants et bars

Année 2013	Restaurant	Débit de boisson	Total
Pays de Seyssel	18	5	23
Semine	6	1	7
Val des Usses	12	1	13
Total Usses et Rhône	36	7	43

Source : Baseco CCI Haute Savoie



Le pont suspendu entre les deux Seyssel.

3.3 Les zones d'activités économiques (ZAE).

3.3.1 Les ZAE en 2013 :

- ✓ Les Zones d'activités économiques du territoire couvrent une surface totale de près de 72 hectares, dont 54 hectares sont commercialisables et pour certaines, en cours de commercialisation.
- ✓ Ces ZAE arrivent à saturation : Fin 2013, il restait moins de 4,6 ha disponibles, dont environ 2 ha équipés, (donc directement commercialisables),
- ✓ Sur l'ensemble des surfaces commercialisées, on peut estimer les friches entre 3,5 à 4 ha dont la principale se situe sur la zone de l'Île-Nord avec l'entreprise Morand.
- ✓ Les surfaces à commercialisées sont donc très limitées et ne répondent pas aux besoins des entreprises locales à la recherche de terrain en proximité de leur lieu de résidence.
- ✓ La consommation de foncier économique s'élève à 2,6 ha par an grâce à la commercialisation en 2013 d'une grande partie des surfaces du PAE de la Semine. Si l'on enlève cette année exceptionnelle, la consommation s'évalue à 1,5 ha par année sur les 9 dernières années.

N° zone	Commune	ZAE	Aménageur	Activité principale	Surfaces totales (ha)	Surfaces vendues (ha)	Surfaces disponibles équipées (ha)	Surfaces disponibles non équipées (ha)
1	CHALLONGES	ZAE de la Culaz	CCUR	Artisanale	2,89	1,87	0,18	0,00
2	CHÊNE-EN-SEMINE	PAE de la Semine	CCUR + TERACTEM	Mixte	20,77	17,92	0,78	0,32
3	MUSIÈGES	ZAE des Bonnets	CCUR	Mixte	11,88	10,06	0,00	0,00
4	SEYSSEL	ZAE de Montauban	CCUR	Mixte	6,05	2,94	0,43	0,81
5	SEYSSEL	ZAE de l'Île Nord	CCUR	Artisanale	12,02	6,87	0,00	0,00
6	SEYSSEL	ZAE l'Île Sud	CCUR	Mixte	10,82	7,55	0,00	1,39
7	USINENS	ZAE de Pont Rouge	CCUR	Artisanale	1,65	1,55	0,00	0,00
8	CORBONOD	ZAE de Maboez	CCUR	Artisanale	1,99	1,99	0,00	0,00
9	MARLIOZ	ZAE des Îles	Privée	Artisanale	3,56	3,56	0,00	0,00
Total					71,63	54,31	2,04	2,52

Dans ce contexte, des projets sont à l'étude (d'extension des zones d'activités existantes, voire de création de nouvelles zones), pour pouvoir à des besoins réels du tissu économique local, voire régional, pour ce qui concerne le Parc d'Activités Economiques de la

Semine (anciennement dénommée « la Croisée »).

En parallèle, une réflexion a été engagée, sur les quelques friches présentes au sein des zones existantes, afin de mieux valoriser le foncier économique local.



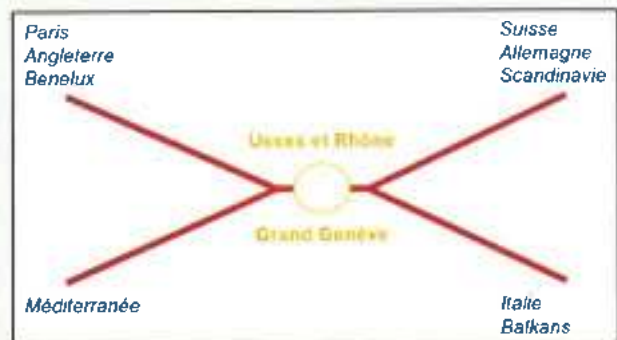
N° de zone	ZAE	Activité principale	Surfaces totales (ha)
1	ZAE de la Culaz	Artisanale	2,89
2	PAE de la Semine	Mixte	20,77
3	ZAE des Bonnets	Mixte	11,88
4	ZAE de Montauban	Mixte	6,05
5	ZAE de l'Île Nord	Artisanale	12,02
6	ZAE de l'Île Sud	Mixte	10,82
7	ZAE de Pont Rouge	Artisanale	1,65
8	ZAE de Maboez	Artisanale	1,99
9	ZAE des Îles	Artisanale	3,56
TOTAL			71,63

Source : CD 74

3.3.2 Le PAE de la Semine : Un pôle d'activités stratégique :

La Communauté de Communes Usse et Rhône se situe au croisement d'axes économiques stratégiques entre l'Europe du nord (Paris, Angleterre, Benelux) et l'Italie du nord, ainsi qu'entre l'Allemagne et le pourtour méditerranéen.

Le territoire bénéficie de la proximité de la Suisse, pays neutre et place monétaire internationalement reconnue, et l'Italie du Nord, à l'économie mondialisée, dynamique et très industrielle. Il est situé au cœur du poumon économique européen, la « banane bleue » et représente l'une des régions les plus dynamiques d'Europe, avec la présence proche de deux aéroports internationaux, Genève-Cointrin et Lyon-Saint-Exupéry, ainsi que de nombreuses gares TGV



Source : Communauté de Communes Usse et Rhône.

Fond de carte : Open street map



Région	PIB en €	Population	PIB par hab. en €
Auvergne-Rhône-Alpes	242 289 000 000	7 803 104	31 050
Cantons de Genève et de Vaud	89 054 000 000	1 245 947	71 475
Lombardie, Piémont et Val d'Aoste	476 265 000 000	14 597 252	32 627

Sources : Eurostat¹ et Office national suisse de la statistique².

¹ <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do>

² <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/02/05.html>

La Communauté de Communes Usse et Rhône est proche de deux aéroports internationaux d'envergure mondiale :

Les rapports annuels de l'aéroport de Genève indiquaient que, en 2010, l'aéroport de Genève est relié à 105 destinations, dont 78 en Europe. Le 23 décembre 2014, le cap des 15 millions de passagers par an est atteint. En 2014, 15,2 millions de passagers ont transité par Cointrin (+5%). EasyJet en a transporté 41.9%, devant Swiss (15.2%) et Air France (4,7%). En 2015, 15,8 millions de passagers ont été accueillis à l'aéroport de Genève (une hausse de 4,1 % par rapport à 2014).



En outre, l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry a accueilli 8 703 354 passagers en 2015 (+2,8 % par rapport à 2014), dont 28,6 % en low-cost (rapport d'activités 2015)³. Intermodal, l'aéroport est connecté par la LGV Paris – Lyon – Marseille par une gare TGV qui rend l'aéroport à moins de 2 heures de Paris et de Roissy (qui dispose de sa gare TGV), ainsi qu'à 1h30 de Marseille.



Il est récemment relié à l'agglomération lyonnaise et son pôle financier de la Part-Dieu via le Tramway Rhonexpress.

Il bénéficie également d'une connexion autoroutière de qualité ainsi qu'une connexion avec le réseau ferré à grande vitesse :

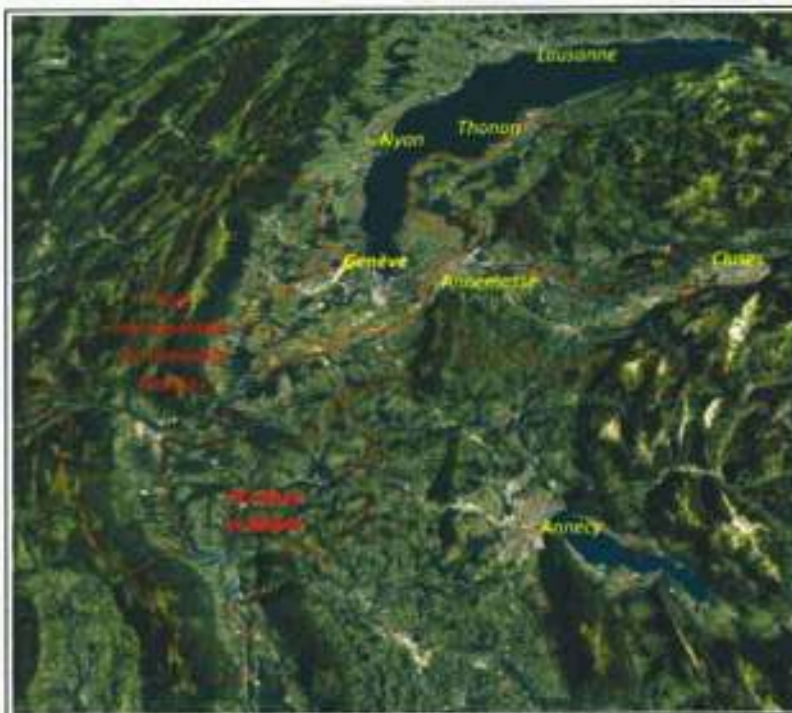


Source : Communauté de Communes Usse et Rhône, site des compagnies ferroviaires mentionnées.

³ <https://www.lyonaeroports.com/Le-Groupe-Aeroports-de-Lyon/Aeroports-de-Lyon/Chiffres-cles>

La localisation du territoire Usse et Rhône, ajoutée à sa connectivité et à son potentiel de développement, en fait un territoire au positionnement incontournable, dans un contexte où les implantations de ZAE/PAE sont de plus en plus difficiles au niveau de la Haute-Savoie, de l'Ain et de la région du Grand Genève.

Le territoire, via le pôle de la Semine, a une carte à jouer pour se positionner afin d'accueillir un parc d'activités économique performant et tourné vers les entreprises extérieures au territoire, profitant des bassins économiques de la métropole lémanique, du sillon alpin et de la vallée de l'Arve.



La Communauté de Communes Usse et Rhône, à proximité du Grand Genève et d'Annecy.

- ✓ **L'importance en termes de surface du PAE de la Semine dépasse une simple approche territoriale du périmètre du SCoT, pour prendre en compte les bassins économiques plus vastes comme celui du Franco-valdo-genevois mais également des départements de l'Ain et de la Haute Savoie.**
- ✓ **Toutefois, l'extension en cours du PAE de la Semine (ZAC II et III) répond en grande partie à des besoins d'entreprises extérieures au territoire ; d'où la nécessité de mener une réflexion intégrant ce statut particulier pour le foncier économique au sein du SCoT.**



PAE de la Semine

3.4 L'agriculture : une activité fortement implantée et dynamique

L'agriculture est la première activité économique du territoire d'Usse et Rhône.

Elle est dynamique et pérenne mais fait l'objet de défis majeurs pour l'avenir, qui dépassent les approches de la planification stratégique. Le SCoT a toutefois sa part à apporter au confortement de l'activité agricole, et notamment sur l'approche foncière.

L'ancien Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône a commandé un diagnostic agricole à la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, qui l'a réalisé en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Il s'est déroulé en trois étapes de travail :

1. Collecte d'informations sur les exploitations et les espaces agricoles du territoire. Organisation de 5 jurys communaux, appels

téléphoniques pour compléter les données manquantes,

2. Caractérisation de l'agriculture du territoire du SCoT. Dresser les caractéristiques de l'activité agricole et en identifier et analyser les principaux enjeux,
3. Spatialisation des enjeux agricoles sur les espaces via des cartes.

La méthodologie de ce diagnostic s'organise autour de trois critères que sont la taille des tenements agricoles, leur qualité ainsi que la proximité des exploitations. Le croisement de ces critères donne une synthèse des enjeux agricoles en matière de surfaces : enjeux faibles, moyens et forts.

3.4.1 Une agriculture au sein d'un territoire rural en mutation

- ✓ Le territoire est classé pour partie en zone de montagne (considérant la définition « agricole » de la zone de montagne), sauf la commune de Seyssel Ain. Ce sont donc 25 communes sur 26 qui bénéficient d'un tel classement.

La prise en compte des contraintes liées à l'exploitation agricole en zone de montagne est conditionnée à ce type de classement.

L'usage des surfaces dans Usse et Rhône tend à une diminution des surfaces agricoles :

	2000	2005	2011
Surface agricole	13 795	13 736	13 647
Surface Naturelle	10 951	10 945	10 952
Surface Urbanisée	916	1 012	1 099

Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.

- ✓ Il est à noter que 59 hectares agricoles ont été perdus entre 2000 et 2005 et plus de 89 hectares entre 2005 et 2011, soit un total de 148 hectares en plus de 10 ans. Il est constaté une accélération de l'artificialisation des surfaces et une baisse de celles agricoles.
- ✓ Les surfaces « naturelles » se maintiennent. Il faut toutefois souligner que les dernières

données datent de 2011, soit il y a plus de 6 ans et que les dernières extensions de zones d'activités économiques se sont en grande partie effectuées en forêt (ZAC I et ZAC II de la Semine).

- ✓ Il existe 145 exploitations agricoles¹ réparties dans les communes d'Usse et Rhône. Seules Éloise et Chavannaz ne comptent pas de sièges d'exploitation professionnels. Ces fermes emploient 294 ETP, dont 257 chefs d'exploitations et 18 doubles-actifs, sans compter les aides-familiaux et les salariés.
- ✓ Les exploitants agricoles, pour 26 % d'entre eux, ont plus de 55 ans en 2014, date de la publication du diagnostic, ce qui pose la question du renouvellement des actifs agricoles.

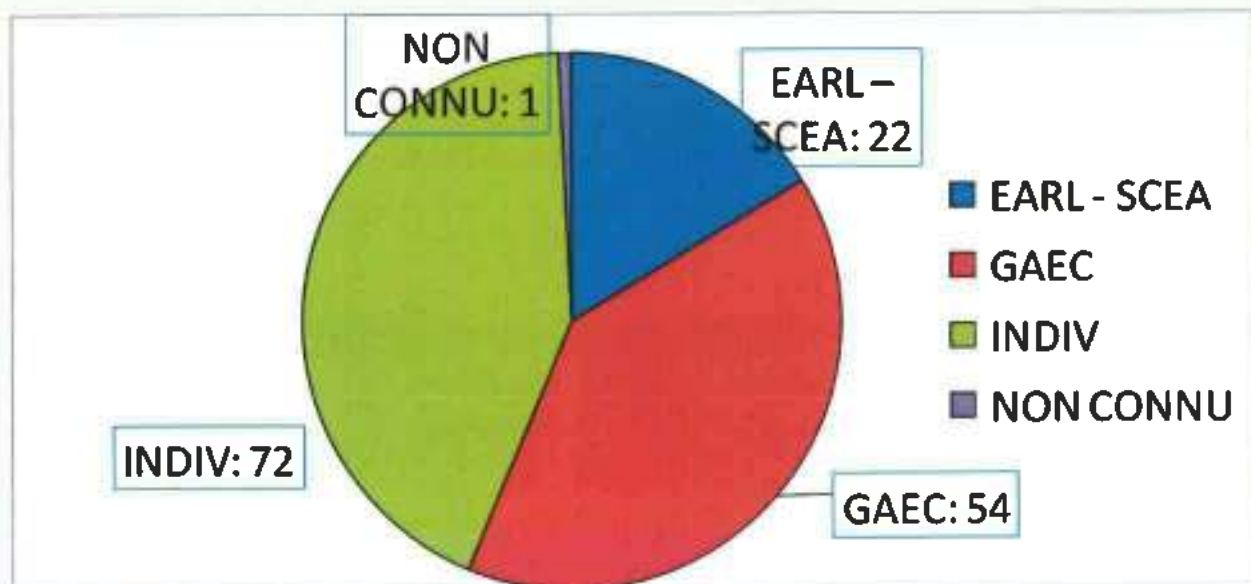
Le diagnostic mentionne les points de vigilance suivants :

- 1 installation pour 2 départs à la retraite,
- Il est constaté des départs avant l'âge de la retraite, phénomène nouveau dans la profession,
- Une vague de départ est à anticiper dans les 10 ans à venir.

Age	<= 35 ans	35 > âge < 55	>= 55 ans
Part d'agriculteurs	13%	61 %	26%

Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.

L'agriculture se structure aujourd'hui sous des formes sociétaires, de manière croissante au fil des années. À ce jour, ce sont 52 % des exploitations agricoles qui sont sous forme sociétaire.



Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.

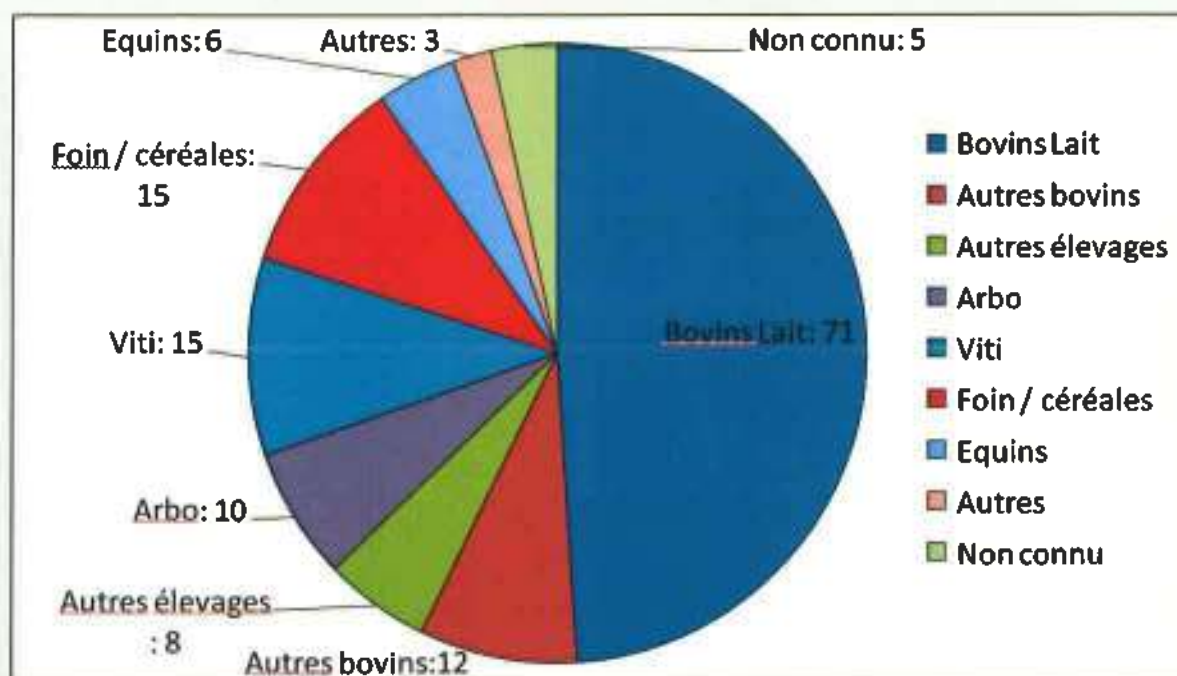
La majorité des exploitations agricoles sont orientées sur les filières de bovins lait (71 au total), majoritairement sous formes sociétaires (75 %).

¹ Il est retenu la définition de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc d'une exploitation agricole professionnelle,

c'est-à-dire des exploitations travaillant au minimum ½ SMI.

	Nombre d'exploitations	Participation à la production laitière	
EARL – SCEA	8	7%	} 75% des EA, 87 % du lait produit !
GAEC	45	80%	
INDIVIDUELLE	18	13%	
TOTAL	71	100	

Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.



Source : diagnostic agricole, CA Savoie Mont-Blanc, Communauté de Communes Usse et Rhône.

- ✓ Si l'agriculture est majoritairement orientée vers les bovins laits, les filières viticoles et de la vente de foin sont bien représentées avec 15 exploitations chacune. À noter que 6 exploitations professionnelles ont une activité équestre.
- ✓ Les exploitations agricoles jouent la carte de la diversification de leur activité avec la vente en circuit court. Elles étaient 10 % en 2008 à proposer ce type de service, contre 23 % en 2014.
- ✓ L'agriculture est reconnue pour la qualité de ses productions, à travers les signes officiels de la qualité.
- ✓ Dans la Communauté de Communes Usse et Rhône, ce sont :
 - 64 exploitations agricoles engagées en IGP Tomme et Emmental de Savoie¹,
 - 2 exploitations agricoles engagées en IGP Pommes et poires de Savoie,
 - 6 exploitations agricoles engagées en AOP Roussette de Savoie,
 - 7 exploitations agricoles engagées en AOP Vin de Savoie,
 - 11 exploitations agricoles engagées en AOP Vin de Savoie Seyssel,
 - 9 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique.

¹ À noter qu'en 2014, date de réalisation du diagnostic, le nombre d'exploitations agricoles engagées en IGP Raclette de Savoie n'était pas identifié.

Ces exploitations valorisent leurs produits mais doivent en contrepartie se soumettre à un cahier des charges précis, voulu par les agriculteurs eux-mêmes pour commercialiser leurs productions.

À noter que l'AOP Comté est présente dans le territoire, sa seule présence en Haute-Savoie, dans la commune de Challonges, sur le secteur de Pymont, du fait de la présence de caves d'affinage souterraine, creusées dans la roche.



Les signes officiels de qualité : l'IGP, l'AOP et l'AB.



Les caves d'affinage du Comté à Pymont, commune de Challonges, en AOP Comté.

- ✓ L'activité laitière est dominante. Le quota laitier total est de 25 600 000 litres et celui fermier de 824 000 litres. La différence entre les deux réside en la fabrication en coopérative laitière ou à la ferme des fromages. La moyenne par exploitation est de 360 500 litres et est conforme à la moyenne départementale en IGP.

Concernant les productions caprines, le quota laitier est de 72 000 litres et est de 39 000 litres pour les productions ovines.

Sur les 71 exploitations laitières, 57 sont membres de la SICA des Fermiers Savoyards et 12 de la coopérative laitière de Sales.

À noter que 2 exploitations agricoles transforment leur lait sur place.

- ✓ Le site de transformation de la SICA des Fermiers Savoyards est basé à Musièges et emploie 60 personnes.

Sa capacité de production est de 68 000 000 de litres de lait. Sa zone de collecte s'étend du Chablais à la Michaille en passant par le Giffre, le Genevois, la vallée de l'Arve, l'Albanais, Usse et Rhône et même une partie du bassin aixois. Le site comprend un point de vente et un site d'affinage des fromages à Minzier.



Le site des Fermiers Savoyards, dans la ZAE des Bonnets, à Musièges.

- ✓ La production laitière est soumise à la contrainte de l'autonomie fourragère. Les cahiers des charges en IGP fromagères sont stricts sur ce point. À Usse et Rhône, ce sont 90 % des exploitations agricoles laitières qui sont autonomes en fourrage. L'autonomie fourragère pose directement la question du foncier.
- ✓ Parmi les 102 exploitations agricoles engagées en élevage, 53 sont recensées au registre sanitaire départemental (RSD) et 49 en Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont 1 soumise à autorisation. Ces classements posent, en matière d'urbanisme, des contraintes en matière de distances d'implantation des bâtiments vis-à-vis des constructions tiers à l'agriculture.
- ✓ Concernant la filière viticole, 9 des 15 exploitations concernées se situent dans l'Ain, en majorité à Corbonod. Les productions sont majoritairement en AOP et la vente s'effectue en direct, en négoce ou en grande distribution. Le lien avec la promotion touristique du territoire est étroit. Le label « Vignobles et découvertes » en atteste avec l'organisation de ballades viticoles, entre autres. Toutefois, la filière est fragile car les droits à planter ne sont pas tous utilisés, que des surfaces agricoles sont classées potentiellement valorisables en AOP viticole par l'INAO et ne sont pas utilisées et que le nombre d'exploitations agricoles engagées diminue.

3.5 Synthèse

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>INDUSTRIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu industriel en progression, tant en terme de nombre d'établissements que d'emplois. - Un tissu très diversifié (dont l'industrie hydro-électrique), malgré un faible nombre d'entreprises, ce qui favorise, entre autres sa résistance dans une période conjoncturelle difficile. - Un secteur stratégique, pouvant être dynamisé par l'attractivité du pôle de la Semine, entre les bassins de l'Ain, de la Haute-Savoie et le Canton de Genève, et doté de fortes potentialités, du fait du carrefour entre les axes Paris-Italie et Allemagne-Méditerranée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de tradition industrielle forte sur le territoire communautaire. - 40 % des emplois industriels locaux sont concentrés dans une seule entreprise (une source de fragilité). - Un faible nombre moyen d'emplois industriels par entreprise (2,8 et 1,8, tout secteur d'activités privés confondus, hors entreprise Ferropem). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien, voire le confortement, du tissu industriel actuel possédant une typologie très diversifiée, en valorisant les atouts du territoire : filière agroalimentaire, industrie des biens d'équipement. L'extension du PAE de la Semine pourrait favoriser le développement de ce secteur.
<p>BTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu en progression, tant en terme de nombre d'établissements que d'emplois. - Une forte création d'entreprises ces dernières années. - Une situation stratégique en proximité de grands centres urbains : Annecy, Albanais/Rumilly, Genevois. - Une réflexion en cours sur la création d'un site pour le dépôt et le traitement des déchets inertes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des entreprises nombreuses mais employant peu de salariés, sauf dans les sous-secteurs des travaux publics et de la construction de réseaux. - Une forte proportion d'auto-entrepreneurs se transformant rarement en entreprise traditionnelle employeuse. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement du développement du secteur du BTP, par une offre de sites adaptés, en proximité des centres-bourgs et villages (zone d'activités artisanales mais également en mixité au sein du tissu urbain pour les micro-entreprises). - La mise à disposition d'un ou plusieurs site(s) pour le stockage et le traitement des déchets inertes.
<p>SERVICES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu en forte progression quant au nombre d'établissements mais en croissance plus mesurée en terme d'emplois. - Une offre très diversifiée pour un territoire périurbain. - Une dynamique des services aux entreprises significative pour un territoire dont la densité en entreprise reste limitée. - Un pôle de la Semine, dont l'attractivité devrait favoriser la croissance de ce secteur. - Un territoire attractif pour des activités répondant à un marché plus vaste que celui du territoire du SCoT. 	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses entreprises de petite taille, du fait de la taille du marché local pour certaines activités. - Une pénurie de personnel qualifié. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des services, et le choix de sites d'implantation adaptés selon leur typologie : en centre-ville (mixité avec le logement dans les pôles de Seyssel et Frangy, etc.) ou au sein des zones d'activités (ZAE), pour d'autres services réclamant de plus grandes surfaces.

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>COMMERCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu commercial très diversifié pour un territoire peu peuplé avec de petites centralités. - La création d'une centralité commerciale sur le PAE de la Semine (anciennement dénommée « la Croisée) devant se limiter à répondre aux besoins des résidents de la Semine. - Le projet de rénovation du centre de Frangy actuellement en cours. - Les démarches FISAC mises en place, finalisées ou en cours de finalisation (Ville de Frangy, Pays de Seyssel et Val des Usses). - Des perspectives de développement du commerce électronique (e-commerce), à prendre en compte, y compris par le commerce local existant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte évation commerciale, même dans le domaine alimentaire, du fait de la taille des centralités du territoire Usses et Rhône, et d'une forte attractivité des pôles commerciaux des territoires limitrophes. - Une offre très restreinte dans le domaine de la grande distribution. - Un tissu commercial fragile économiquement. - Des centres bourgs ayant perdu leur attractivité pour les commerces de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le confortement de l'offre commerciale de centre-bourg / centre-village pour les besoins de la population locale à l'horizon du SCOT, et ce : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par de l'aménagement urbain : développement de l'armature des espaces publics, traitement de la voirie, politique du stationnement, signalétique... ▪ Par des actions de soutien au commerce et à l'artisanat. - Le renforcement de l'offre de la grande distribution sur les deux pôles de Frangy et Seyssel, afin de limiter l'évasion vers les pôles commerciaux extérieurs au territoire. - La localisation du commerce, respectant la répartition des populations résidant sur le territoire du SCOT, afin de favoriser les achats de proximité en limitant l'évasion vers les territoires voisins.
<p>Zones d'activités économiques (ZAE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une répartition des ZAE très cohérente par rapport à la typologie du territoire. - Un secteur phare : le pôle de la Semine, possédant des atouts propres, d'attraction des entreprises extérieures au territoire (accessibilité autoroutière, position centrale par rapport au secteur de la Semine, pas de traversée de villages, possédant des services en son sein, à la croisée des flux régionaux et internationaux, à proximité des pôles de Genève, de Lyon, de la vallée de l'Arve et du sillon alpin). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une faible hiérarchisation des ZAE. - Un manque de foncier rapidement commercialisable, selon les différentes centralités. - Une qualité très médiocre de certaines zones. - L'existence de friches et les difficultés de leur résorption et de leur requalification. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le confortement, la structuration, la hiérarchisation et l'homogénéisation de la (re)qualification des ZAE. - L'évaluation d'un besoin en foncier économique nécessaire et hiérarchisé, pour répondre aux besoins des différents acteurs internes et externes au territoire à l'horizon du SCoT, et ce en termes de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ZAE pour des entreprises à vocation très large extérieures au territoire, ▪ Zone artisanales répondant aux besoins des acteurs locaux favorisant le développement de l'économie présenteielle. - L'image et le positionnement du PAE de la Semine pour l'accueil des entreprises, en cohérence avec les choix politiques.

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence de sites remarquables (Château de Clermont, Grand Colombier, panorama de Sur-Lyand...), et de nombreuses activités sportives et de loisirs. - Le Rhône : un fleuve structurant et valorisant pour le territoire. - La production et l'offre de produits de terroir (labellisés). - Un patrimoine environnemental et paysager de qualité. - La présence de deux offices de tourisme (à Frangy et à Seyssel), ainsi que d'un EPIC, récemment créé, pour commercialiser des produits touristiques et, de manière générale, structurer l'offre dans le territoire. - Des projets d'hôtellerie en gestation : à Seyssel, dans le bassin frangypan et dans le PAE de la Semine, en sortie d'autoroute (1 étoile, à destination plutôt des professionnels). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une activité touristique en cours de structuration mais qu'il reste à promouvoir à l'échelle du territoire. - Une offre d'hébergement insuffisante en quantité comme en qualité (un hôtel 3 étoiles puis 3 non classés, pas d'offre intermédiaire à ce jour). - Une restauration suffisante pour répondre à la demande locale, mais un manque de restauration gastronomique alors que l'environnement s'y prête. - Un phénomène de périurbanisation dont les « stigmates » commencent à altérer les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire, et donc, son attractivité touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'une stratégie touristique reposant sur les atouts du territoire, par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La structuration d'une véritable offre (tourisme vert, patrimonial, etc.), ▪ La mutualisation de certains axes avec les territoires voisins (valorisation de l'offre du SCoT par les OT extérieurs au territoire), ▪ La promotion du territoire auprès des investisseurs pour la mise en œuvre de projets permettant de répondre au manque de lits tant en terme quantitatif que qualitatif, ▪ L'implantation d'une offre de restauration de qualité gastronomique en lien avec les richesses du terroir. - Le développement d'une réflexion transversale avec les autres thématiques du SCoT, telles que l'agriculture, l'environnement (qualité des paysages, etc.), les modes de déplacement « doux » ..., comme vecteurs du développement touristique.

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une filière laitière forte, structurée et modernisée. - Un outil de collecte et de transformation du lait fédérateur : la SICA des Fermiers Savoyards. - Des systèmes adaptés aux caractéristiques pédoclimatiques du territoire et une agriculture qui entretient les paysages. - Des exploitations autonomes en fourrages et céréales. - Des produits valorisés sous signes officiels de qualité IGP-AOP (fromages, vins, fruits). - Une dynamique collective : coopératives, groupes locaux de développement, CUMA... - Une agriculture centrée sur l'élevage bovins lait mais avec de la diversification (viticulture, maraîchage, arboriculture...). - Des exploitations agricoles en majorité pérennes. - Une complémentarité entre l'exploitation de surfaces planes et l'exploitation des pentes et des alpages. - Une identité rurale forte et des paysages très marqués par l'activité agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - La précarité du foncier : un faible taux de propriété des exploitants, et des incertitudes sur les engagements de surface. - Une perte de surfaces exploitées, qui induit des difficultés dans le respect des cahiers des charges des IGP. - Une augmentation du coût du foncier. - Une concurrence entre les usagers agricoles et non agricoles du foncier. - Un foncier morcelé entre exploitations agricoles. - Des difficultés à exploiter certaines parcelles (accès, taille et mitage, circulations difficiles des engins et troupeaux, fortes pentes). 	<ul style="list-style-type: none"> - La préservation des surfaces, notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maintien de l'autonomie fourragère des exploitations agricoles, ▪ L'adaptation aux évolutions du cahier des charges IGP « Tomme Emmental de Savoie », ▪ Le respect de la réglementation, notamment pour l'épandage des effluents. - La préservation de sites adaptés et fonctionnels, de par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La proximité et l'accessibilité des parcelles, ▪ Le respect des distances de recul réglementaires, ▪ Le maintien, voire l'amélioration des conditions de circulation des engins. - La conservation du potentiel agricole du secteur (laitier, viticole, arboricole...), en assurant notamment le renouvellement des générations. - La préservation et le partage de la ressource en eau. - L'adaptation de l'activité agricole aux évolutions du territoire (croissance de la population), notamment pour en saisir les opportunités (diversification, circuits courts...). <p>ENJEUX GLOBAUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'entreprises et d'emplois sur le territoire, afin d'offrir à la population actuelle et future la possibilité de travailler à proximité de son lieu de résidence et de contenir le phénomène de résidentialisation. - L'élaboration d'une stratégie économique, pour donner une visibilité du territoire aux acteurs économiques et institutionnels locaux et régionaux. - Le soutien à la création d'entreprises, à travers une pépinière d'entreprises et/ou un hôtel d'entreprises, en cohérence et en mutualisation avec des pépinières déjà existantes sur des territoires voisins. - Le rôle du SCoT (et de la Communauté de Communes qui le porte) en termes de gouvernance dans le domaine économique.

4 – Le fonctionnement du territoire

4.1 Les équipements et services publics.

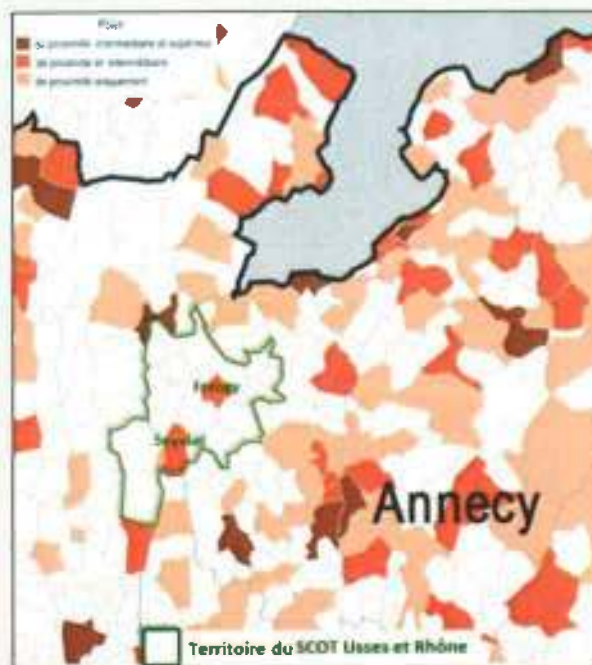
- ✓ L'analyse qui suit s'appuie principalement sur la base permanente des équipements de l'INSEE (BPE 2013), qui fournit le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur un territoire.

Les équipements retenus pour la BPE (99) sont répartis en trois gammes :

- Gamme de proximité (30) : École maternelle, poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi...
- Gamme intermédiaire (34) : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...
- Gamme supérieure (35) : Lycée, maternité, urgences, médecins spécialistes, cinéma, hypermarché, agence Pôle Emploi.

Dix grands domaines d'équipement sont distingués :

- Commerce.
- Sports, loisirs, culture.
- Enseignement du 1er degré.
- Enseignement du second degré.
- Enseignement supérieur, formation et services de l'éducation.
- Action sociale.
- Services de santé.
- Fonctions médicales et paramédicales.
- Services aux particuliers.
- Tourisme et transport.



Source : Insee- Base Permanente des Equipements (2007).

Communes	gamme de proximité	gamme intermédiaire	gamme supérieure	Ensemble des 3 gammes
Seysssel 74	21	18	1	40
Frangy 74	22	14	1	37
Seysssel 01	16	3	0	19

L'analyse combinée sur le territoire du SCoT des données démographiques et du niveau d'équipement des communes permet de confirmer l'existence **deux pôles principaux, qualifiés de « pôles intermédiaires et de proximité »** : Frangy et Seyssel Haute-Savoie (les seules communes de plus de 2 000 habitants).

Contigu à ce dernier, le pôle de Seyssel Ain est reconnu quant à lui, comme pôle de proximité uniquement

Ainsi, en 2013 le taux d'équipement global du territoire est de l'ordre de **27 équipements pour 1 000 habitants** (en dessous de la moyenne départementale, de 37,8), cette moyenne étant logiquement très supérieure à Frangy, Seyssel Haute-Savoie, et (dans une moindre mesure) Seyssel Ain.

Ces trois communes concentrent 45,5 % des quelques 540 équipements recensés.

On soulignera que le pôle de la Semine (sis à Chêne-en-Semine, lieu-dit de la Croisée) assure un rôle de pôle d'équipements à rayonnement intercommunal, en ce qu'il concentre plusieurs équipements sportifs (piscine, terrains de sport), de santé et d'accueil de la petite enfance.

Nombre d'équipements par commune et par secteur	
Chaumont (74065)	8
Chavannaz (74066)	2
Chilly (74075)	20
Contamine-Sarzin (74086)	7
Frangy (74131)	86
Marlioz (74168)	11
Minzier (74184)	6
Musièges (74195)	16
TOTAL Val des Usse	170
Chessenaz (74071)	1
Chêne-en-Semine (74068)	21
Clarafond-Arcine (74077)	11
Éloise (74109)	19
Franclens (74130)	11
Saint-Germain-sur-Rhône (74235)	8
Vanzy (74291)	3
TOTAL Semine	74
Anglefort (01010)	24
Bassy (74029)	12
Challonges (74055)	13
Clermont (74078)	14
Corbonod (01118)	33
Desingy (74100)	11
Droisy (74107)	3
Menthonnex-sous-Clermont (74178)	15
Seyssel (74269)	115
Seyssel (01407)	43
Usinens (74285)	9
TOTAL Pays de Seyssel	292
TOTAUX	536
<i>Population 2013</i>	<i>19 974</i>

Source : Insee- Base Permanente des Equipements 2013.



¹ Pour le volet relatif aux énergies renouvelables, on se référera à la partie 2 / chapitre 5 du présent rapport.

4.2 Les réseaux énergiques et de communication.

4.2.1 En matière d'électricité :

- ✓ **trois autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité (AODE) sont présentes sur le territoire :**

- **Le SYANE** : Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie en Haute-Savoie.
- **Le SIEA** : Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.
- **Le SIESS** : Syndicat intercommunal d'électricité de Seyssel, qui complète les distributions départementales assurées par le SYANE et le SIEA.

- ✓ **Les communes de Seyssel Haute-Savoie et Corbonod accueillent sur leur territoire le barrage de Seyssel, destiné à gérer le niveau du Rhône en aval de Génissiat.**

Il est exploité par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), spécialement créée à cet effet.¹

Les communes de Saint-Germain-sur-Rhône, Éloise et Clarafond-Arcine sont également concernées par la rétention du barrage.

Anglefort et Seyssel Haute-Savoie accueillent également chacune un barrage couplé à une usine hydro-électrique (celle de Seyssel 74 étant située sur la commune voisine de Motz).

- ✓ **De par la présence de ces installations hydroélectriques, le réseau électrique est très dense sur le territoire (et sur la Semine et le Pays de Seyssel plus particulièrement), traversé par plusieurs lignes électriques à haute ou très haute tension², et dont les ouvrages ont un impact visuel important, et qui sont porteurs de servitudes d'utilité publique opposables aux documents d'urbanisme.**

Il en est de même des emprises du domaine de la CNR.



Barrage de Seyssel Corbonod



Ligne électrique à haute-tension.

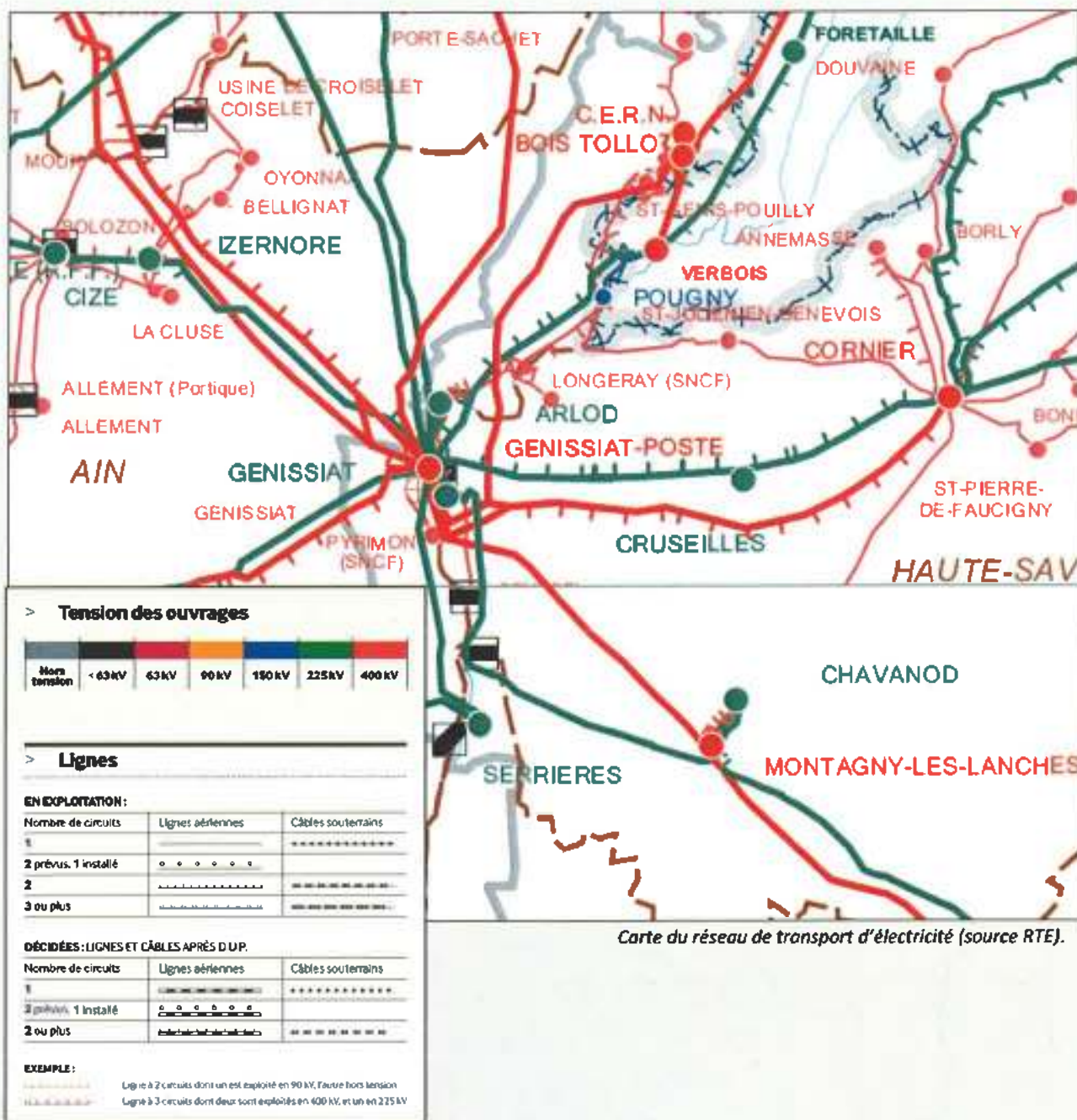
En outre, la CNR développe des centrales de type hydroliennes pour profiter des courants du Rhône. Ce projet est en cours actuellement et va dans le sens de la transition énergétique, pour le renforcement des modes de productions renouvelables d'électricité.

Un petit réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie bois est présent sur la commune de Clarafond-Arcine.

¹ Le domaine exploité par la CNR en bordure du Rhône, relève soit de la propriété privée, soit de terrains concédés par l'Etat pour permettre à la compagnie d'exercer son rôle de concessionnaire dans le respect du cahier des

charges général de la concession résultant de la loi du 27 mai 1921 et des textes subséquents.

² Présence de lignes à 400 000 Volts / 225 000 Volts / 2X63 000 Volts / 63 000 Volts.



Carte du réseau de transport d'électricité (source RTE).

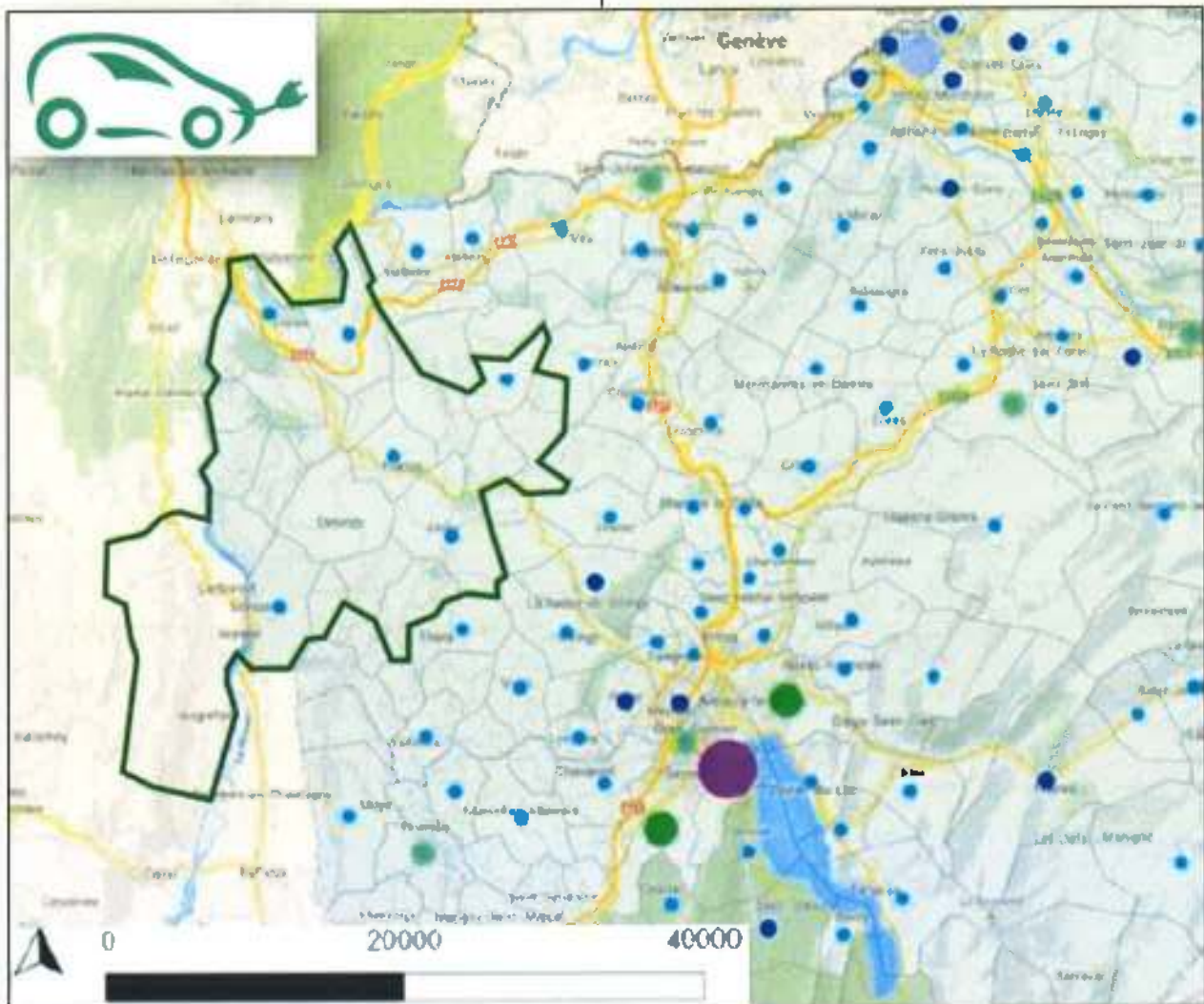
Un service public de la mobilité électrique en cours de déploiement :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) ayant pris la compétence « *Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)* », ¹ prévoit l'installation (sur 2 ans) de 250 bornes de charge sur le Département, dont 6 bornes sur la partie haute savoiarde du territoire Usse et Rhône.

4.2.2 En matière de gaz :

Le territoire du SCoT est traversé par la canalisation de transports de gaz Oyonnax-Groisy et Chaumont Sect. (diamètre nominal de 450 mm), exploité par GRT Gaz.

Cet ouvrage (souterrain) traverse les secteurs de la Semine et du Val des Usse.



Source : SYANE (réalisation : Grennovia 2014).

¹ Compétence transférée par 102 communes du Département.

4.2.3 Les réseaux de communication :

- ✓ Fin 2009, le taux d'éligibilité à une offre ADSL (haut débit) était supérieur à 95 % dans la majorité des communes du SCoT (pour Saint-Germain-sur-Rhône, Franc lens, Chessenaz compris entre 80 et 95%, et pour Anglefort entre 50 et 80%).
- ✓ Cependant, pour les usages économiques comme pour les usages domestiques, l'avenir des réseaux numériques est au déploiement du très haut débit.
- ✓ Pour les trois communes de l'Ain, le développement de la fibre optique est assuré par le SIEA.

Les communes d'Anglefort et de Corbonod sont ouvertes aux Services Très Haut Débit de l'Ain.

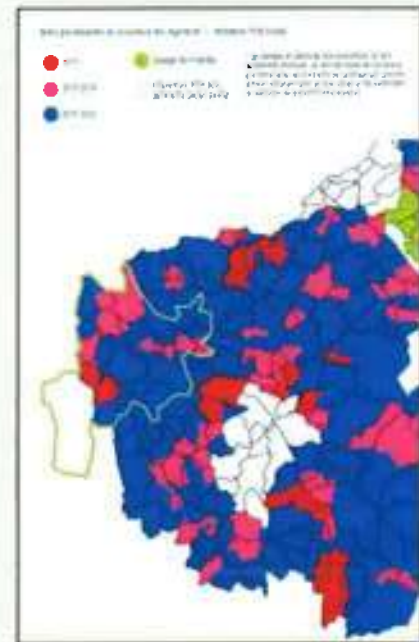
- ✓ Dans le cadre de son **Plan d'aménagement numérique « HSN »**¹, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a engagé en 2010, le déploiement d'un Réseau Ouvert d'Initiative Publique très haut débit en fibre optique « colonne vertébrale » desservant toutes les communes de la Haute-Savoie, avec priorité donnée aux ZAE.

Sur cette artère principale pourront se greffer les initiatives des opérateurs privés visant à desservir plus finement le territoire.

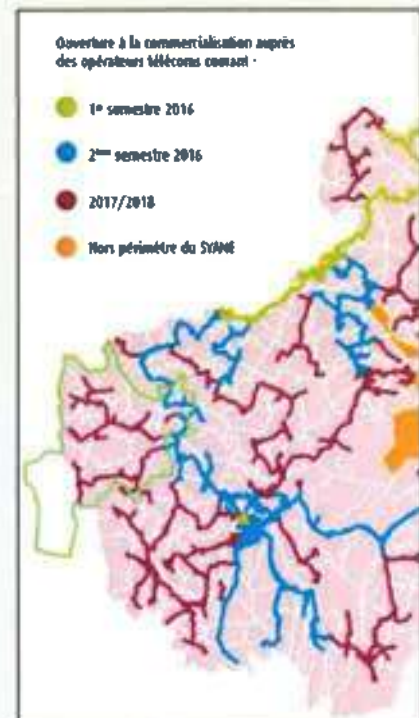
- Pour les particuliers, l'objectif initial était de raccorder 90% des foyers à l'horizon 2025 (couverture FTTH).
- Pour les professionnels, l'ouverture à la commercialisation auprès des opérateurs est en cours (FTTO).

Toutefois, les travaux en cours accusent un certain retard.

Dates prévisionnelles de couverture des logements pour les particuliers (FTTH) :



Dates prévisionnelles des services de communications électroniques pour les professionnels (FTTO) :



Source : SYANE.

¹ HSN : Haute-Savoie Numérique : Schéma approuvé le 16 décembre 2011 par le Comité du SYANE.

4.3 Les réseaux de circulation et les déplacements.

4.3.1 Les mobilités : pratiques, flux, temps.

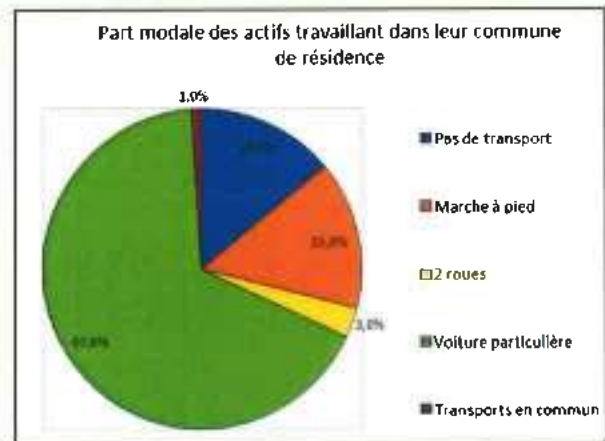
- ✓ Qu'il s'agisse de déplacements de longue distance (transit) ou de déplacements locaux, **la mobilité s'accroît en nombre, en fréquence et en longueur des déplacements.**

Les motifs de déplacements sont divers et se combinent parfois :

- Domicile-travail (flux pendulaires), sachant que de plus en plus d'actifs travaillent à l'extérieur de leur lieu de résidence (83,3 % en 2013).
- Motifs professionnels (visites, prestations, livraisons...).
- Domicile-loisirs / promenades.
- Domicile-achats / services / démarches.
- Domicile-école.
- Mais aussi, par exemple : domicile-école-travail-loisirs-travail-achats-domicile : On parle alors de "boucles de déplacements".

- ✓ Pour les déplacements internes ou externes au territoire, il a été établi (sous le chapitre 4.1 ci-avant), que seules les communes de Frangy et Seyssel sont classées dans une gamme de service et permettent donc à leur population d'accéder aux équipements et commerces les plus courants, évitant tout déplacement de « base » vers une commune voisine.

Ce qui n'est pas le cas des autres communes du territoire, qui sont donc dépendantes du point de vue des services, ce qui génère des déplacements supplémentaires pour les besoins de la vie courante.



Source : DDT de Haute-Savoie
Porter à Connaissance de l'Etat



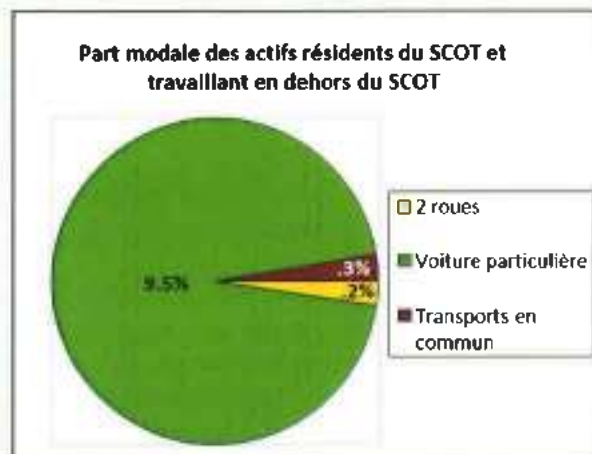
Source INSEE : Inventaire Communal 1998.
À noter que cette carte ne prend pas en compte les déplacements vers Genève.

✓ **La position géographique du territoire** Usse et Rhône, au carrefour d'agglomérations et de bassins d'emplois limitrophes importants (Bellegarde, Saint-Julien-en-Genevois, Genève, Annecy et Rumilly), **génère des migrations alternantes « multi-directionnelles », plus « en sortie », qu'en « entrée »** du territoire.

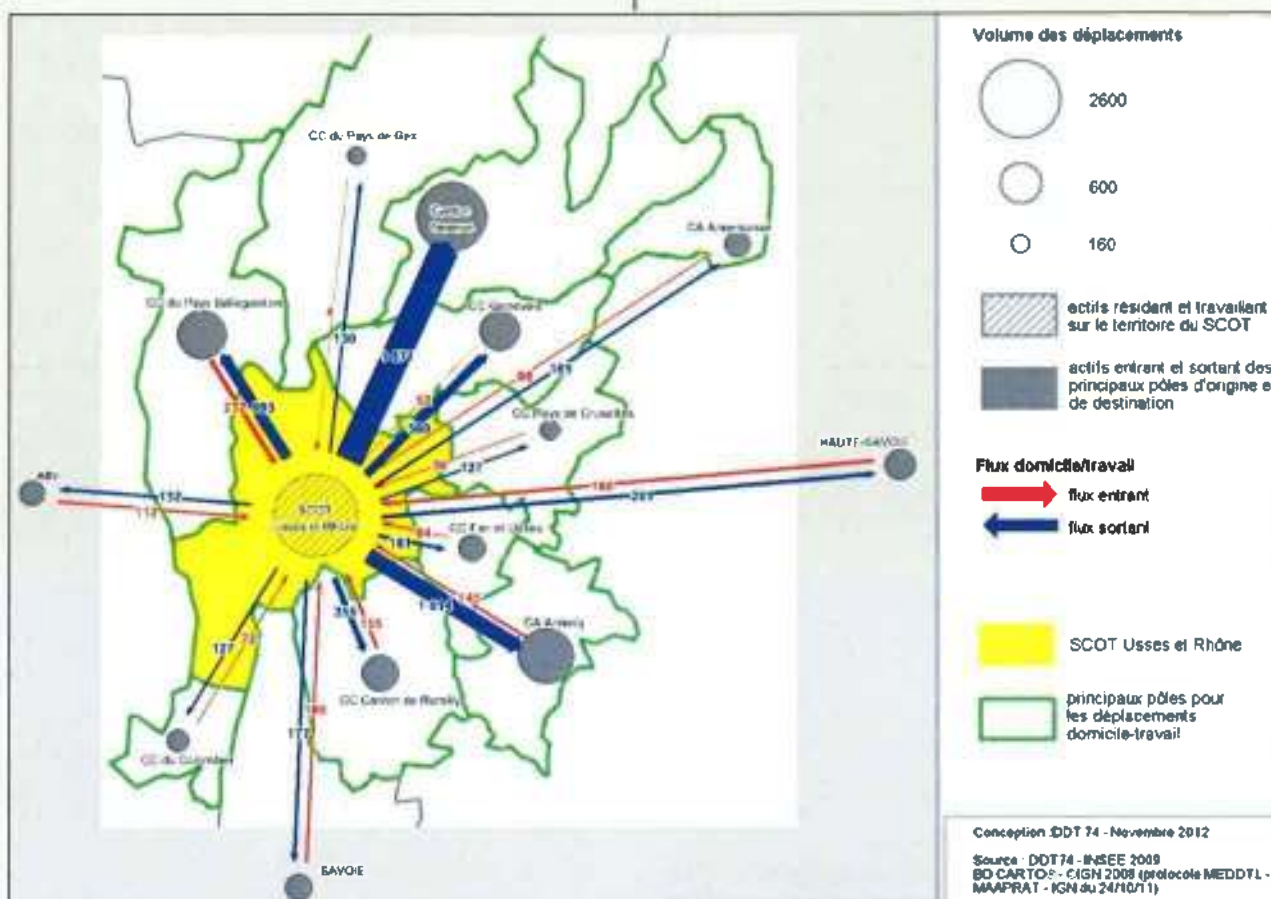
Les flux domicile-travail les plus importants s'effectuent majoritairement en direction du canton de Genève, du Pôle Métropolitain du Genevois Français¹ et de l'Agglomération d'Annecy.

Le déséquilibre important entre les entrants (3 883 personnes) et les sortants (8 378 personnes) est révélateur de la dépendance des actifs du territoire du SCOT envers les principaux pôles d'emplois (en particulier le Grand Genève et l'agglomération d'Annecy).

Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence.



Source : INSEE / RGP.



Source : DDT de Haute-Savoie / Porter à Connaissance de l'Etat.

¹ Dont font parties les Communautés de Communes du Pays Bellegardien et du Genevois.

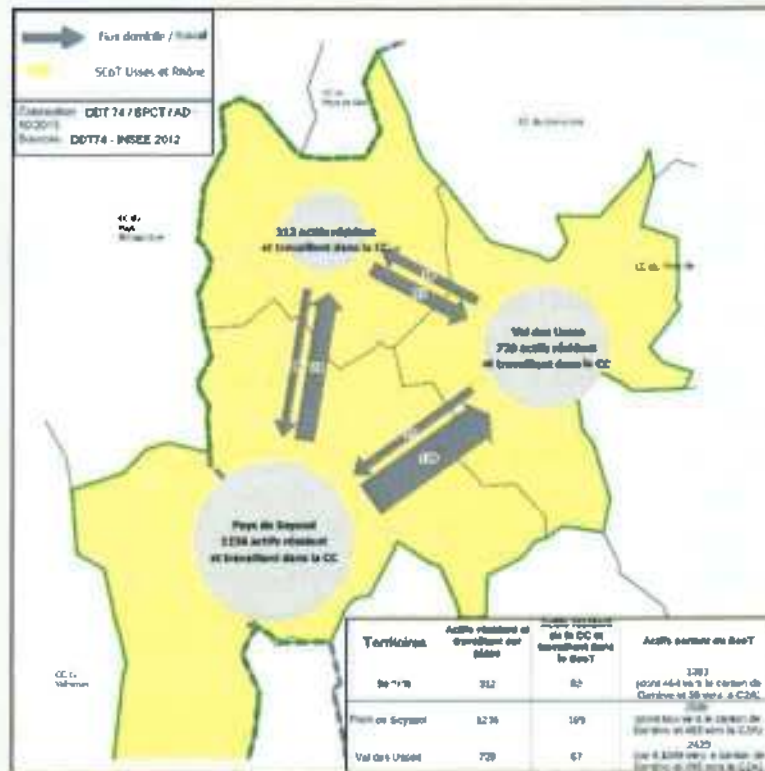
- ✓ **Les distances parcourues sont variables, mais tendent en moyenne à s'allonger, avec :**
 - Des déplacements intra-communaux, mais surtout intercommunaux, et en direction des agglomérations d'Annecy, Genève et Bellegarde, et inter-régionaux, internationaux (transit)...
 - Des gains de vitesse généralement exploités pour parcourir plus de distance (« conjecture de Zahavi »)¹.
- ✓ **Néanmoins, les temps de déplacements demeurent relativement longs, que ce soit vers les grandes agglomérations extérieures au territoire, ou entre les communes du territoire.**

Temps de déplacements automobiles (de centre à centre)	Genève (pont du Mont-Blanc)	Bellegarde sur Valserine (gare)	Annecy (gare)	Rumilly (gare)
Frangy	47 mn	21 mn	36 mn	28 mn
Eloise	40 mn	12 mn	43 mn	40 mn
Marloz	47 mn	35 mn	37 mn	43 mn
Clarfond-Arcine	40 mn	14 mn	43 mn	47 mn
Seyssel (74)	54 mn	28 mn	55 mn	28 mn
Anglefort (01)	60 mn	34 mn	57 mn	42 mn

Source : Mappy itinéraires.

- ✓ **Les transports individuels motorisés (TIM) sont ultra majoritaires, induits tout à la fois par :**
 - La densité du réseau routier et sa bonne accessibilité par le réseau départemental, et national (A40), favorables aux déplacements automobiles. Adapté au relief, il facilite les échanges Est-Ouest, plus que les échanges Nord-Sud.
 - La faiblesse de l'offre en transports collectifs et un report modal encore limité, sur un territoire à caractère rural dominant.
 - L'étalement urbain résidentiel et la dispersion des équipements et services à la population, qui sont dissuasifs des pratiques « actives » (piétonnes et cyclables).
 - La généralisation d'un mode de vie urbain et l'accroissement de l'équipement automobile des ménages. Ainsi, en 2013 :
 - 93,9 % des ménages possèdent au moins une voiture (contre 88,7 % en 1999), et parmi eux :
 - 59,5 % possèdent au moins deux voitures.

¹ La conjecture de Zahavi du nom de son concepteur, Yacov Zahavi, est une théorie selon laquelle les déplacements de la vie quotidienne se font à budget-temps de transport (BTT) constant et que leur portée spatiale est fonction de la vitesse de déplacement. Avec l'accélération des transports, ce n'est pas le temps passé pour la mobilité qui diminue mais la distance parcourue qui augmente.



Source : DDT de Haute-Savoie / Porter à Connaissance de l'Etat

✓ **Ces déplacements captifs de la voiture, ont des effets « dommageables à différents égards :**

- Certains tronçons routiers soumis à un trafic croissant, pendant des périodes de plus en plus longues de la journée.
- Un accroissement des risques d'accidents, ...
- Des nuisances induites toujours plus accentuées, notamment : sur l'air, sur l'environnement sonore, mais aussi ... sur le paysage urbain, où la voiture est omniprésente.



▪ **Par ailleurs, un niveau accru de motorisation des ménages impacte leur budget et augmente leur vulnérabilité aux crises énergétiques :**

- Cette motorisation constitue un poste budgétaire important parfois sous-estimé au moment du choix du lieu d'habitation.
- L'attractivité résidentielle des communes est très fortement influencée par leur niveau d'accessibilité (surtout depuis les principales zones d'emploi).
- Un fort niveau de motorisation participe à l'augmentation des émissions de GES et des concentrations en particules fines.

4.3.2 Les infrastructures routières :

Le territoire du SCoT est desservi et irrigué par un réseau routier dense et hiérarchisé, constitué d'un réseau international / national, départemental et communal.

Ce réseau routier a peu évolué depuis 15 ans.

✓ Font partie du **réseau routier structurant** :

- **L'autoroute A40**, en partie nord-ouest du territoire. Deux communes sont traversées par cette infrastructure : Clarafond-Arcine et Éloise, qui accueille un échangeur et une gare de péage.

Celle-ci place les communes de la Semine à environ 30-40 minutes de Genève (par l'autoroute) et à 1h15 de Lyon.

- 4 routes départementales (RD) parmi les 37 irriguant le territoire (dont certaines ne concernent parfois qu'une seule commune) se détachent par leur importance.

Ces itinéraires, ainsi que certaines de RD classées de catégories 2 ont une vocation de transit ou de liaison à l'échelle du département, voire à une plus grande échelle, sur lesquels la fluidité et la continuité du trafic permanent ou occasionnel doivent être assurées.

Les routes départementales sont hiérarchisées (par le Conseil Départemental, qui en est le gestionnaire) selon :

- Cinq catégories d'aménagement ;
- Trois niveaux de services d'exploitation (*tableau ci-contre*).

✓ **L'A40 et la RD 1508 (classée à grande circulation) sont classées axes bruyants et font l'objet de périmètres de bruit institués par des arrêtés préfectoraux¹, à l'intérieur desquels les constructions sont soumises à des prescriptions d'isolement acoustique.²**

À la date d'arrêt du projet de SCoT, le territoire Usse et Rhône n'est concerné par aucun projet routier départemental.

Réseau routier départemental	Niveau de service	Hierarchisation	Communes concernées
RD 1508	Structurant À grande circulation	S1	ELOISE, CHEME EN SEMINE, VANZY, CHESSENAZ, FRANGY, MUSIEGES, CONTAMINE-SARZIN
RD 992	Structurant	S2	SEYSSEL, DESINGY, VANZY, CHESSENAZ, FRANGY, CHAUMONT, MINZIER
RD 991	Structurant	S2	SEYSSEL
RD 14	2	S3	SEYSSEL, BASSY, CHALLONGES, CHEME EN SEMINES
RD 910	2	S2	MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT, CLERMONT EN GENEVOIS, DESINGY, FRANGY
RD 214	2	S3	CHALLONGES, FRANCLENS
RD 908A	2	S3	CHEME EN SEMINE, CLARAFOND
RD 17	2	S3	CHILLY, MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT, CLERMONT EN GENEVOIS
RD 197	2	S3	CHILLY
RD 27	2	S2	CONTAMINE-SARZIN, MARLIOZ
RD 7	2	S3	MINZIER, MARLIOZ
RD 57			SEYSSEL, BROISY, CLERMONT EN GENEVOIS
RD 14D			BASSY
RD 17			CLERMONT EN GENEVOIS, BROISY, SEYSSEL
RD 51			MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT
RD 251			MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT
RD 197			CHILLY
RD 197A			CHILLY
RD 31			CLERMONT EN GENEVOIS, DESINGY, USINENS, CHALLONGES
RD 310			DESINGY, FRANGY
RD 331			USINENS, CHEME EN SEMINE
RD 314			CHEME EN SEMINE, VANZY
RD 168			ST GERMAIN SUR RHONE, FRANCLENS
RD 168A		S3	SAINI-GERMAIN SUR RHONE
RD 167			ELOISE
RD 192			CHESSENAZ, CLARAFOND-ARCINE
RD 187			MUSIEGES, CHAUMONT
RD 147			CHAUMONT
RD 7			MINZIER
RD 47			CHAUMONT
RD 123			CONTAMINE-SARZIN, MARLIOZ, CHAVANNAZ
RD 148			CHAVANNAZ
RD 158			MINZIER
RD 107			MINZIER
RD 316D			CLARAFOND-ARCINE
RD 31E			MARLIOZ
RD 2			MARLIOZ

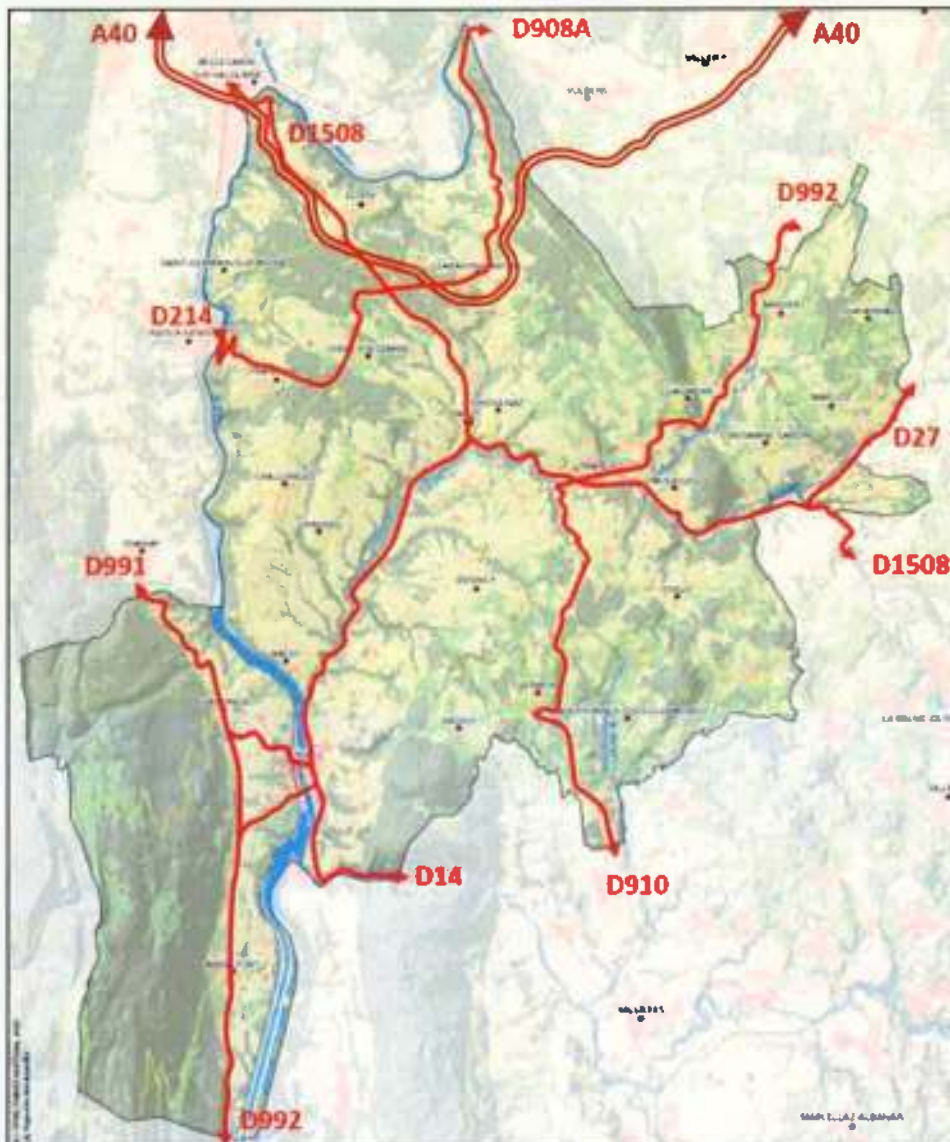
Source : Conseil Départemental de Haute-Savoie.

¹ Arrêtés préfectoraux du 11 juillet 2011, du 4 mars 2015 et du 18 juillet 2011.

² Les nuisances sonores induites par ces infrastructures sont abordées sous la partie 2 du présent rapport : Etat Initial de l'Environnement.



Carrefour RD 1508 / Péage de l'A40.



Source cartographique : AGRESTIS.

- ✓ **L'analyse du trafic routier** fait état d'un accroissement sur l'A 40, et d'une légère diminution sur la RD 1508.

Les valeurs exprimées dans le schéma ci-contre, ne font pas état d'une quelconque surcharge de trafic sur le réseau routier structurant du territoire.

- **Concernant l'A40 :**

Le trafic entre Éloise et Bellegarde est plus important que sur le tronçon entre Éloise et St-Julien-en-Genevois : après une moindre progression du trafic entre 2005 et 2011, celui-ci s'est accentué, et le volume de trafic sur ces deux tronçons de l'A40 s'est rejoint vers 2012/2013.

- **Concernant la RD 1508 :**

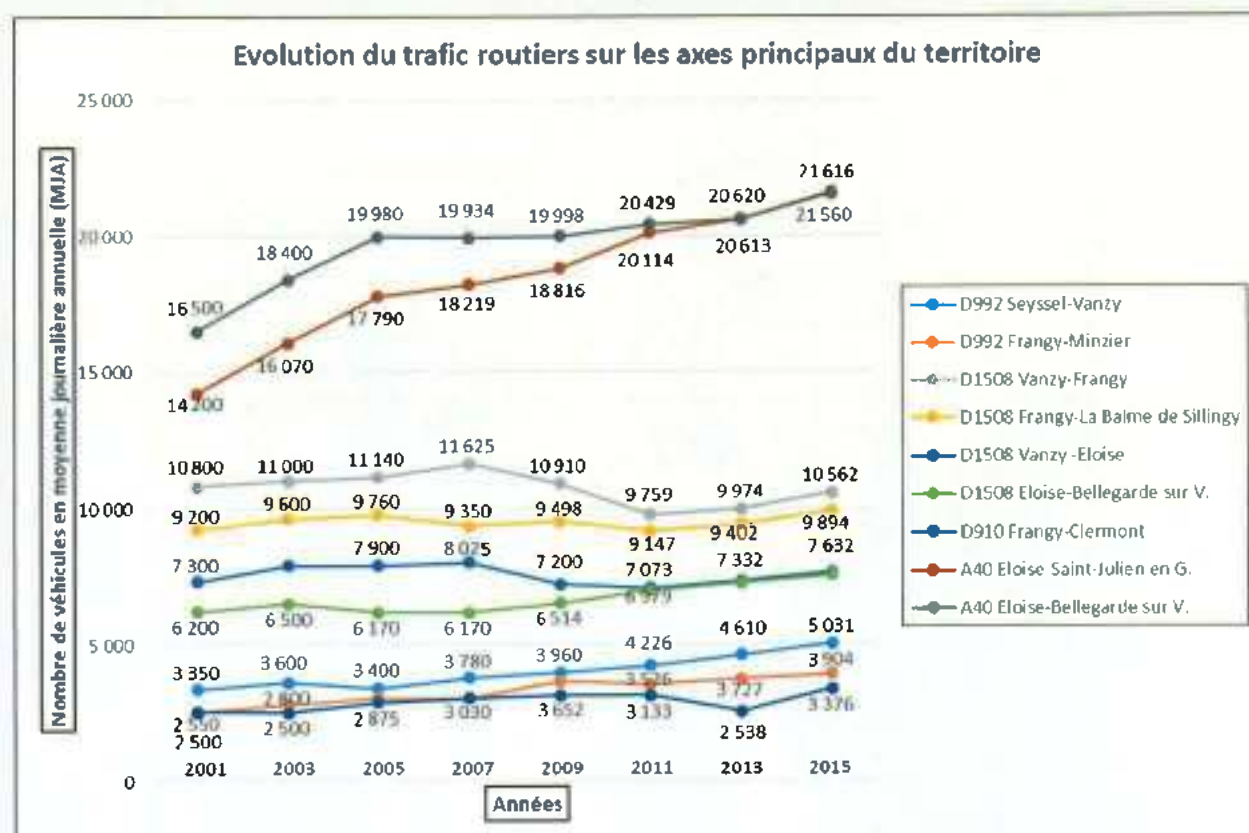
Entre 2007 et 2011, on a pu observer une diminution du trafic sur trois des quatre tronçons traversant le territoire du SCoT.

Seul le tronçon Éloise/Bellegarde connaissait une progression de son trafic sur cette période.

Mais depuis 2012/2013, les trafics progressent à nouveau sur les quatre tronçons de la RD 1508, et à un rythme pratiquement comparable.

- **Sur le reste du réseau départemental :**

Le trafic routier n'a progressé que modestement, et concerne des volumes plus modestes (jusqu'à 5 000 véhicules en moyennes journalière annuelle sur la RD 992 entre Seyssel et Vanzy).



Source : Comptages routiers – DDT74.

4.3.3 Le réseau ferré :

- ✓ Le territoire bénéficie de la proximité de la gare TGV de Bellegarde-sur-Vaierine, reconnu pôle multimodal d'importance régionale, accessible en 10 à 30 minutes (et qui relie Paris en 2h40).
- ✓ Mais plus directement, la partie ouest du territoire est traversée par la voie ferrée, longeant le Rhône en rive droite, et supportant la ligne Genève – Culoz – Chambéry/Lyon.

Elle bénéficie d'une gare (Seysssel-Corbonod) sise à Corbonod, qui constitue un réel atout pour le territoire, et qui permet, notamment de rejoindre la gare de Genève-Cornavin en 45 minutes environ.

Le cadencement mis en œuvre permet d'assurer une desserte aux heures de pointe, vers Bellegarde et Genève, avec :

- 2 allers directs vers Genève le matin depuis Seysssel-Corbonod (6h45 ; 7h46) et quatre le soir depuis Genève (16h41 ; 17h26 ; 18h41 ; 19h24).
 - 8 allers vers Bellegarde, et 10 retours depuis Bellegarde en 10 minutes.
- ✓ La ligne Saint-Gervais/Evian/Genève – Bellegarde /Lyon assure quant à elle, 7 allers-retours vers Lyon, vers le Chablais et la vallée de l'Arve.
 - ✓ Un parc de stationnement de 60 places est en cours de réalisation à la gare de Seysssel-Corbonod.



Gare de Seysssel-Corbonod (Ain).



Voie ferrée et passage à niveau à Seysssel Ain.

4.3.4 Les autres offres de déplacements :¹

- ✓ **L'offre en transports collectifs (TC) est assurée pour l'essentiel par les départements de la Haute-Savoie (LIHSA) et de l'Ain, et de leurs lignes régulières interurbaines (par car).**

Ainsi, le territoire Usse et Rhône est-il desservi par les lignes suivantes :

- LIHSA n°21, reliant SEYSSEL à ANNECY
- LIHSA n°22 reliant BELLEGARDE à ANNECY.
- LIHSA N°13 (depuis le 1er septembre 2014, reliant FRANGY à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.
- Ligne 133 : Seyssel / Bellegarde-sur-Valsérine (CD01).
- Ligne 143 : Chanay / Anglefort / Belley (CD01), complétée d'un service de Transport à la Demande (TAD).

Les arrêts présents sur le territoire communautaire sont les suivants :

- CHÊNE-EN-SEMINE : La Croisée ;
- CHILLY : Mannecy, Coucy, Mougny ;
- CLERMONT : Chef-Lieu, Croix Rouge ;
- DESINGY : Chef-Lieu ;
- ÉLOISE : Croisée d'Éloise ;
- FRANGY : Esplanade, Pont-Collonges (ligne 13).
- CHAUMONT (ligne 13) : Chef-lieu, Saint-Jean.
- MINZIER (ligne 13) : Pont-Fornant, Fruitière.
- MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT : Mortery ;
- MUSIEGES : Serrasson ;
- SEYSSEL 74 : Petit Nice ;
- VANZY : Chef-Lieu, Mons.

Et pour les lignes de l'Ain :

- SEYSSEL 01 ;
- CORBONOD.
- ANGLEFORT.

Le réseau de cars interurbains (LIHSA) de Haute-Savoie.



Source : Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le réseau de cars interurbains de l'Ain.



Source : Conseil Départemental de l'Ain.

¹ L'offre en transports scolaires n'est pas abordée dans ce chapitre, car ne relevant pas d'un transport en commun tous publics.

Ces lignes n'assurent pas de service le dimanche, et celui-ci est considérablement réduit pendant les vacances scolaires en Haute-Savoie.

Plus globalement, cette offre départementale apparaît à la fois :

- très peu concurrentielle par rapport à la voiture particulière.
- insuffisante, pour répondre aux attentes des usagers (autres que captifs à la voiture individuelles), ...

Qu'il s'agisse des secteurs desservis, de la fréquence de desserte, ou du temps de parcours.

La ligne entre Frangy et Saint-Julien-en-Genevois enregistre toutefois de bons niveaux de fréquentation.

- ✓ Le territoire dispose de plusieurs aires de covoiturage, totalisant une centaine de places :

- Marlioz.
- Minzier.
- Frangy.
- Chêne-en-Semine (pôle de la Semine).

Le site de covoiturage du Département est utilisé par les habitants.

Desserte en période de pointe (principaux arrêts)

Ligne Arrêt	PPM ¹	PPS ²	PPM ¹	PPS ²
Seyssel – Bellegarde (ligne 133)	Direction Bellegarde		Direction Seyssel	
Seyssel	1	0	0	1
Corbonod	1	0	0	1
Chauxy – Bellefleur (ligne 143)	Direction Bellefleur		Direction Chauxy	
Corbonod	2 (dont 1 TAD ²)	0	0	2 (dont 1 TAD ²)
Anglefort	2 (dont 1 TAD ²)	0	0	2 (dont 1 TAD ²)
Annecy – Seyssel (ligne 21)	Direction Annecy		Direction Seyssel	
Seyssel	1	0	0	1
Chilly	1	0	0	1
Annecy – Bellegarde (ligne 22)	Direction Bellegarde		Direction Annecy	
Frangy	1	2	2	1

¹ PPM : période de pointe du matin (6h à 9h) ; PPS : période de pointe du soir (16h à 19h)

² TAD : Transport à la demande

4.3.5 L'offre en déplacements doux :

■ L'OFFRE CYCLABLE :

De par la topographie, la multipolarité du territoire et les gabarits des voiries, le vélo ne constitue pas un moyen de transport attractif pour les déplacements journaliers utilitaires.

Par contre une offre existe pour les pratiques cyclables touristiques, sportives et de loisirs, avec :

- ✓ La Via Rhôna est un itinéraire de 650 km dans la vallée du Rhône, du Léman à la Méditerranée. Il traverse 12 départements et 3 régions. Il permet aux usagers (80% de riverains et 20% de touristes selon les estimations), de découvrir les berges du Rhône ainsi que différents territoires grâce aux modes de déplacement doux. L'accessibilité pour les personnes handicapées est garantie. L'itinéraire est en cours d'aménagement sur certains tronçons.

Sur le territoire du SCoT, cet itinéraire traverse les territoires de deux Seyssel, de Challonges, Chêne-en-Semine, Clarafond-Arcine et Usinens.

- ✓ Le projet de véloroute du Sillon Alpin est à l'étude, pour la partie entre Annecy et Seyssel, qui concerne les communes de Chessenaz, Desingy, Frangy, Musièges, Chilly, Usinens, Seyssel Haute-Savoie et Contamine-Sarzin.
- ✓ Un projet d'itinéraire cyclable est également en cours entre Seyssel Ain, Anglefort et Culoz.



Source : www.viarhona.com



4.4 SYNTHÈSE

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre d'équipements publics correspondant globalement aux caractéristiques et besoins (de première nécessité) du territoire, mais ... - Une mutualisation des équipements entre communes qui se renforce. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements et services concentrés pour l'essentiel dans les bourgs de Seyssel, Frangy, et le pôle de la Semine. - Une accessibilité aux équipements et services, par le seul moyen la voiture individuelle (pour la plupart des équipements) 	<ul style="list-style-type: none"> - La satisfaction des besoins de proximité de la population (actuelle et future) en équipements et services divers, pour les besoins essentiels de la vie courante (santé, éducation, services administratifs), mais aussi pour les loisirs (culturels et sportifs) :
<ul style="list-style-type: none"> - Une « Maison de Vie » (récente) à Chêne-en-Semine. - Des projets en cours en matière de soins et services à la personne. - Un EHPAD à Frangy, en projet de délocalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une faiblesse de l'offre de soins et services à la personne. - Une offre pour la petite enfance limitée, bien qu'en progression. - Des structures d'accueil très insuffisantes, voire géographiquement inexistantes, pour une population vieillissante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements performants et localisés de façon opportune, devant contribuer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À leur accessibilité au plus grand nombre, y compris à pied ou en vélo. ▪ À la structuration du territoire. ▪ Au renforcement de son attractivité.
<ul style="list-style-type: none"> - Une gouvernance en marche ... avec le transfert des compétences, le projet de renforcement de l'intégration fiscale et la mutualisation des moyens attendus dans le cadre de la jeune Communauté de Communes Ussets et Rhône. - Divers projets à l'étude ou en cours (plus ou moins structurants pour le territoire). 	<ul style="list-style-type: none"> - Encore peu d'initiatives en matière de programmation et gestion des équipements à l'échelle communautaire ou intercommunale. - Une dépendance forte aux territoires voisins, pour les grands équipements. 	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des capacités financières des collectivités de plus en plus limitées (en investissements et en frais de fonctionnement), imposant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une politique foncière d'anticipation et de sauvegarde. ▪ et une mutualisation accrue (pour optimiser les moyens les finances publiques.).
<p>GLOBALEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre, la localisation et l'accessibilité aux équipements et services à la population constituent à la fois : - Pour les populations : un enjeu global de cohésion sociale et de qualité de vie de proximité. - Pour les collectivités publiques : un enjeu d'aménagement durable et de bonne gouvernance du territoire. 		

Equipements et services

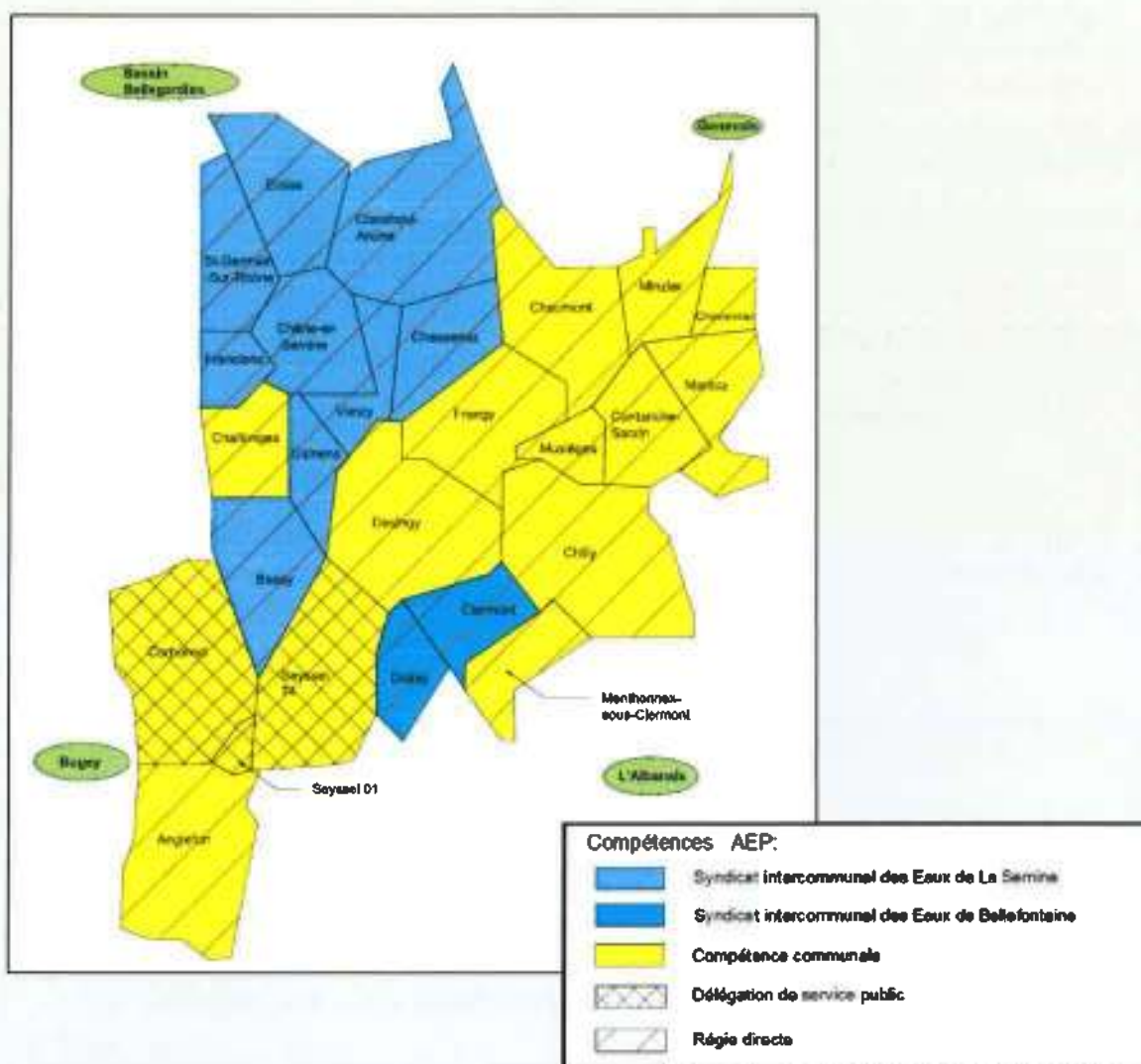
ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>Réseaux énergétiques et de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne desserte par l'autoroute (A40), et par le réseau routier départemental. - Pas de surcharge observée sur le réseau routier structurant du territoire, ni de congestions ponctuelles dans la journée. - Un atout fort : La présence d'une gare ferroviaire à Corbonod, sur la ligne en direction de Bellegarde puis Genève. - Un potentiel pour le développement des transports en commun, notamment sur les routes départementales. - Une part modale de la marche élevée pour les déplacements intracommunaux. - Des aires de covoiturage qui se développent et sont utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dépendance aujourd'hui quasi-totale à la voiture individuelle, pour les déplacements entre communes et à l'extérieur du territoire. - Des temps de déplacement relativement longs entre les différentes communes du territoire. - Une desserte ferroviaire du territoire encore peu utilisée. - Pour les transports en commun, de faibles volumes concernés, malgré l'existence de l'offre et un territoire hétérogène en termes de demande. - Une absence de réseau de transport urbain sur le territoire. - Une faible part des déplacements modes doux. 	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte et le développement des TIC, comme une composante virtuelle de la mobilité, au service du territoire, de l'économie, des collectivités et des individus ... - L'amélioration des liaisons avec les agglomérations genevoise, annécienne et bellegardienne, notamment en termes de déplacements domicile-travail, pour une moindre dépendance au TIM, et induisant, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement de l'offre ferroviaire à partir de la gare de Seyssel-Corbonod. ▪ Le développement du report modal, notamment par la création de parkings relais (P+R). - L'organisation des déplacements internes aux communes et le maintien d'un réseau routier (primaire) performant. - La prise en compte du lien étroit entre transports / déplacements, et développement urbain.
<p>GLOBALEMENT : Les enjeux d'une mobilité durable pour tous sont à la fois :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Sociaux : liberté de circulation, égalité d'accès aux centres de vie et à leurs équipements (principe d'équité sociale et de solidarité), en particulier pour les personnes à mobilité réduite, liens sociaux, qualité des espaces publics. - Economiques et financiers : liés aux coûts directs et indirects des transports individuels motorisés (TIM), - Sanitaire, spatiaux, et environnementaux : attachés aux impacts des infrastructures routières, ainsi que des émissions sonores et polluantes, sur la santé humaine et sur l'environnement, avec un cadre urbain dans les bourgs, favorable à l'évolution des pratiques de déplacements et au développement des modes de transports alternatifs ou complémentaires à la voiture individuelle 		

4.5 Le réseau d'eau potable et de défense incendie.

La question de la ressource en eau constitue une problématique importante sur le territoire d'Usse et Rhône, qui a justifié un état des lieux approfondi.

4.5.1 Compétences :

Organisme compétent	Communes concernées
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine	Bassy, Chêne en Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Eloise, Francens, Saint Germain-sur-Rhône, Usinens, Vanzy
Syndicat des Eaux de Bellefontaine	Clermont, Droisy
Commune en Régie directe	Anglefort, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Desingy, Frangy, Marlioz, Musièges, Minzier, Menthonnex-sous-Clermont
Commune par Délégation de Service Public confiée à une entreprise privée	Corbonod (Veolia), Seysssel 01 et Seysssel 74 (Alteau)



4.5.2 Contexte réglementaire :

- ✓ Le Décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine (à l'exception des eaux minérales) a fixé des limites et références de qualité pour les eaux de consommation et les eaux brutes destinées à la production d'eau, à partir de paramètres biologiques et chimiques.

Ce texte reprend pour l'essentiel les dispositions de la directive européenne 98/83/CE.

- ✓ Le décret du 27 janvier 2012 prise en application de la loi ENE¹, a imposé aux communes de produire un Schéma d'Alimentation en Eau Potable (AEP) avant le 31/12/2013 incluant :

- un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, qui doit être mis à jour annuellement, en mentionnant les travaux réalisés sur les réseaux,
- un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau.

Il offre la possibilité d'incitations et de pénalités financières de l'Agence de l'Eau et de l'Office de l'Eau.

L'objectif de rendement du réseau (R) est exprimé comme suit :

$$R \geq 85 \% = \text{« rendement Grenelle 85\% »}$$

Ou

$$R \geq \left[\left(\frac{ILC}{5} \right) + 65 \right] \% = \text{« rendement Grenelle calculé »}$$

(*) ILC = indice linéaire de consommation

$$ILC =$$

$$\frac{\text{Vol moy journalier consommé et vendu (m}^3\text{/j)}}{\text{linéaire réseaux (km)}}$$

4.5.3 Etudes existantes :

Les études existantes sur le territoire d'Usse et Rhône sont répertoriées dans le tableau ci-après.

Une étude d'évaluation des volumes prélevables globaux, pilotée par le SMECRU (Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse), a été réalisée sur le bassin versant des Usse, classé comme déficitaire et prioritaire en matière de gestion des eaux et des usages par le SDAGE (étude réalisée de juin 2010 à septembre 2012, par le bureau « Risques et Développement »).

Remarque : Si toutes les communes sont dotées d'un règlement d'eau potable, certains d'entre eux sont anciens et mériteraient d'être révisés.

¹ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle 2 »).

Structure compétente	Etudes ou documents existants				
	Communes	Schéma directeur d'AEP	Schéma de distribution	Plan du réseau AEP	Règlement de service AEP
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Saône	Francens	oui	oui	En cours d'actualisation	oui
	Chessenaz				
	Clarafond-Arcine				
	Eloise				
	Vanzy				
	Chêne en Saône				
	St Germain-sur-Rhône				
	Bassy				
Syndicat des Eaux de Bellefontaine	Clermont	non	non	oui	oui
	Droisy	oui	oui	oui	oui
Communes en régie directe	Desingy	non	oui	oui	oui
	Marboz	non	oui	oui	oui
	Challonges	oui	non	oui	oui
	Menthonnex-sous-Clermont	oui	oui	oui	oui
	Corbonod	oui	oui	oui	oui
	Seyssel 74	non	oui	oui	oui
	Angelort	En cours de réalisation	En cours de réalisation	oui	oui
	Seyssel DJ	non	oui	oui	oui
	Contamine-Sarzin	oui	oui	oui	oui
	Minzier	non	non	oui	oui
	Musigès	non	non	oui	oui
	Chaumont	oui	oui	oui	oui
	Chavannaz	En cours	En cours	oui	oui
	Chilly	Oul (1997) – en cours d'actualisation	non	oui	oui
Frangy	oui	oui	oui	oui	

4.5.3 Ressources en eau potable :

Structure compétente	Communes	Ressources	Date DUP	Débit d'étiage ou réglementaire (l/s)	Débit d'étiage ou réglementaire (m ³ /j)	Périmètres de protection de captage mis en place
Communes en régie directe	CHAUMONT	Captage De Rambaud	31/07/2011	0,2	17,3	oui
		Captage Du Pré Du Feu		0,2	17,3	
		Captage Du Vernay		0,2	17,3	
		Captage Vers Denis		0,2	17,3	
		Captage Des Bettes		0,2	17,3	
		Captage Du Moto-cross		0,2	17,3	
		Captage De Barbannaz (pour Frangy)		12/11/2012	14,0	
	FRANGY	Captage De Champagne	12/11/2012	1,3	29	oui
	CHAVANNAZ	Captage De Ladoy	07/01/2004	5	432	oui
		Captage De Ferraz	08/03/2004	0,2	17,3	
	Captage De Quincy	0,7		60,5		
	Forage De Chaude Fontaine	1		86,4		
	Captage De Curnillex Amont	0,4		34,6		
	Les Ravages	2,9		250,6		
	Contamine-Sarzin	forage De Chez Pacot	24/12/1993	Utilisation pour Mesigny		
	MINZIER	Source des Lavieux	21/10/1985	0,9	77,8	oui
		Captages De La Cheverrie	27/07/1998	0,3	26	oui
	Captage Des Fontaines	24/12/1993	0,5	43,2		
	Melange De La Cote	27/07/1998	0,8	69,1		
	Captage Du Grand Nant	27/07/1998	0,7	60,5		
MARBOZ	Captage Du Lavoir	21/10/1985	0,95	82,1	oui	
	Captage De Grière	21/10/1985	0,21	18,1	non	
	Château de Bonlieu - Sallenoves	14/02/2005	4,63	400	non	
MUSIEGES	Captage Du Mont	06/01/2005	1	86	oui	
	Captage De Vergond	06/01/2005	0,17	14		

Structure compétente	Communes	Ressources	Date DUP	Débit d'étiage ou réglementaire (l/s)	Débit d'étiage ou réglementaire (m3/j)	Périmètres de protection de captage mis en place					
Communes en règles directes	Deslogy	Plélanze	07/04/2009	0,66	57	oui					
		Les Wippes	07/04/2009	0,13	1123,2						
		Vendrières	07/04/2009	2,20	190,1						
		Morbe	07/04/2009	0,25	21,6						
		Belfontaine	En cours	4,7	406,1	En cours					
Syndicat des Eaux de Belfontaine	Drosy	Belfontaine	En cours	4,7	406,1	En cours					
	Clermont										
Communes Indépendantes	Corbonod	Source Nèze	11/03/1998	Pas d'information	Pas d'information	oui					
		Source de Gignez	25/03/1998	Pas d'information	Pas d'information						
	Menthonnais-Clermont	Contamine	23/09/2004	3,21	277,3	oui					
		Cambette		0,78	87,4						
		Chalnez		1,67	144,3						
		Montfry		0,37	32						
		Chau Davy		1,12	96,8						
	Angierfort	Fuits d'Angierfort	13/08/2004		425	oui					
		Source de Hémez			37						
		Sources de Bezonie			320						
	Challenges	Le Paslette	30/06/2004	3	425	oui					
		La Bénécie		0,15	37						
		Yelland		0,06	320						
	Seyssel 74	Pompage du Fier	07/04/2009	Pas d'information	Pas d'information	oui					
		Vendrière		2,20	190,1	oui					
Seyssel 01	Source de Gignez (sur Corbonod)	25/03/1998	Pas d'information	Pas d'information	oui						
Syndicat Intercommunal des Eaux de La Semine	Bessy	L'Arbeplin	15/05/2001	0,94	81,2	oui					
	Chêne en Semine		-	-							
	Cheesenaz		17/11/1995	1,5			129,6				
	Clarfond		Beauchetel	Pas d'information			0,25	21,6	Pas d'information		
			Bange				0,5	43,2			
			Zuincy				0,25	21,6			
	Eloise		Pompage de Bange (SIE Semine)	08/04/1997			35 réglementaire (3024 m3/j)	3024	oui		
	Francene									-	-
	St Germain sur Rhône									-	-
Usharu	-	-									
Venzy	-	-									
	-	-									

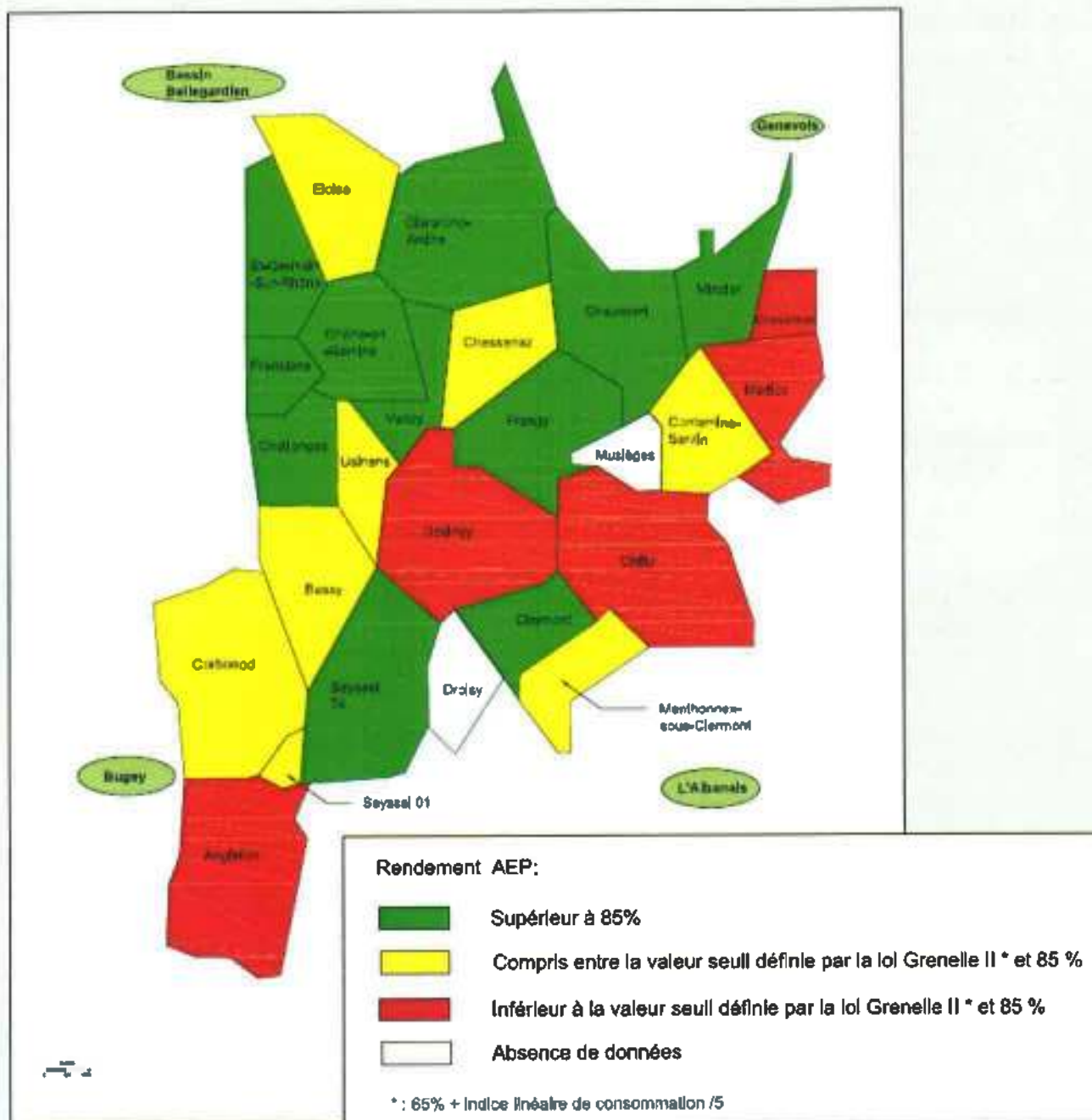
4.5.4 Réseau de distribution :

- ✓ **Des maillages existent entre différentes unités de réseaux :**
 - La commune de Contamine-Sarzin est maillée avec la commune de Sallenôves (Communauté de Communes Fier et Usse) en secours.
 - Les communes de Chaumont et Frangy sont maillées entre elles (apport complémentaire si besoin).
 - La commune de Frangy est également maillée avec celles de Musièges et Desingy.

- ✓ **Les caractéristiques des réseaux par commune sont présentées dans le tableau ci-après.**

Structure compétente	Communes	Linéaire de réseau (km)	Rendement des réseaux
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine	Bassy	7,5	68,9 %
	Usinens	8,5	76,3 %
	Eloise	+/- 40	82 %
	Chêne en Semine	11	89,9 %
	Clarafond-Arcine	10	90 %
	Saint Germain-sur-Rhône	14	95,2 %
	Franciens	7	93,5 %
	Chessenaz	7	76 %
	Vanzy	12	87,3 %
Syndicat des Eaux de Bellefontaine	Droisy	3,3	PAS D'INFORMATION
	Clermont	12	95,9 %
Communes indépendantes	Minzier	14	86,3 %
	Seyssel 01	13,7	68,7 %
	Seyssel 74	46,6	87,25 %
	Chavannaz	5	+/- 65%
	Frangy	28,1	89 %
	Chilly	26	66 %
	Marlioz	12	59 %
	Anglefort	31	41,9 %
	Menthonnex-sous-Clermont	17,5	82 %
	Corbonod	29	72,6 %
	Desingy	22	53,3 %
	Contamine-Sarzin	15	70 %
	Chaumont	17	94 %
	Musièges	5	PAS D'INFORMATION
	Challonges	8,1	86,6%
	Total / Moyenne SCOT		427,7

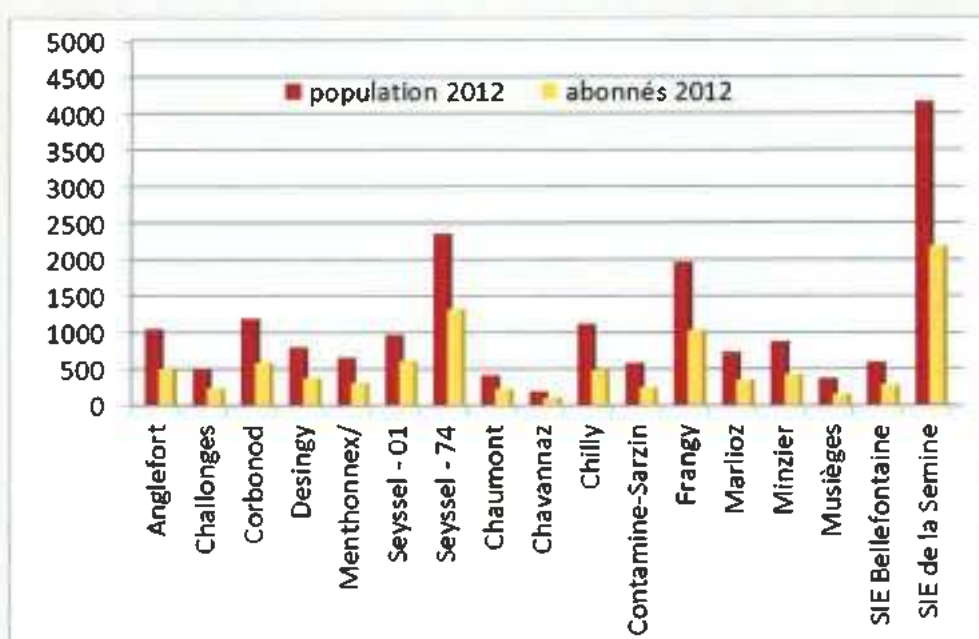
✓ Le rendement du réseau, tel qu'illustré sur la carte ci-dessous, est variable selon les communes.



4.5.5 Evolution population/nombre d'abonnés :

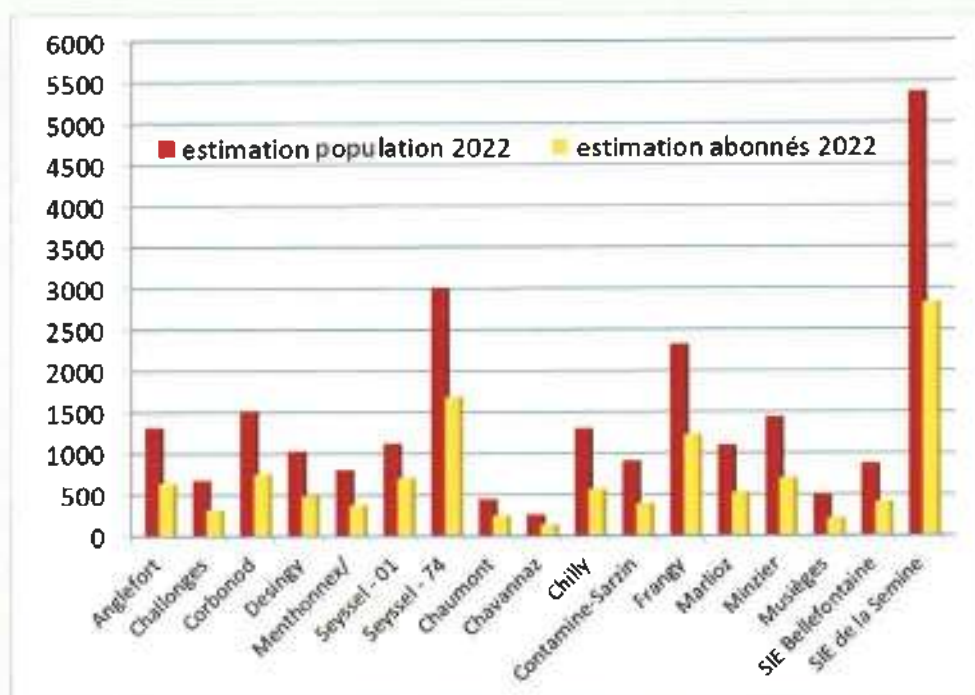
✓ La situation actuelle est synthétisée dans le tableau et le graphique ci-après.

Structure compétente	Communes	Population (estimation 2012)	Nombre d'abonnés (estimation 2012)
Communes Indépendantes	Anglefort	1046	507
	Desingy	802	381
	Challonges	480	155
	Menthonnex-sous-Clermont	656	307
	Corbonod	1189	590
	Seysse1 01	968	611
	Seysse1 74	2353	1321
	Minzier	875	426
	Chavannaz	195	105
	Frangy	1964	1035
	Chilly	1118	486
	Chaumont	413	229
	Contamine-Sarzin	585	251
	Marlioz	730	350
	Musièges	373	160
Syndicat des Eaux de Bellefontaine	Droisy	160	66
	Clermont	434	218
Syndicat Intercommunal des Eaux de La Semine	Usignens	385	207
	Bassy	471	240
	Eloise	862	375
	Chêne en Semine	387	205
	Clarfond Arcine	880	450
	St Germain-sur-Rhône	432	205
	Francens	430	230
	Chessenaz	174	100
	Vanzy	294	170
	TOTAL SCOT		18663

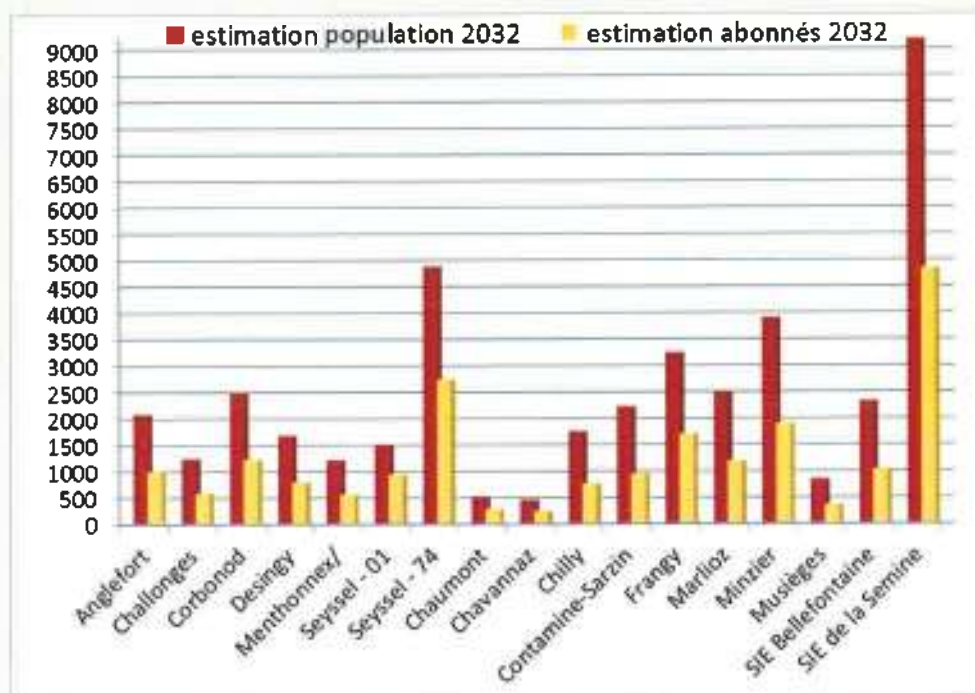


- ✓ La situation future a été évaluée sur la base du taux de croissance démographique observé entre 1999 et 2010.

- A l'horizon 2022 :



- A l'horizon 2032 :



4.5.6 Bilans :

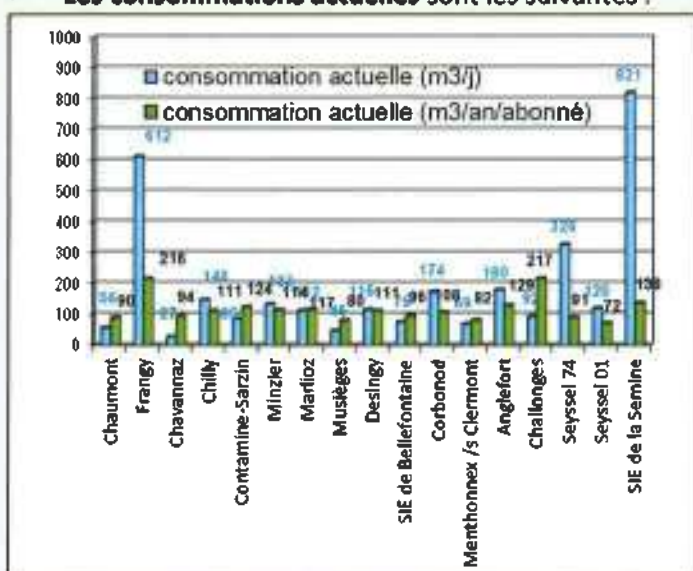
■ BILAN PRODUCTION, ACHAT, IMPORT, EXPORT :

Les volumes annuels produits et distribués par commune sont les suivants :

Structure compétente	Communes	Volume annuel produit (m ³ /an)	Volume distribué
Communes en régie directe	Minzier	168427	87062
	Chaumont	66503	29990
	Chavannaz	15155	9893
	Frangy	489100	391699
	Chilly	81595	53913
	Marlioz	391699	223560
	Muslèges	35918	16942
	Contamine-Sarzin	42735	42735
	Desingy	73369	42227
	Challonges	-	-
	Seysse 74	139317	139317
	Seysse 01	75808	75808
	Anglefort	138045	65645
	Menthonnex-sous-Clermont	34298	28000
Syndicat des Eaux de Bellefontaine	Corbonod	92470	92470
	Droisy	0	15415
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine	Clermont	0	32199
	Bassy	327300	27000
	Usinens		34356
	Eloise		66422
	Chêne en Semine		55035
	Clarfond-Arcine		56699
	St Germain-sur-Rhône		26464
	Franclens		23750
	Chessenaz		1682
	Vanzy		17513
Total SCOT			2 171 739

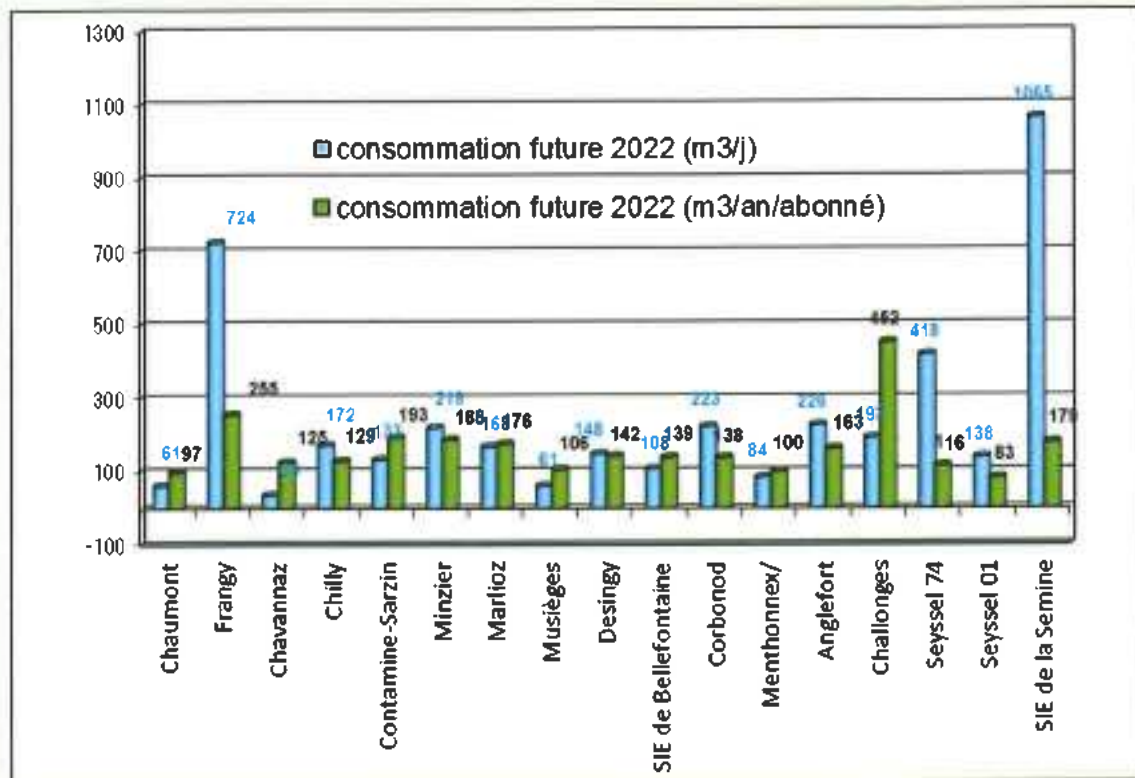
■ BILAN DES CONSOMMATIONS :

✓ Les consommations actuelles sont les suivantes :

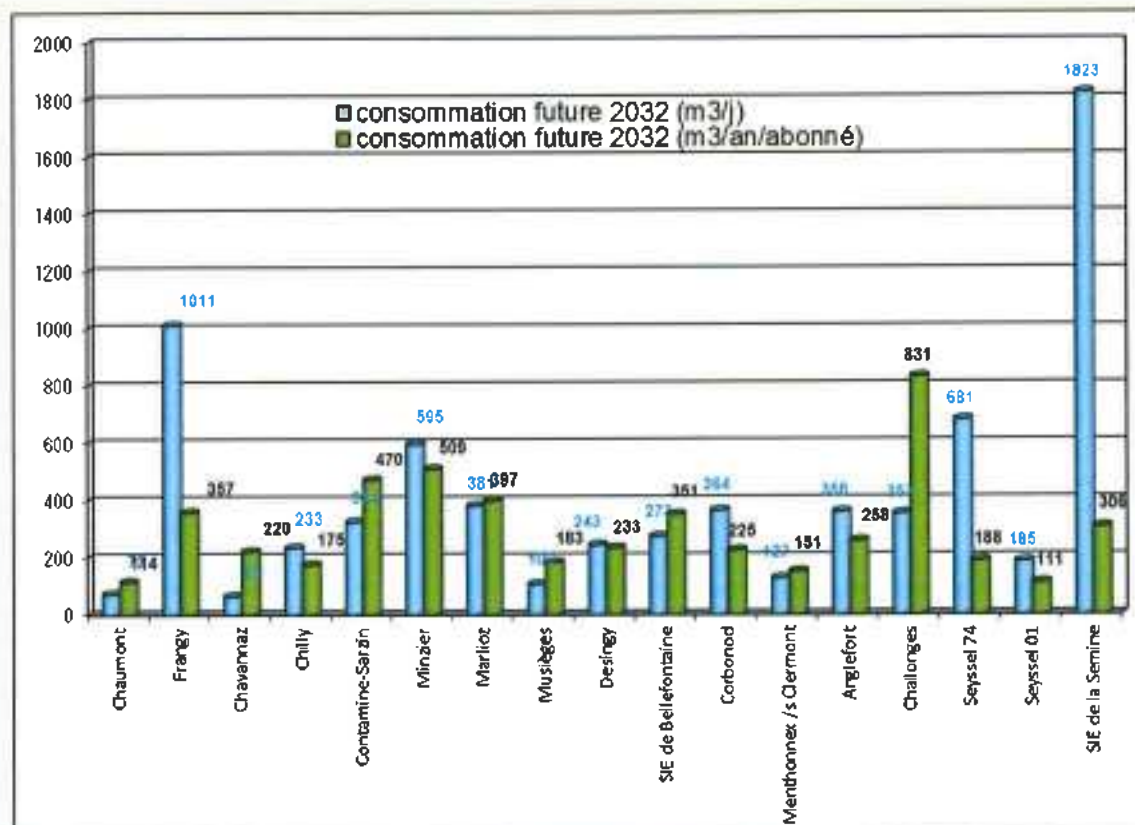


✓ Les consommations futures ont été estimées comme suit :

▪ A l'horizon 2022 :

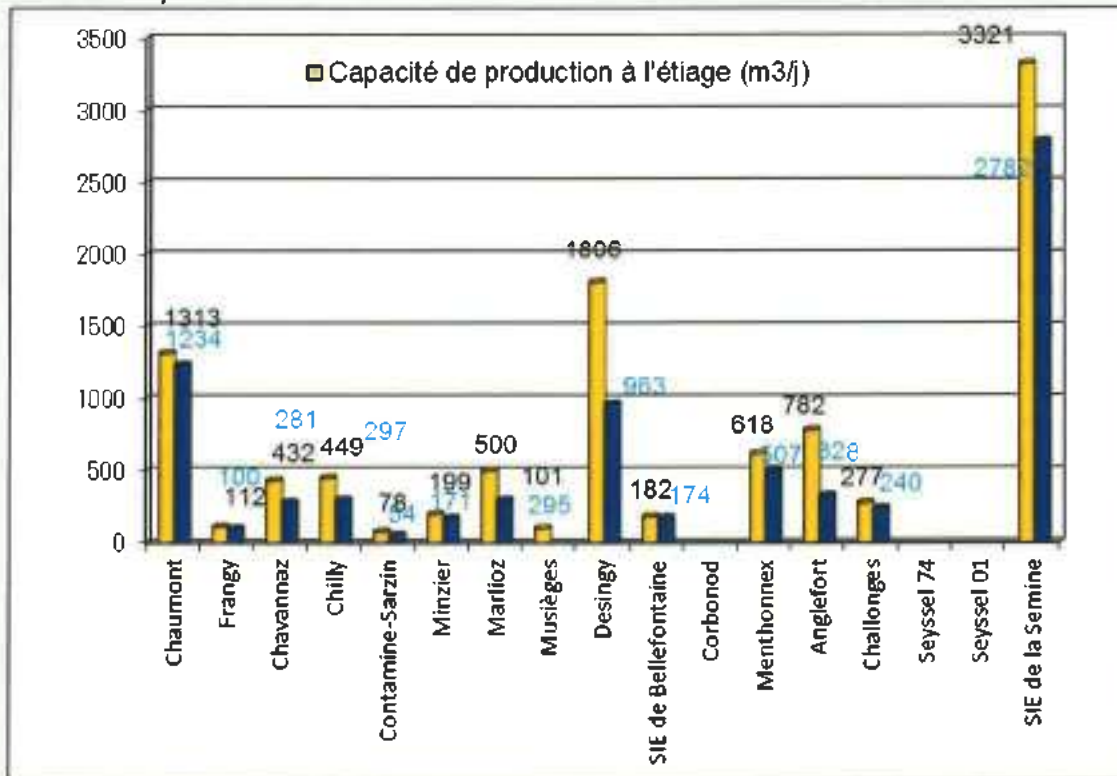


▪ A l'horizon 2032 :



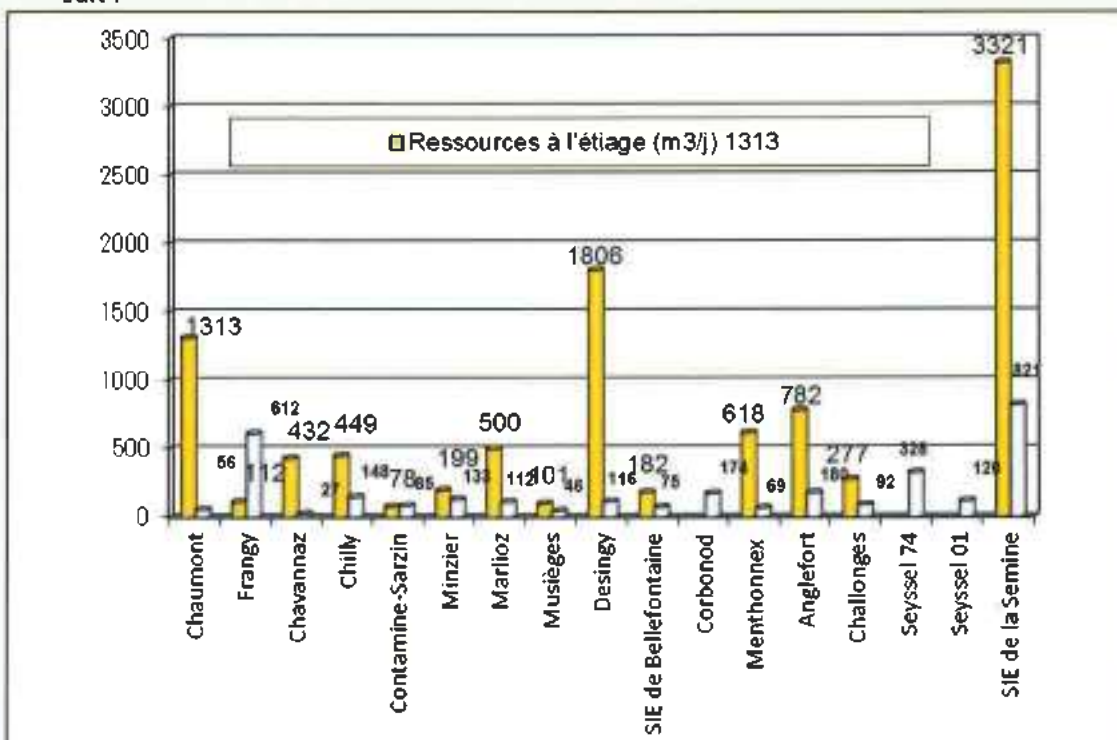
BILAN DES RESSOURCES EN EAU :

Les capacités de production et les ressources mobilisables par collectivité (en tenant compte des pertes sur le réseau) sont les suivantes :

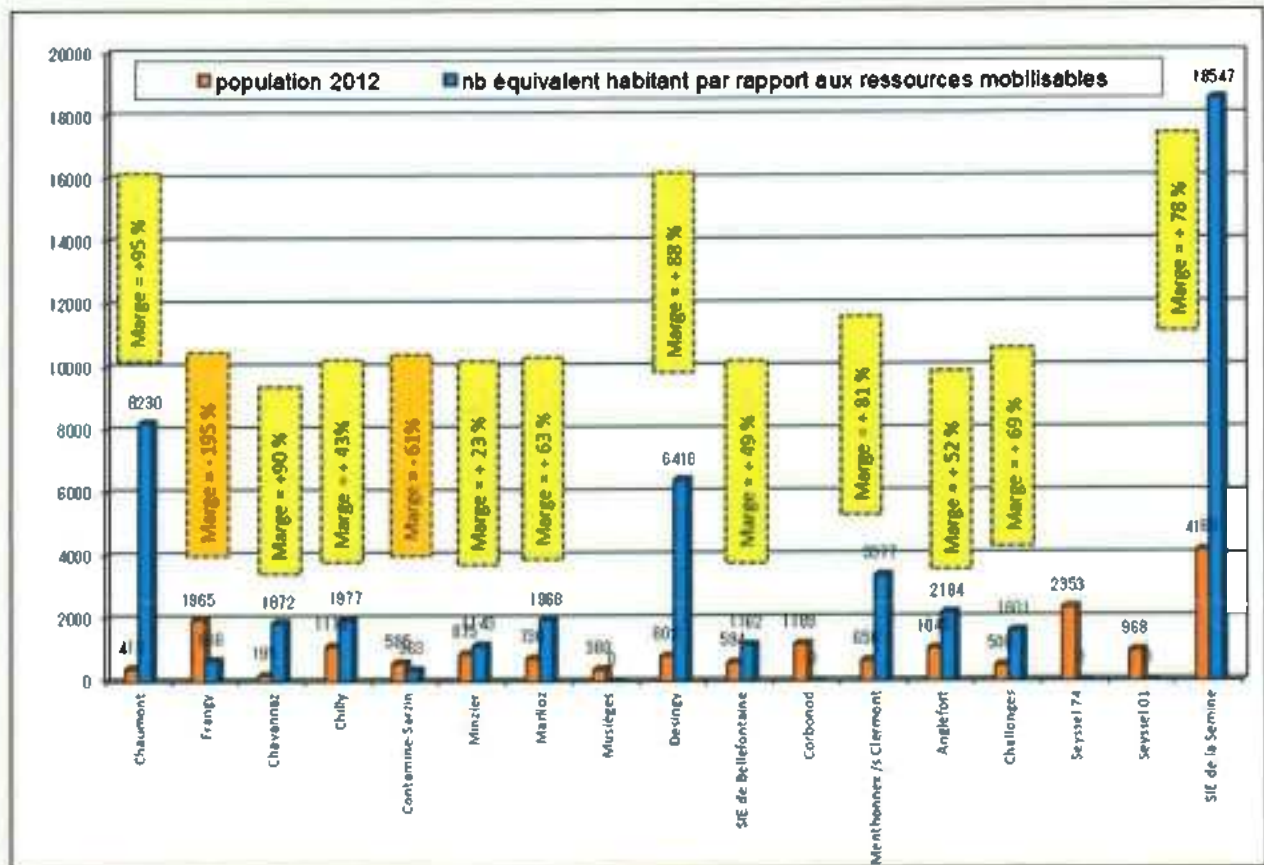


BILAN PRODUCTION/CONSOMMATION :

✓ La comparaison entre consommation actuelle et ressources disponibles à l'étiage apparaît comme suit :



- ✓ La marge de croissance envisageable en nombre d'équivalent habitant (sur une base de consommation de 150 litres par jour et par habitant) par rapport aux ressources en eau mobilisables a été estimée comme suit :

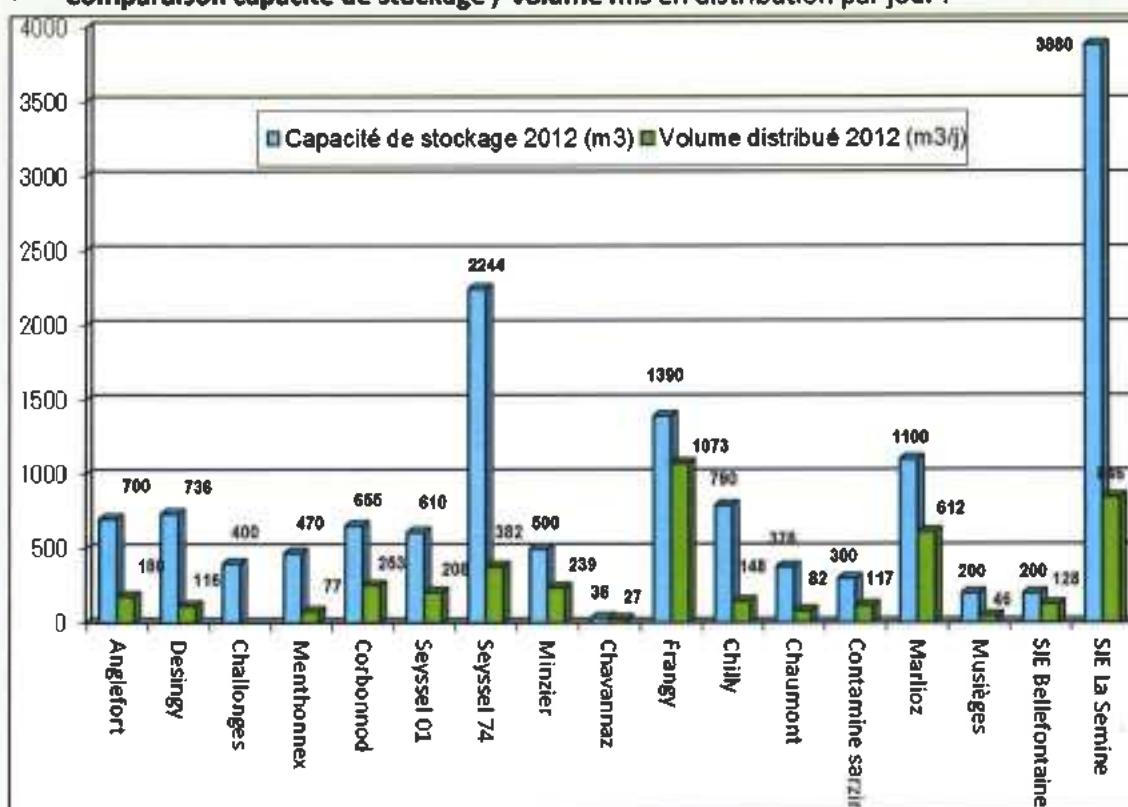


4.5.7 Capacités de stockage :

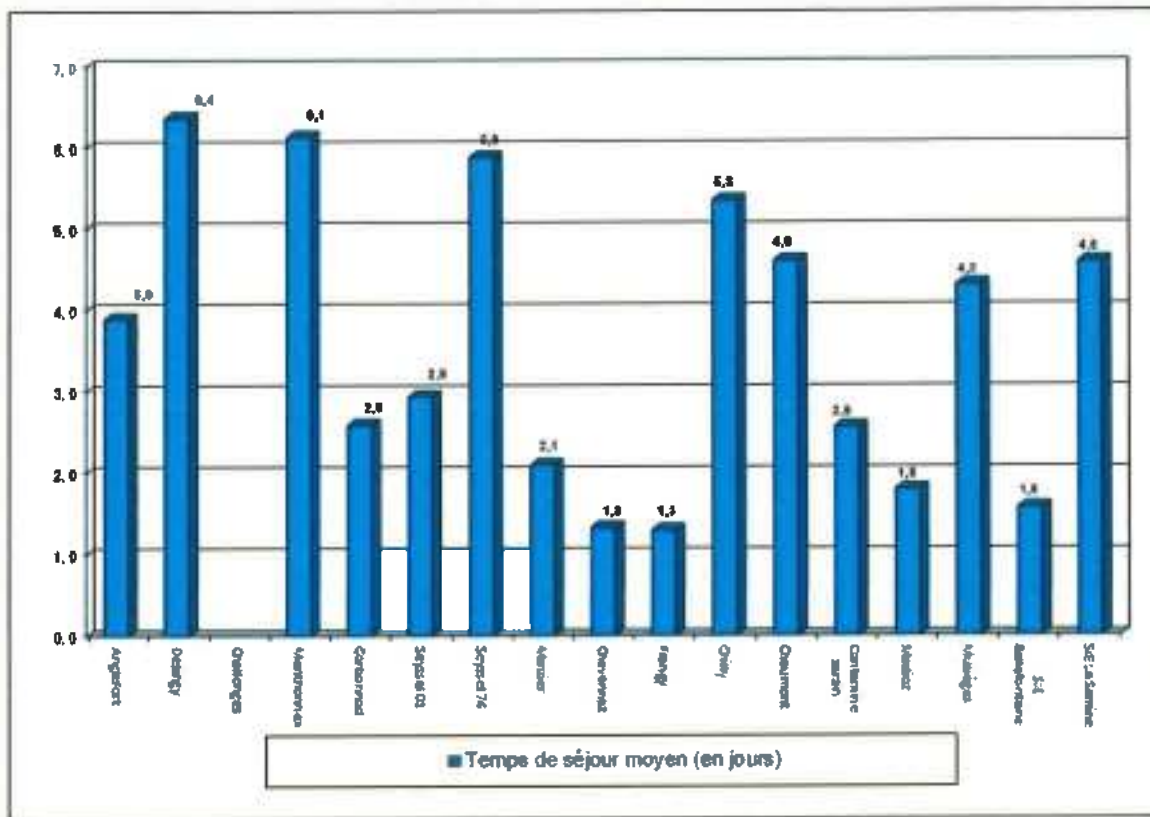
✓ La capacité des réservoirs est la suivante :

Structure compétente	Communes	Nombre de réservoirs	Capacité de stockage (m ³)
Communes en régie directe	Desingy	6	736
	Anglefort	4	700
	Challonges	2	+/- 400
	Seyssel 74	10+ 3 pour réserve incendie	2244
	Seyssel 01	3	780
	Corbonod	4	655
	Menthonnex-sous-Clermont	6	470
	Minzier	2	500
	Chavannaz	1	36
	Frangy	6	1390
	Chilly	4	790
	Contamine-Sarzin	1	300
	Chaumont	6	378
Marlioz	5	1100	
Musièges	3	260	
Syndicat des Eaux de Bellefontaine	Droisy	1	200
	Clermont	1	200
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine	Bassy	1	200
	Usinens	1 pour défense incendie uniquement + 1 partagé avec Francens (mais situé sur Chêne en Semine)	500
	Clarafond-Arcine	4	Commun avec Syndicat
	Chêne en Semine	1 partagé	500
	Eloise	1	500
	Francens	1	Commun avec Usinens
	St Germain-sur-Rhône	1	300
	Chessenaz	2	150
	Vanzy	4	230
	Syndicat intercommunal des Eaux de la Semine	3	2000
TOTAL SCOT		82	+/- 14 000

✓ Comparaison capacité de stockage / volume mis en distribution par jour :



✓ Estimation du temps de séjour moyen :



4.5.8 Qualité des eaux et traitement de l'eau :

✓ Les traitements en place sont les suivants :

Structure compétente	Communes	Traitement	Usin	Conformité	
				Bactériologique	Physico-chimique
Communes indépendantes	Desigy	UV/Chloration	Chef-Lieu/Matsanoz/Vendôires	100%	100%
	Angefort	UV pour Rhémoz uniquement + ponctuellement level source Bezonne	Réservoir de Rhémoz Réservoir des Étoilers		
	Corbonod	Chloration	À proximité captages		
	Chalignes	aucun	-	85,7 %	100 %
	Mentonnex-sous-Clermont	aucun	-		
	Seyssel 01	ionisation	2 traitements au niveau des réservoirs	100%	100%
	Seyssel 74	Chloration	Réservoir de Coligny + unité en secours au niveau de la station de pompage du Fer	100%	100%
	Minzier	aucun	-	83,3%	100%
	Chaumont	UV	Au niveau des réservoirs	100%	100%
	Frangy	UV	Réservoir	100%	100%
	Chilly	aucun	-	86,4%	100%
	Contamine-Sarzin	aucun	-	93,8%	100%
	Marlioz	Chloration ponctuelle	Réservoirs	83,3%	62,5%
Mustigès	Chloration captage des Morts Pas de traitement captage du Vergond	Réservoir du Chef-lieu	Pas d'information	Pas d'information	
Chévannaz	aucun	-			
Syndicat des Eaux de Bellefontaine	Clermont				
	Droisy	UV/level périodiquement	Station de pompage/réservoir	100%	100%
Syndicat intercommunal des Eaux de La Semaine	Bassy	UV	Veyrens	100%	100%
	Usinens				
	Chêne en Semaine			100%	100%
	Chessenax				
	Clarfond-Arcine	Chloration ponctuelle	Entrée du réservoir syndical du Crêt du Feu (Clarfond-Arcine)		
	Etoise				
	Franciers			100%	100%
St Germain-sur-Rhône					
Vauvy					

✓ **Contrôles :**

De nombreuses analyses sont effectuées chaque année sur les réseaux par les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) au titre du contrôle réglementaire. Certaines communes bénéficient d'analyses complémentaires au titre de l'autocontrôle lorsque le réseau est géré par un délégataire privé notamment.

✓ **Qualité des eaux :**

La plupart des ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable sur le territoire présentent une bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

On note cependant quelque non-conformités ponctuelles, surtout sur les paramètres bactériologiques.

4.5.9 Sécurité incendie :

■ REGLEMENTATION EN VIGUEUR :

- ✓ La prévention et la lutte contre l'incendie relèvent, aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, de la compétence communale en tant que police spéciale du Maire. Depuis mai 2011, le service public de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) peut être totalement transféré aux intercommunalités (art. L. 2213-32 et L. 2215-1 du CGCT).
- ✓ Les services incendie doivent pouvoir disposer, dans les secteurs urbanisés, sur place et en tout temps de 120 m³. Ces besoins en eau pour la lutte contre l'incendie peuvent être satisfaits indifféremment à partir du réseau de distribution ou par des points d'eau naturels ou artificiels.
- ✓ L'utilisation du réseau d'eau potable par l'intermédiaire de prises d'incendie (poteaux ou bouches) doit satisfaire aux conditions suivantes :
 - Réserve d'eau disponible: 120 m³,
 - Débit disponible: 60 m³/h (17 L/s) pendant 2 heures, sous une pression de 1 bar.
- ✓ D'une manière générale, pour être constructible, un terrain devra avoir une défense incendie à proximité, présentant des caractéristiques techniques adaptées à l'importance de l'opération et appropriées aux risques :
 - Distance maximale entre le premier poteau incendie et l'habitation la plus éloignée ou l'entrée principale du bâtiment : 150 m, par voie d'accès normale.
 - Distance maximale entre poteaux incendie : 200 m, par voie d'accès normale

Un guide méthodologique appelé « référentiel national DECI » est en projet.

Il sera prochainement adopté sous forme d'arrêté interministériel.

■ SUR LE TERRITOIRE USSES ET RHONE :

- ✓ Certaines communes ont une réserve incendie inférieure aux 120 m³ réglementaires.
 - ✓ Le territoire du SCoT totalise +/- 759 hydrants (poteaux incendie et bouches incendies) dédiés à la défense incendie.
 - ✓ Rq: ATMB compte 3 PI au niveau du centre d'entretien d'Éloise et une réserve enterrée de 200 m³ située sur Clarafond-Arcine et destinée à défendre le tunnel du Vuache.
- Ces ouvrages sont propres à la société d'autoroute.
- ✓ Environ 38% des poteaux incendies sur le territoire sont non conformes à la réglementation en vigueur. Pour plus de la moitié des communes, le taux de non-conformité est supérieur à 38%.
 - ✓ De nombreux tronçons semblent insuffisamment dimensionnés pour véhiculer 60m³/heure.
 - ✓ Des travaux de mise en conformité de la défense incendie seront à prévoir (renouveler certains PI et certaines canalisations).

La défense incendie devra se conforter au fur et à mesure du développement de l'urbanisation.

■ DIAGNOSTIC DE LA DEFENSE INCENDIE :

Communes	Réserve incendie (m3)	Nombre de Poteaux Incendie	Conformité	Pourcentage non conformité
Desingy	466	31	18 PI non conformes	58%
Bassv	460	13	9 PI non conformes	69%
Droisy	Partagé avec Clermont	10	5 PI non conformes	50%
Corbonod	120 + 50	30	5 PI non conformes	17%
Menthonnex-sous-Clermont	120	36	18 PI non conformes	50%
Clermont	> 120	31	1 PI non conforme	3%
Challonges	0	17	8 PI non conformes	47%
Seyssel 74	240	66	21 PI non conformes	32%
Seyssel 01	120	20	7 PI non conformes	35%
Anglefort	> 120	58	1 PI non conforme	2%
Usinens	+/- 150-200 + 120 partagé avec Franciens	31	29 PI non conformes	94%
Minzier	-	24	11 PI non conformes	46%
Chavannaz	0	7	1 PI non conforme	14%
Frangy	120	53	8 PI non conformes	15%
Chilly	240	37	18 PI non conformes	49%
Contamine-Sarzin	200+35	23	8 PI non conformes	35%
Chaumont	120	15 + 1 bouche	4 PI non conformes	25%
Marlioz	375	23	16 PI non conformes	70%
Musièges	-	16	9 PI non conformes	56%
Clarafond-Arcine	300	49	10 PI non conformes	20%
Chêne en Semine	120	36	24 PI non conformes	67%
Eloise	120	46	23 PI non conformes	50%
Franciens	120 partagé avec Usinens	26	100% conformité	0%
St Germain-sur-Rhône	120	28	28 PI non conformes	100%
Chessenaz	120	11	3 PI non conformes + 1 non contrôlé en propriété privée	27%
Vanzy	150	18	4 PI non conformes	22%
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine	-	3	-	-
Total / moyenne SCOT		759	289	38%

ASPECTS FINANCIERS :

Communes	Redevance AEP		
	Part fixe (€/an)		Part variable (€/m ³)
	Abonnement	Location compteur	
Bassy	36	6,20	1,33
Anglefort	25,57 (entretien branchement)	13,83	0,70
Desingy	40		1,73 (pour conso < 500 m ³ /an)
Droisy	42	8 à 20	1,45 (pour conso < 500 m ³ /an)
Usinens	17	7	1,40
Menthonnex-sous-Clermont	38,50	7,70	1,80
Seyssel 74	49,06		0,98
Seyssel 01	40,55		1,16
Challonges	31		1,38
Corbonod	44,78		3,64
Clermont	40		1,70
Minzier	31		1,10 (pour conso < 350 m ³ /an)
Contamine-Sarzin	26,25	26,25	1,47
Frangy		35	1,80
Chaumont	32	10	1,80
Chilly		87	1,73 (pour conso < 200 m ³ /an)
Markoz	0	35	1,57 (pour conso < 200 m ³ /an)
Musièges	38,11	7,62	1,10 (pour conso < 200 m ³ /an)
Chavannaz	0	10	1,10 (pour conso < 200 m ³ /an)
Chêne en Semline	31 + 16,50 € redevance syndicale	7,20	1,23 (pour conso < 500 m ³ /an)
Chessenaz	50	10	1,40 (pour conso < 400 m ³ /an)
Clarafond-Arcine	45		1,74
Eloise	21		1,20
Francens	20		1,20
St Germain-sur-Rhône	30		1,38 (pour conso < 500 m ³ /an)
Vanzy	15		1,77

AMELIORATION A VENIR :

- ✓ Les programmes de travaux / études prévus pour quelques communes ou syndicats ont été répertoriés :

Structures compétentes	Travaux / études prévus
Syndicat intercommunal des Eaux de la Semine	Réflexion pour la mise en place d'un pompage intercommunal supplémentaire (Pompage des Vorziers en 2017)
Challonges	Sécurisation du réseau, bouclage avec la conduite du Synd. de la Semine
Anglefort	SDAEP en cours
Corbonod	Renforcement du réseau du hameau de Corbonod (en cours) Renforcement du réseau du hameau de Elloux (2014/2015)
Chavannaz	SDAEP en cours Projet de construction d'un nouveau réservoir Etude de maillage avec la commune de Cernex (CC du Pays de Cruselles).
Chilly	Schéma directeur AEP en cours d'actualisation
Frangy	Protection du captage de Champagne, mise en place d'un traitement au chlore sur le captage de Champagne, renouvellement de conduites du réseau, télégestion, renouvellement de compteurs, restructuration du réseau et renforcement de la défense incendie
Menthonnex-sous-Clermont	Reprise du réseau existant au Chef-Lieu: 995ml de fonte DN100.
Minzier	Diagnostic du réseau et schéma prospectif de l'AEP (sous réserve d'obtention de subventions)
Musièges	Étude sur la réhabilitation et l'amélioration du potentiel de la source de Vergond Mise en place d'une unité de désinfection UV

■ ETUDE COMPLEMENTAIRE :

Le Territoire d'Usse et Rhône est constitué de nombreuses unités de distribution, et le réseau possède de nombreux maillages.

Le bassin versant des Usse est classé en arrêté préfectoral de zone de répartition des eaux (ZRE).

Certaines données manquantes au diagnostic sanitaire (présenté en octobre 2014) a nécessité de préciser la situation au regard de la disponibilité en eau potable :

- Par unité de distribution ;
- Par bassin versant ;
- En situation actuelle et future.

Le travail complémentaire réalisé comprend :

- Un recueil d'informations complémentaires (débit des ressources disponibles, rendement des réseaux d'eau potable, etc.).
- La définition des unités de distribution.
- La mise en évidence des échanges d'eau (maillages).
- La détermination du bilan ressources / consommations.

✓ Contexte :

Les hypothèses considérées sont :

- Niveau de rendement actuel pour chaque commune (d'après les données des RPQS - Rapports annuels sur la Qualité du Service de l'Eau)
- Hypothèses de croissance de la population à l'échelle du territoire du Scot de 2%/an et 2,5%/an – aux horizons 10 et 20 ans
- Ressources disponibles considérées à partir des débits maximum autorisés par arrêté préfectoral (pompages), ou des débits d'étiage (sources gravitaires, d'après les rapports d'hydrogéologues ou éventuels autres jaugeages) ☐ situation sécuritaire en considérant le niveau de ressources minimum

- Bilan annualisé ne tenant pas compte des situations particulières (pénuries estivales ponctuelles par exemple) ou des situations de pointe ponctuelle.

A noter: le territoire du SCoT n'est pas marqué par une forte activité touristique, ce qui permet de se placer dans cette situation « moyenne »

- Approche du bilan théorique en pointe en considérant que la consommation de pointe représente 1,3 fois la consommation moyenne.
- Échelles de travail :
 - les unités de distribution,
 - les bassins versants pour une situation plus globale.

28 Unités de distribution (UD) ont été définies :

- Semine.
- Challonges Bénode / Volland.
- Challonges / Benoz (Usinens).
- Bassy.
- Corbonod.
- Seyssel 01.
- Angletfort Rhémoz.
- Angletfort Bourg mélange.
- Seyssel / pompage du Fier.
- Seyssel Vencières.
- Bellefontaine.
- Menthonnex sous Clermont / Chef-lieu.
- Menthonnex sous Clermont / Chainaz.
- Menthonnex sous Clermont / Combettes.
- Menthonnex sous Clermont / Mortery-Véronnex.
- Chilly.
- Chilly – Ferraz.
- Chilly – Quincy.
- Champagne / Planaz.
- Desingy / Chef-lieu – Plaisance.
- Musièges.
- Contamine-Sarzin.
- Marlioz.
- Chavannaz.
- Minzier Haut Service.
- Minzier Bas Service.
- Chaumont.
- Barbannaz.

6 bassins versants (BV) ont été considérés, regroupant :

- BV 1: Seyssel 01, Corbonod, Anglefort.
- BV 2 : Seyssel 74.
- BV 3 : Droisy, Clermont, Menthonnex sous Clermont, Desingy, Frangy (en partie).
- BV 4 : Chilly.
- BV 5 : Musièges, Contamine-Sarzin, Chavannaz, Minzier, Chaumont, Frangy (en grande partie).
- BV 6 : Chessenaz, Clarafond-Arcine, Eloise, Franciens, Chêne-en-Semine, Vanzy, Usinens, Challonges, Bassy.

✓ La restitution des investigations complémentaires a pris les formes suivantes :

- **Tableau de synthèse** avec l'ensemble des données utilisées
- **Histogrammes** représentant le bilan ressources/consommations:
 - par unité de distribution,
 - par bassin versant,
 - avec un niveau de consommation moyen et en pointe,

... en considérant :

- la capacité de production des ressources à l'étiage,
- les ressources mobilisables en tenant compte du rendement actuel du réseau,
- les ressources mobilisables avec un rendement équivalent au « rendement Grenelle calculé »,
- les ressources mobilisables avec un rendement de 85% correspondant au « rendement Grenelle 85% »,
- le niveau des consommations actuelles
- le niveau des consommations à l'horizon 2025 avec une croissance de 2% / an
- le niveau des consommations à l'horizon 2025 avec une croissance de 2,5% / an
- le niveau des consommations à l'horizon 2035 avec une croissance de 2% / an

- le niveau des consommations à l'horizon 2035 avec une croissance de 2,5% / an.

▪ **Cartographies** avec un découpage par:

- Unité de distribution,
- Bassins versants,

... en faisant figurer :

- Les différentes communes,
- Les réseaux d'eau potable (si donnée disponible),
- Les principaux réservoirs et captages (+ périmètres de protection),
- Les maillages,
- Les principales zones urbanisées desservies par un réseau d'eau potable,
- Un code couleur permettant de différencier les unités de distribution ou bassins versants dont le bilan ressources / consommations est :

- **Suffisant** : les ressources mobilisables (avec le niveau de rendement actuel) permettent de satisfaire les besoins en eau potable.
- **A l'équilibre** : les ressources mobilisables couvrent tout juste les besoins en eau potable.
- **Déficitaire** : les ressources mobilisables (avec le niveau de rendement actuel) ne permettent pas de satisfaire les besoins en eau potable.

✓ CONCLUSION :

En situation actuelle : (se référer aux cartes et aux histogrammes)

▪ **À l'échelle des unités de distribution :**

- le bilan ressources / consommations théorique met en évidence des déficits à l'échelle de certaines unités de distribution, et ce même en situation de consommation moyenne : UD Minzier Haut Service, UD Champagne-Planaz, UD Desingy Chef-lieu/Plaisance.

- En consommation de pointe, d'autres UD s'ajoutent aux précédentes en termes de bilan déficitaire : UD Minzier Bas Service, UD Contamine-Sarzin, UD Musières, UD Chilly-Ferraz.
 - Dans certains cas, même l'augmentation du niveau de rendement jusqu'à atteindre les objectifs de rendement du Grenelle ne suffit pas à équilibrer le bilan : UD Champagne-Planaz, UD Minzier Haut et Bas Service.
- A l'échelle des bassins versants :
 - Le bilan à l'échelle des bassins versants gomme les déficits, d'où la nécessité de fonctionner avec des maillages. En effet, que ce soit en consommation moyenne ou en pointe, les bilans ressources / consommations restent équilibrés.

En situation future : (se référer aux cartes et aux histogrammes)

- A l'échelle des unités de distribution :
 - Certains bilans satisfaisants en situation actuelle deviennent déficitaires dès l'horizon 2025, d'autres à partir de 2035, en consommation de pointe : UD Bellefontaine, UD Bassy, UD Anglesfort-Rhémoz.
 - Dans certaines situations, un bilan équilibré avec un taux de croissance à 2%/an peut devenir déficitaire avec une hypothèse à 2,5 %/an, mais globalement, le bilan bascule davantage entre les horizons 2025 et 2035 qu'entre les deux taux de croissance considérés.
- A l'échelle des bassins versants :
 - À l'échelle des bassins versants, les bilans pour des consommations moyennes sont globalement satisfaisants jusqu'en 2035, et ce pour un taux de croissance de 2%/an comme 2,5%/an.

- En consommation de pointe en revanche, à l'horizon 2035, le BV 4 (UD Chilly) devient déficitaire avec un taux de croissance à 2%/an et est rejoint par les BV 3 et 5 si l'on considère un taux de croissance à 2,5%/an.

En situation de pointe, les bassins versants déficitaires devront se tourner vers les bassins versants voisins dont la ressource semble suffisante. Il sera donc question de définir de nouveaux maillages d'ici à 20 ans afin de satisfaire les consommations de pointe à l'échelle du territoire d'Usse et Rhône.

✓ Précautions d'utilisation des données :

Le bilan présenté est une orientation, les points ci-dessous précisent les données utilisées qui ont amené à ces conclusions :

- Malgré un approfondissement des recherches de données, les informations sont parfois hétérogènes : valeurs chiffrées (consommations, rendement, ...) issues des exercices 2011, 2012 ou 2013.
- Certaines données ont été estimées ou extrapolées : valeur de consommation au sein des différents hameaux d'une commune par exemple, rendement de réseau au sein des unités de distribution (alors que les données sont disponibles par commune).
- Les valeurs de consommations ont été considérées sur une seule année (et non une moyenne de plusieurs années).
- Les valeurs de consommations ont été extrapolées sur la base des consommations annuelles actuelles, en appliquant un taux de croissance de la population de 2%/an et 2,5%/an.
- Ce bilan ne tient pas compte des éventuels projets d'envergure qui augmenterait de manière significative le niveau des consommations (industries, structures collectives accueillant du public, etc.).

- Les débits d'étiage des ressources sont issus des rapports d'hydrogéologues (données parfois anciennes qui nécessiteraient d'être actualisées par des jaugeages in situ). Certaines données restent manquantes : les débits des sources de Corbonod n'ont pas été mesurés.
- Le bilan ressources / consommations est lissé sur les valeurs d'une année : ne tient pas compte de la variabilité journalière réelle (donnée qui ne figure pas dans les rapports annuels sur l'eau potable des collectivités).
- Les bilans sont calculés sur la base des rendements de réseaux actuels et ne tiennent pas compte des éventuels travaux et aménagements projetés qui sont susceptibles d'améliorer cette valeur, ou à l'inverse d'une éventuelle dégradation de la qualité du réseau.

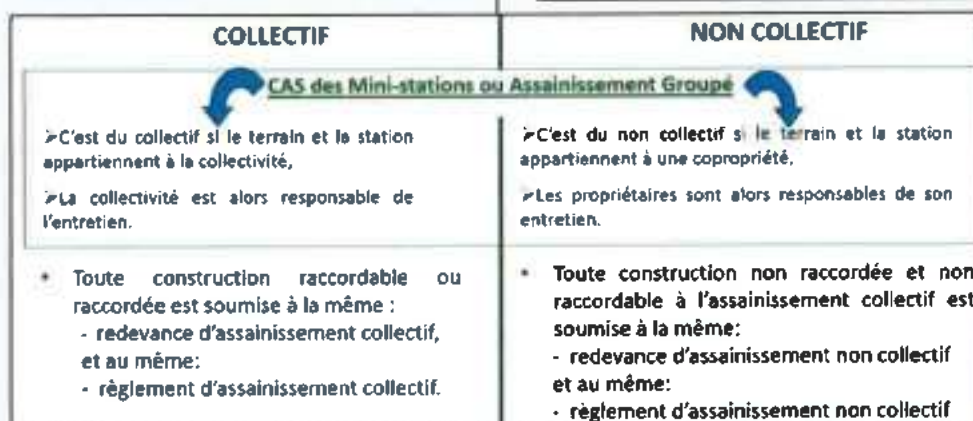
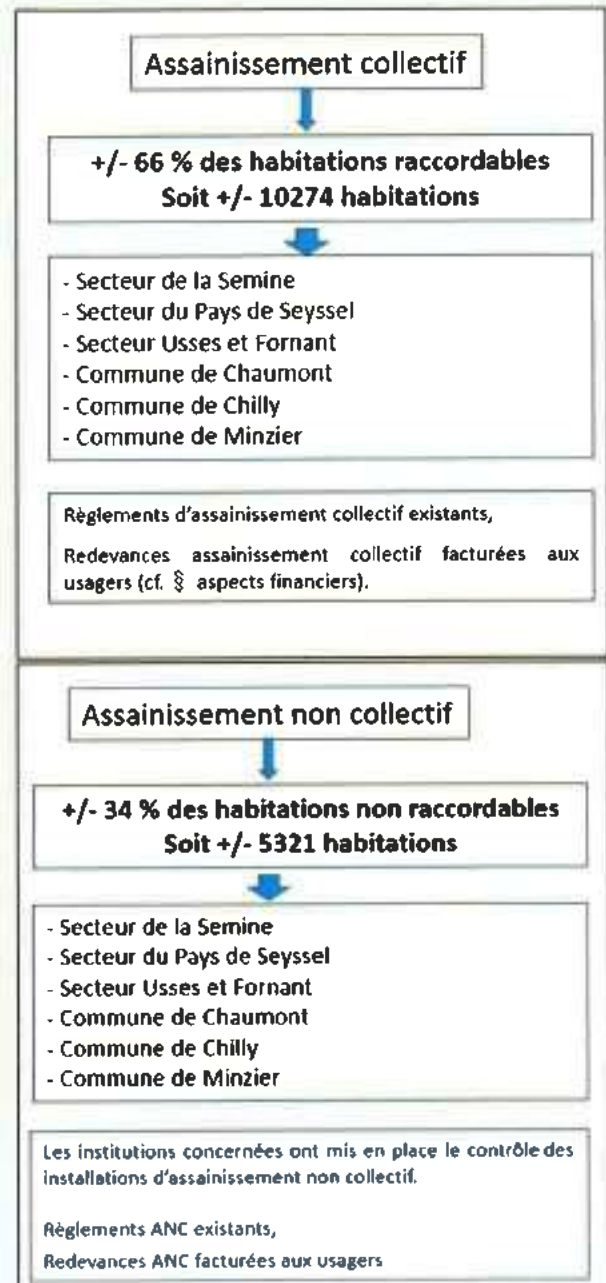
Cette étude complémentaire a permis d'affiner le bilan global eau potable du diagnostic sanitaire du SCoT Usse et Rhône, mais ne constitue pas un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui nécessiterait un travail plus poussé.

Cette étude ne remet pas en cause les conclusions de l'étude du SMECRU sur les volumes prélevables à l'échelle du bassin versant des Usse, dans la mesure où seules les consommations d'eau potable ont été étudiées (et non l'ensemble des usages de l'eau à l'échelle du bassin versant).

4.6 L'assainissement des eaux usées.

4.6.1 Contexte réglementaire :

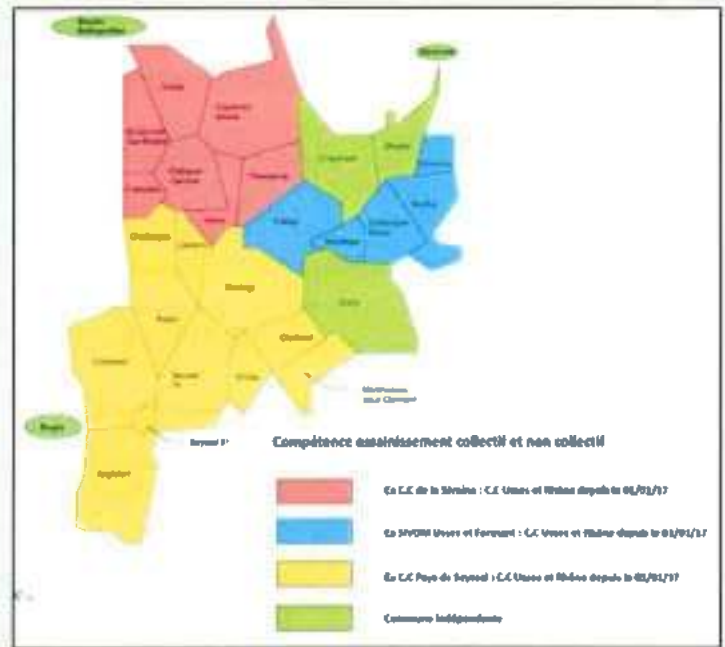
- ✓ **En application de la loi ENE (Grenelle II)**, obligation est faite aux communes, de produire un Schéma d'Assainissement avant fin 2013 incluant :
 - un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées,
 - une programmation de travaux.
- ✓ **En application de la Directive Eaux résiduaires Urbaines et de la Loi sur l'eau de 2006 :**
 - **Collectif :** Est en assainissement collectif toute habitation raccordée ou raccordable au réseau public d'assainissement.
 - Est raccordable toute habitation qui a le réseau en limite de propriété (plus haut ou plus bas)
 - **Non Collectif :** Est en assainissement non collectif toute construction à usage d'habitation, non raccordable à l'Assainissement Collectif.



4.6.2 Compétences :

Le territoire Usse et Rhône était marqué jusqu'au 31 décembre 2016 par une diversité de la répartition des compétences en matière d'assainissement : voir carte ci-contre.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la fusion des ex-Communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse ayant donné naissance à la Communauté de Communes Usse et Rhône, cette dernière est devenue l'entité compétente en assainissement sur l'ensemble du territoire de ces trois anciens EPCI.



Communes	Organisme compétent pour l'Assainissement Collectif et Non Collectif
Chêne en Semine	Communauté de Communes de la Semine
Chessenaz	
Clarafond-Arcine	
Eloise	
Francens	
St Germain-sur-Rhône	
Vanzy	
Chaumont	Commune de Chaumont
Chilly	Commune de Chilly
Minzier	Commune de Minzier
Contamine-Sarzin	SIVOM Usse et Fornant
Frangy	
Marlioz	
Musièges	
Chavannaz	
Bassy	
Challonges	Communauté de Communes du Pays de Seyssel
Clermont	
Desingy	
Droisy	
Menthonnex s/s	
Clermont	
Seyssel 74	
Usinens	
Anglefort	
Corbonod	
Seyssel 01	

C.C Usse et Rhône
Depuis le 01/01/2017

4.6.3 Etudes existantes :

Les études répertoriées en matière d'assainissement collectif et non collectif sont les suivantes :

Etudes existantes			
Structure compétente	Zonage de l'assainissement Schéma général de l'Assainissement	Carte d'aptitude des sols et des milieux à l'Assainissement Autonome (CASMAA)	Diagnostic des installations d'assainissement non collectif
CC de la Semine	Zonage de l'assainissement sur l'ensemble des communes de la CC de la Semine (Nicot, 2005-2006)	Oui	Service Public d' Assainissement Non Collectif
SIVOM Usse et Fornant	Zonage de l'assainissement sur l'ensemble des communes du SIVOM Usse et Fornant (Nicot, 2011), mises à jour en cours pour Contamine-Sarzin et Marlioz	Oui	Service Public d' Assainissement Non Collectif
CC du Pays de Seyssel	Zonage de l'assainissement pour Seyssel 01 (Nicot, 2008) Schéma directeur et zonage sur les communes de Bassy, Challonges, Clermont, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel 74, Usinens (2012) Schéma directeur Corbonod (2009) Schéma directeur Anglefort (approuvé 2013)	CASMAA sur communes de de Bassy, Challonges, Clermont, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous- Clermont, Seyssel 74, Usinens (déc. 2012)	Service Public d' Assainissement Non Collectif
Commune de Chaumont	Zonage de l'assainissement (2009) mis à jour conjointement au PLU et approuvé en mars 2014	Oui	Service Public d' Assainissement Non Collectif
Commune de Chilly	Schéma directeur d'assainissement, zonage de l'assainissement (approuvé en 2006)	Oui	Service Public d' Assainissement Non Collectif
Commune de Minzier	Zonage de l'assainissement (2006)	Oui	Service Public d' Assainissement Non Collectif

4.6.4 Zonage de l'assainissement actuel :

L'état actuel du zonage de l'assainissement se présente comme suit :

Répartition des habitations			
Structure compétente	Assainissement Collectif existant	Assainissement Non Collectif	
		Assainissement Collectif futur	Assainissement Non Collectif maintenu
CC de la Semine	3031	145	551
SIVOM Usse et Fornant	1300	317	181
CC du Pays de Seyssel	5349	1842	1731
Commune de Chaumont	144	61	20
Commune de Chilly	183	30	313
Commune de Minzier	267	30	100
TOTAL SCOT	10274	2280	3041

4.6.5 Zones d'assainissement collectif :

■ ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXISTANTES.

✓ Détail de la zone (taux de raccordement par commune 2011-2012) :

Structure compétente	Communes	Population desservie (abonnés)		Pourcentage d'habitations en assainissement collectif
		Assainissement Collectif	Assainissement non collectif	
CC de la Semine	Chêne en Semine	257	164	61
	Chessenez	124	83	60
	Clarafond-Arcine	771	158	83
	Eloise	801	70	92
	Franciens	530	22	96
	St Germain-sur-Rhône	394	39	91
	Venzy	154	160	49
Total Communauté de Communes de La Semine		3031	696	81
SIVOM Usse et Fornant	Chavanaz	87	12	67
	Contamine-Sarzin	111	131	29
	Frangy	850	96	86
	Marlioz	142	227	42
	Musièges	110	30	44
Total SIVOM Usse et Fornant		1300	496	73
Commune de Chaumont	Chaumont	288	162	64
Commune de Chilly	Chilly	231	324	39
Commune de Minzier	Minzier	267	131	54

✓ Détail de la zone (taux de raccordement par commune 2012-2013) :

Structure compétente	Communes	Population desservie		Pourcentage d'habitations en assainissement collectif
		Assainissement Collectif	Assainissement non collectif	
CC du Pays de Seyssel	Anglefort	1116	42	96
	Bassy	122	312	28
	Challonges	162	344	32
	Clermont	172	236	42
	Corbonod	545	618	47
	Desingy	210	506	29
	Droisy	136	8	93
	Menthonnex /s Clermont	154	482	24
	Seyssel 01	882	99	90
	Seyssel 74	1692	704	70
	Usinens	158	222	41
	Total Communauté de Communes du Pays de Seyssel		5349	3573

Caractéristiques des réseaux EU				
Structure compétente	Linéaire séparatif (km)	Linéaire unitaire (km)	Proportion réseau unitaire (%)	Ouvrages spécifiques
CC de la Semine	37,5	0	0	1DO, 6 postes de refoulements
SIVOM Usse et Fornant	45	1,8	4	2 postes de refoulement (étude en cours pour suppression du PR du centre-bourg de Frangy)
CC du Pays de Seyssel	49,3	5,5	9	11 postes de refoulement des eaux usées
Commune de Chaumont	4,7	0	0	RAS
Commune de Chilly	7	0	0	RAS
Commune de Minzier	8	0	0	RAS

✓ Caractéristiques des stations d'épuration (STEP) :

Secteur	Communes	STEP	Nature	Mise en service	Capacité nominale	Milieu récepteur
Secteur de La Semine	Chêne en Semine	Marsin (zone de loisirs – La Croisée)	Lit bactérien	2013	500 EH	Ruisseau de Marsin
		La Tassonnière	Macrophytes	31/12/2007	345 EH	Ruisseau de la Grenouille
	Chessenaz	Chef-Lieu	Macrophytes	01/06/2009	200EH	Le ruisseau de Caralla
	Clarafond-Arcine	Banges	Filtre à sable	31/12/1994	30 EH	Ruisseau de Bange
		Chef-Lieu	Macrophytes	01/06/2008	1000 EH	Ruisseau de Parnant
		Arcine	Lit bactérien	31/12/1980	180 EH	Ruisseau du moulin
		Les Chamois	Boues activées	2012	30 EH	Ruisseau du Tanay
	Eloise	Cugnière	Décanteur, digesteur, disques biologiques	2013	900 EH	Ruisseau de la Fiolaz
		Les Closets	Macrophytes	2011	650 EH	Ruisseau de Parnant
	Francens	La Truadia	Macrophytes	2010	900 EH	Le Ruisseau de Baud
	St Germain-sur-Rhône	Beaumont	Macrophytes	01/12/2009	500 EH	Ruisseau du Grand Narit
		Bel air	Lit bactérien	01/01/1991	120 EH	Ruisseau du Plaisir
		Cusinens	Décanteur, digesteur, lit bactérien	Antérieure à 1990	150 EH	Rhône
	Vanzy	Chef-Lieu	Macrophytes	01/10/2009	250 EH	Le Ruisseau de Marsin

Secteur	Communes	STEP	Nature	Mise en service	Capacité nominale	Milieu récepteur
Commune de Minzier	Minzier	Minzier	Macrophytes	01/09/2002	1000 EH	Le Fornant
Commune de Chaumont	Chaumont	Chaumont	Macrophytes	01/12/2008	700 EH	Le Fornant
Commune de Chilly	Chilly	Chef-lieu/Novery	Macrophytes	01/06/2010	270 EH	Ruisseau de Chaud Fontaine
		Coucy/Mougny	Macrophytes	2006	310 EH	Ruisseau du Lieutenant
Secteur Ussez et Fornant	Contamine-Sarzin	Contamine Sarzin	Macrophytes	01/01/2010	300 EH	Les Ussez
	Frangy + Musières	Frangy - Les plats	Boues activées + Filtres plantés pour les boues	31/12/2010	3000 EH	Les Ussez
	Marlioz	Marlioz	Macrophytes	01/09/2008	300 EH (projet agrandissement 600 EH)	Le Ruisseau de Mostan
	Chavannaz	Chavannaz	Macrophytes	15/12/2010	200 EH	Nant de Poitrier
Secteur du Pays de Seyssel	Anglefort	Champrion	Boues activées, Epaississement statique gravitaire	01/01/1988	1080 EH	Le Verdet
	Bassy	Bassy	Macrophytes	01/01/2008	500 EH	Les Ussez
	Challonges	Challonges	Macrophytes	01/06/2004	400 EH	Ruisseau de la Godette
	Clermont	Clermont	Macrophytes	01/06/2007	400 EH	Le ruisseau des Naz
	Corbonod	Chef-lieu	Lagunage naturel	01/06/1990	550 EH	Ru. De Volage
	Desingy	Crumel	Macrophytes	01/06/2004	240 EH	Le Ruisseau de Croasse
		Planaz	Filière compacte	01/06/2001	100 EH	Rejet diffus
	Droisy	Droisy	Macrophytes	01/06/2008	200 EH	Le Ruisseau des Combes
	Menthonnex s/s Clermont	Mionnaz	Macrophytes	01/06/2005	300 EH	Le Ruisseau de la Celaz
	Seyssel 01/74	Seyssel (74)	Boues activées, centrifugation, chaulage	01/08/2012	5 950 EH	Rhône
Usinens	Usinens	Macrophytes	01/06/2005	440 EH	Le Ruisseau de la Godette	

✓ Fonctionnement des stations d'épuration :

- 33 stations d'épurations présentes sur le territoire du SCoT Ussez et Rhône.
- Les différentes filières utilisées :
 - Macrophytes : 21 stations,
 - Lit Bactérien: 5 stations,
 - Boues Activées : 4 stations,
 - Filtre à sable: 1 station,
 - Lagunage: 1 station,
 - Filière compacte: 1 station.
- Les STEP des communes d'Anglefort, de Seyssel, de Clarafond-Arcine, de Chêne-en-Semine et de Saint-Germain-sur-Rhône ne présentent pas un fonctionnement satisfaisant (saturation ou exigences de rejet non respectées).
- Le SIVOM Ussez et Fornant avait engagé une étude pour remplacer la STEP de Marlioz sinistrée.
- Des problèmes d'eaux claires parasites sont constatés sur les STEP de nombreuses communes.

✓ Devenir des boues d'épuration :

- L'épandage agricole est privilégié au niveau de l'ex- Communauté de Communes de la Semine, de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Seyssel et de l'exSIVOM Usse et Fornant.
- Au niveau des STEP à macrophytes, les boues sont minéralisées à la surface des filtres. Au bout de 10 ans de fonctionnement, les boues sont épandues si les analyses le permettent, ou mises en compostage.

✓ Entretien des infrastructures :

Les collectivités (Communauté de Communes / et communes) sont compétentes en matière d'assainissement et donc responsables de l'entretien des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration.

✓ Rappel de la réglementation actuelle :

- Toutes les habitations existantes doivent être raccordées au réseau collectif d'assainissement.
- Toute construction nouvelle doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement.
- L'assainissement non collectif ne peut être toléré que sur dérogation du Maire ou du Président de la Communauté de Communes ou du SIVOM selon les communes pour des cas particuliers techniquement ou financièrement « difficilement raccordables ».
- Le défaut de raccordement donne la possibilité de doublement de la redevance d'Assainissement Collectif.

✓ Incidence sur l'urbanisation :

Dans les zones raccordées au réseau collectif d'assainissement, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserve des capacités de traitement des STEP).

✓ Aspect financier : le prix de l'assainissement :

- Les recettes sont issues de la redevance d'assainissement, de la participation à l'assainissement collectif (PFAC), de la participation aux frais de branchements et des primes d'épuration.
- Redevances en 2013 était la suivante :

	Secteur de la Semine	Secteur Usse et Fornant	Secteur du Pays de Seyssel	Minzier	Chilly	Chaumont
Part fixe (abonnement) (€/an/foyer)	40	35	40	31	60	100
Part variable (consommation) (€/m ³)	1,20	1,80	1,70	0,70	1,55	3,60
Part Agence de l'Eau (€/m ³)	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.A.C) (€ HT)	Habitation existante	600 *	1500	4000	1000	300
	Nouvelle habitation	3800 *	4000	2500	5000	3000
Participation frais de branchement (€ HT)	500	-	800	1150	-	280

■ ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTURES :

✓ Justification des projets :

L'assainissement collectif a été retenu car :

- L'urbanisation est dense ou va se densifier: la configuration du bâti fait que la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif n'est plus envisageable par manque de place (habitat trop resserré).
- Face à l'importance du nombre d'installations non collectif qu'il faudra reprendre, il semble plus judicieux de créer un réseau de collecte et de le raccorder au réseau existant.
- La configuration des terrains fait que l'Assainissement Non Collectif est très difficilement réalisable.

Les structures compétentes prennent à leur charge la réalisation ou la rénovation de leurs stations d'épuration, de leurs réseaux d'eaux usées et doivent disposer une boîte de branchement en limite de chaque propriété à raccorder lors de la création d'un nouveau réseau public.

Projets d'extension des réseaux et travaux futurs			
Structure compétente	A court terme < 2 ans	A moyen terme 2-5 ans	A long terme > Sans
C.C Usse et Rhône Secteur du Pays de Seysssel	Seyssel 74 « chef-lieu, Clostant »	Seyssel 01 « rue Guérin, Couvent, Tiersot »	
	Corbonod « Fontaine »		
	Desingy « Pelly réseau, STEP »	Anglefort STEP	
	Usinens « la Chèvre »	Anglefort réseau EU	
	Clermont « chef lieu »		
	Challonges « Bellegarde Félix »		
C.C Usse et Rhône Secteur de La Semline	Réhabilitation de la STEP d'Arcine à Clarafond-Arcine	Réhabilitation des réseaux EU	
	Création d'une STEP à Vanzoy pour raccorder les secteurs de Mons et Chatenod (réseaux)		
C.C Usse et Rhône Secteur Usse et Fornant	Déplacement et agrandissement de la STEP de Marlioz (1500EH)	Marlioz: Raccordement Villard, Chez les Gays, Guédot	Réhabilitation du réseau de transit entre Frangy et Musièges
	Réhabilitation réseaux route du tramway à Frangy	Frangy: raccordement de Bossy et Champagne	
	Dernière tranche Chef-lieu de Musièges		
	Diagnostic réseau Musièges - Frangy		
Commune de Chaumont		Saint Jean	Chaumontet
Commune de Chilly	Extension réseau au Chef-Lieu	Extension des STEP	Nouvelle tranche réseau à « Mougny »
Commune de Minzier	Extension réseau « Sur le Crêt »		

✓ Rappel de la réglementation actuelle :En attente de l'assainissement collectif :

- Toute habitation existante doit disposer d'un assainissement non collectif fonctionnel et correctement entretenu.
- L'absence de mise aux normes des dispositifs d'ANC existants sera tolérée pour les habitations situées dans les zones en assainissement collectif futur à court ou moyen terme (sauf en cas avéré de problème de salubrité publique, atteinte à l'environnement et nuisance pour un tiers).
- Toute construction nouvelle (sous réserve des possibilités de rejet) doit mettre en place :
 - Un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation,
 - Une canalisation Eaux Usées en attente, en prévision de son raccordement au réseau collectif.
- Toute extension ou réhabilitation avec Permis de Construire d'une habitation existante implique:
 - La mise aux normes de son dispositif d'Assainissement Non Collectif,
 - La mise en place, en attente, d'une canalisation Eaux Usées en prévision de son raccordement au réseau collectif.

Quand le réseau d'assainissement collectif sera créé :

- Toutes les habitations existantes disposeront de deux ans (à compter de la date de mise en service du réseau collectif) pour se raccorder.
- Toutes les habitations futures auront l'obligation de se raccorder au réseau collectif d'assainissement quelques soient les modalités à mettre en œuvre (système de relevage...).

✓ Incidence sur l'urbanisation :

Dans les zones classées en assainissement collectif futur, il est de l'intérêt des communes de limiter autant que possible l'ouverture à l'urbanisation avant l'arrivée de l'assainissement collectif :

- Pour limiter l'impact sur l'environnement,
- Pour faciliter le financement des projets.

✓ Aspect financier :

- Sont à la charge des structures compétentes:
 - les travaux relatifs aux stations d'épuration.
 - Les travaux relatifs à la création des réseaux publics.
- Toute personne raccordée ou raccordable est redevable:
 - De la PAC lorsque le réseau préexiste à la construction d'un nouvel immeuble ou de son extension.
 - Des frais de branchement au réseau public.
 - De la redevance d'assainissement collectif.

4.6.6 Zones d'assainissement non collectif :

■ JUSTIFICATION DU CHOIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- ✓ Dans les zones concernées, les collecteurs d'assainissement collectif sont inexistants.
- ✓ Le raccordement au réseau EU existant est difficilement envisageable (techniquement ou financièrement).
- ✓ La réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif est possible car l'habitat est relativement épars ou isolé.

Ces zones demeurent par conséquent de fait en assainissement non collectif.

■ REGLEMENTATION ACTUELLE : (RAPPEL) :

- ✓ Toutes les habitations existantes doivent disposer d'un dispositif d'assainissement non collectif fonctionnel, conforme à la réglementation (arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2011).
- ✓ La mise en conformité des installations est obligatoire (dans le cadre et les limites de la réglementation).
- ✓ Toute construction nouvelle doit mettre en place un dispositif d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur.
- ✓ Toute modification, réhabilitation ou création d'un dispositif d'assainissement non collectif est soumise à autorisation du SPANC.
- ✓ La réalisation d'une étude de sol à la parcelle permet de déterminer la filière à mettre en place.
- ✓ L'absence de solution technique complète ou l'absence de possibilité de rejet doit être un motif de refus de Permis de Construire.

■ INCIDENCE SUR L'URBANISATION :

La poursuite de l'urbanisation est conditionnée par les possibilités d'Assainissement Non Collectif.

■ POUR LES STRUCTURES COMPETENTES :

- ✓ Le contrôle des installations est obligatoire.
- ✓ Les structures compétentes doivent effectuer le contrôle des nouvelles installations :
 - Au niveau projet (permis de construire),
 - Avant recouvrement des fouilles.
- ✓ Les organismes compétents doivent effectuer le contrôle des installations existantes de façon périodique sans excéder 10 ans.

Les structures compétentes doivent avoir un règlement d'assainissement non collectif (en place).

Les structures compétentes ont mis en place le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

■ POUR LES PARTICULIERS :

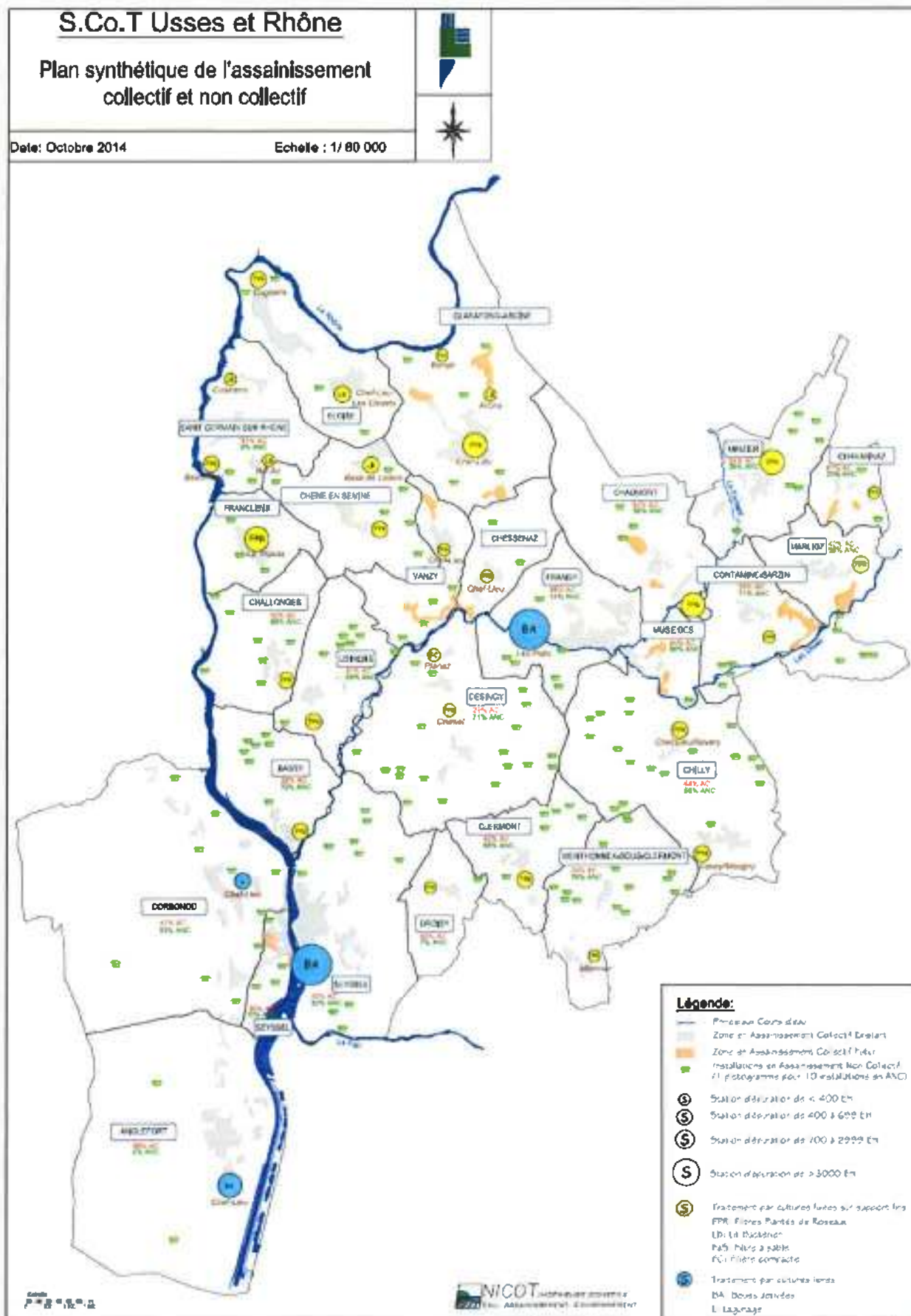
- ✓ La mise aux normes est obligatoire.
- ✓ En cas de non-conformité de l'installation d'ANC (problèmes constatés sur zone à enjeux sanitaires et/ou environnementaux), le propriétaire a un délai de 4 ans pour procéder aux travaux prescrits dans le rapport de contrôle.
- ✓ Toute nouvelle demande de PC sur du bâti existant implique la mise aux normes du dispositif d'assainissement. Une attestation de conformité du projet de réhabilitation de l'installation d'ANC (remise par le SPANC) doit être insérée dans le dossier de demande de PC (décret n°2012-274 du 28/02/2012).

- ✓ En cas de vente, l'acquéreur doit être informé d'une éventuelle non-conformité. Un rapport de contrôle des installations d'ANC daté de moins de 3 ans doit être fourni à l'acquéreur lors de la vente d'un bien immobilier.
- ✓ En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, l'acquéreur dispose d'un délai d'1 an après l'acte de vente pour procéder aux travaux de mise en conformité.
- ✓ Sont à la charge du particulier :
 - Les frais de mise en conformité,
 - Les frais de vidange et d'entretien des installations,
 - La redevance de l'ANC qui sert à financer le contrôle,
 - Les éventuelles études de sol permettant la définition de filière d'assainissement non collectif (étude géopédologique).

Synthèse des contrôles diagnostic effectués

Synthèse des contrôles diagnostic effectués						
Structures compétentes	Communes	Installations conformes	Installations non conformes tolérées	Installations non conformes	Sans réponse des abonnés	Total
C.C Usse et Rhône/ Secteur de La Semine	Chêne en Semine	15	7	56	0	78
	Chessenaz	6	3	35	0	44
	Clarafond-Arcine	16	9	49	0	74
	Eloise	3	8	19	0	30
	Franc lens	5	3	2	0	10
	St Germain-sur-Rhône	2	3	14	0	19
	Vanzy	22	30	52	0	104
Total La Semine		69	69	227	0	359
Commune de Minzier	Minzier	33	22	75	1	131
Commune de Chilly	Chilly	94	24	215	3	336
Commune de Chaumont	Chaumont	10	23	62	0	105
C.C Usse et Rhône/ Secteur Usse et Fornant	Chavanaz	7	5	20	1	33
	Contamine Sarzin	38	36	50	4	128
	Frangy	10	19	96	8	133
	Marlioz	74	40	79	14	207
	Musiège	1	16	19	12	48
Total SIVOM Usse et Fornant		130	116	264	39	549
C.C Usse et Rhône/ Secteur du Pays de Seyssel	Anglefort	-	-	3	18	21
	Bassy	28	16	71	13	128
	Challonges	9	21	36	11	77
	Clermont	8	17	34	7	66
	Corbonod	41	52	98	14	205
	Desingy	35	35	101	9	180
	Droisy	1	1	2	0	4
	Menthonnex	49	43	112	8	212
	Seyssel 01	6	12	25	2	45
	Seyssel 74	83	69	183	26	361
	Usinens	21	14	52	11	98
Total Pays de Seyssel		281	280	714	119	1394
TOTAL SCOT		480	459	1205	158	2302

4.6.7 CARTE synthétique :



4.7 L'évacuation des eaux pluviales et de ruissellement.

4.7.1 Contexte réglementaire

- ✓ **L'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales** relatif au zonage d'assainissement précise que « les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :
 - Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
 - Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement ».
- ✓ **Le Code Civil** définit le droit des propriétés sur les eaux de pluie et de ruissellement :
 - Article 640 : « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur ».
 - Article 641: « Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds ».
 - Article 681: « Tout propriétaire doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique ; il ne peut les faire verser sur le fonds de son voisin ».
- ✓ **La loi sur l'eau du 30 décembre 2006** précise que les communes peuvent instaurer une taxe sur les surfaces imperméabilisées pour permettre de financer les travaux en matière d'assainissement pluvial.
- ✓ **Suite au Grenelle 2, le décret n°2011-815 du 6 juillet 2011** précise les conditions d'application de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines :
 - L'assemblée délibérante de la commune ou du groupement compétent fixe sa valeur (dans la limite de 1 €/m² imperméabilisé) et la surface en-dessous de laquelle elle peut ne pas être appliquée (surface ne pouvant excéder 600 m²).
 - Les propriétaires qui ont réalisé des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales hors de leur terrain pourront bénéficier d'un abattement compris entre 20 % et 100 % du montant de la taxe.
- ✓ Sont soumis à autorisation ou à déclaration en application de **l'article R 214-1 du Code de l'Environnement** :
 - 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales (S > 1 ha).
 - 3.1.1.0 : installations, ouvrages, remblais, épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau.
 - 3.1.2.0 : modification du profil en long ou le profil en travers en travers du lit mineur, dérivation.
 - 3.1.3.0 : impact sensible sur la luminosité (busage) (L > 10 m).
 - 3.1.4.0 : consolidation ou protection des berges (L > 20 m).
 - 3.1.5.0 : destruction de frayère.
 - 3.2.1.0 : entretien de cours d'eau.
 - 3.2.2.0 : installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau (S > 400 m²).
 - 3.2.6.0 : digues.
 - 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides.

- ✓ **La directive cadre européenne sur l'eau (DCE 2000) fixe les objectifs environnementaux suivants pour les milieux aquatiques :**
 - Atteindre le bon état écologique et chimique d'ici 2015.
 - Assurer la continuité écologique des cours d'eau.
 - Ne pas détériorer l'existant.

- ✓ **En application du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE RMC) :**
 - Toute action engagée doit respecter les préconisations du Schéma Directeur

d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE RMC) approuvé en décembre 2009 (cf. pages suivantes). Même si les travaux de révision sont en cours pour l'élaboration du SDAGE 2016-2021, les orientations fondamentales devraient rester proches de celles du SDAGE en vigueur.

- Le territoire du SCoT Usse et Rhône est inclus dans les sous-bassins Haut-Rhône, Usse et Fier et Lac d'Annecy.

Cet aspect est en partie 2 du présent rapport.

4.7.2 Etudes existantes :

Etudes et documents existants						
Communes	Schéma directeur des Eaux Pluviales	Règlement Eaux Pluviales	Plan des réseaux d'eaux pluviales	Document sur les risques	Etudes hydrauliques	Annexes Sanitaires ou PLU volet Eaux Pluviales
Francens	non	non	En cours de réalisation	Carte des Aléas Dossier communal synthétique	non	non
Chessenaz	non	non	non	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Clarafond-Arcine	En cours d'élaboration	oui	En cours d'élaboration	Carte des Aléas	SMECRU	Non
Eloise	En cours	non	En cours de numérisation	Carte des aléas	non	non
Vanzy	non	non	non	Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Chêne en Semine	non	non	non	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Saint-Germain-sur-Rhône	non	non	non	Carte des Aléas	non	En cours
Minzier	non	non	non	Carte des Aléas	SMECRU	non
Chaumont	SGEP	oui	oui	Carte des Aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	2013
Contamine-Sarzin	non	non	oui	Carte des aléas	SMECRU	2010
Chilly	non	non	Partiel	Carte des aléas	SMECRU	2004
Chavannaz	non	non	oui	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Frangy	non	non	oui	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Marioz	non	non	oui	Carte des aléas Dossier Communal Synthétique	SMECRU	2009
Musièges	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Francens	non	non	En cours de réalisation	Carte des Aléas Dossier communal synthétique	non	non
Chessenaz	non	non	non	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Clarafond-Arcine	En cours d'élaboration	oui	En cours d'élaboration	Carte des Aléas	SMECRU	Non
Eloise	En cours	non	En cours de numérisation	Carte des aléas	non	non
Vanzy	non	non	non	Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Chêne en Semine	non	non	non	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Saint-Germain-sur-Rhône	non	non	non	Carte des Aléas	non	En cours
Minzier	non	non	non	Carte des Aléas	SMECRU	non
Chaumont	SGEP	oui	oui	Carte des Aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	2013
Contamine-Sarzin	non	non	oui	Carte des aléas	SMECRU	2010
Chilly	non	non	Partiel	Carte des aléas	SMECRU	2004
Chavannaz	non	non	oui	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Frangy	non	non	oui	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non
Marioz	non	non	oui	Carte des aléas Dossier Communal Synthétique	SMECRU	2009
Musièges	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Carte des aléas Dossier communal synthétique	SMECRU	non

4.7.3 Cours d'eau et réseaux :

✓ **Les principaux cours d'eau du territoire sont**

:

- Le Rhône (au Nord et à l'Ouest)
- Les Ussets (au Centre)
- Le Fornant (au Centre)
- Le Fier (au Sud)

Plusieurs cours d'eau traversent des zones urbanisées :

- Les Ussets à Frangy
- Le Rhône à Seyssel (74/01), ...

✓ **Concernant les réseaux :**

- Peu de communes disposent de plans des réseaux d'Eaux Pluviales. Il existe parfois des plans partiels, qui ne sont pas nécessairement actualisés (Franclens, Eloise, Chilly, Desingy).
- La commune de Chaumont s'est dotée d'un zonage de l'assainissement Eaux Pluviales et donc d'un plan détaillé du réseau d'eaux pluviales, conjointement à l'élaboration de son PLU.
- La commune de Clarafond-Arcine est en train d'élaborer un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales.

- ✓ **Les exutoires** de la majorité des eaux pluviales du territoire correspondent au milieu naturel, en particulier les Ussets et le Rhône.

4.7.4 Ouvrages Eaux Pluviales :

Structure compétente	Ouvrages	Localisation
Chêne en Semine	2 bassins de rétention	Lotissement Carelinats Village des Alpes
Clarafond-Arcine	1 bassin de rétention	Chemin de la Prèle
	Aménagement du lit du Trainant	En amont de l'A40
Eloise	4 ouvrages de protections et de prévention	Sur la RN508 Route d'Essertoux
St Germain-sur-Rhône	1 ouvrage de protection, larges fossés	Carrefour entre Chef-Lieu et Cernaz RN 508
Seyssel 01	2 bassins de rétention (80m ³)	Lotissement des Granges
Menthonnex-sous-Clermont	Enrochement des berges	Pont RD05 Rivière de La Morge
	Fossé collecteur des eaux de ruissellement	RD910
Contamine Sarzin	1 bassin de rétention (5m ³)	Lotissement privé Clos Cheneviers
Frangy	1 bassin de rétention (10m ³)	Balcon des Ussets
Minzier	Berges du ruisseau du Flon confortées	Hameau des Baraques
	Larges fossés pour la collecte Eaux Pluviales	Sur toute la commune

■ GENERALITES :

- ✓ **Les principaux problèmes ayant eu lieu :**
 - Eloise : Glissement de terrain (mai 2013), origine: dépôt de remblais et pluies abondantes.
 - Francens : Ravinement et éboulement, ruisseau de la Truadia (fin 2013).
 - Corbonod : Glissement de terrain à Volage (1990 et 1992).
 - Chavannaz : Inondation dans le secteur de l'Etraz.
- ✓ **Les principaux évènements perceptibles sur le territoire :**
 - Des phénomènes de crues torrentielles au niveau de ruisseaux encaissés avec une pente forte.
 - Une érosion parfois forte des berges de ruisseaux à régime torrentiel.
 - Quelques secteurs soumis à du ruissellement en territoire urbanisé.
- ✓ **Les principaux problèmes dus aux eaux pluviales que l'on peut pressentir aujourd'hui sont liés :**
 - À l'imperméabilisation des sols,
 - Au manque d'entretien des cours d'eau secondaires.
- ✓ **Cette problématique devrait conduire à l'intégration systématique de mesures visant à :**
 - Limiter l'imperméabilisation,
 - Favoriser la rétention et/ou l'infiltration des EP,
 - Limiter l'exposition de nouveaux biens aux risques,

- Préserver les cours d'eau et leur ripisylve lors du développement de l'urbanisation :
 - Hydraulique : Rôle écrêteur qui permet l'amortissement des crues,
 - Ressource en eau : Les interactions avec la nappe permettent le soutien des débits d'étiages,
 - Rôle auto épurateur : Dégradation naturelle de la pollution par les micro-organismes et les macros invertébrés,
 - Intérêts faunistiques, floristiques, paysagers ...
 - Loisirs.

■ DIAGNOSTIC :

- ✓ **Généralités :**
 - Sur l'ensemble des communes, peu de données ont été recueillies en matière d'eaux pluviales.
 - La majeure partie des informations fournies en matières d'eaux pluviales est issue des schémas de gestion des eaux pluviales, d'annexes sanitaires au PLU ou de PPR existants (1 PPR existant, celui de Seyssel Haute-Savoie).
 - Cependant, les problèmes cités sont d'ordre général et concernent l'ensemble du territoire du SCoT.
 - Les problèmes liés aux eaux pluviales généralement rencontrés sont les suivants (classement par typologie dans les pages ci-après).
 - Ces phénomènes ne sont des problèmes que s'ils affectent des enjeux.

Ruissellements :

Problème de ruissellement des eaux pluviales actif en cas de fortes précipitations, localisé sur des versants de pente importante, le long de certains chemins ou routes, le long de thalwegs et dépressions dessinées dans la topographie, ou encore consécutivement à des résurgences. Ces ruissellements mal canalisés n'ont pas de réels exutoires adaptés, ce qui peut entraîner quelques sinistres.

**Crues torrentielles :**

Crue de cours d'eau de forte pente qui se caractérise par des variations brusques du débit liquide et par un important débit solide. Ce transport solide est alimenté par le ravinement amont et par l'érosion des berges et du lit.



- Certains secteurs situés à proximité des cours d'eau et torrents sont exposés à des risques de crues torrentielles, de débordements et donc d'inondation.
- Des cours d'eau traversent des secteurs urbanisés sur le territoire du SCoT. Une attention particulière devra être portée vis à vis de la proximité au cours d'eau.

Erosion :

Les zones d'érosion peuvent être des berges de cours d'eau, des thalwegs fortement ravinés, ou encore des zones de terrains instables subissant les effets d'importants ruissellements. Dans tous les cas, les terrains sont déstabilisés et engendrent des apports solides.



- Les cours d'eau, à régime torrentiel sont soumis à des dégradations des berges par érosion régressive. Il est important d'entretenir et de surveiller régulièrement ces ruisseaux.

4.7.6 Travaux prévus ou recommandés en matière d'eaux pluviales /

Structure compétente	Travaux prévus
Commune de Franciens	Réhabilitation du ruisseau de la Truadia après étude hydraulique
Commune de Clermont	Réalisation des travaux d'entretien, de redimensionnement et d'équipement (création de noue, mise en place de piège à matériaux,...) proposés dans l'annexe sanitaire au PLU « eaux pluviales », de manière à éviter les risques d'obstruction des réseaux, débordement et ruissellement
Commune de Chaumont	<p>Réhabilitation du ruisseau du Château</p> <p>Création d'un réseau de dérivation intégrant traversée de route, fossé et fosse de dissipation.</p> <p>Redimensionnement du réseau EP « Le Malpas »</p>
Commune de Marlioz	Création d'un bassin de rétention au Chef-Lieu.

4.8 Synthèse :

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
RESSOURCE (quantitatif) : <ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses ressources réparties sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des ressources pouvant s'avérer insuffisantes à l'échelle dans certaines communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la problématique de la quantité de la ressource comme une contrainte majeure dans les perspectives démographiques des secteurs les plus déficitaires
RESSOURCE (qualitatif) : <ul style="list-style-type: none"> - Une qualité de l'eau globalement bonne sur l'ensemble du territoire. - Un traitement de l'eau mis en place dans la majorité des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques cas constatés de non-conformités bactériologiques. - Absence de désinfection pour certaines ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> - Achever les travaux de protection de mise en place des périmètres de protection des captages sur certaines communes. - Étudier l'opportunité de mettre en place des unités de désinfection sur les ressources non traitées soumises à des contaminations bactériennes
RESEAU de distribution : <ul style="list-style-type: none"> - Des rendements plutôt satisfaisant sur la majeure partie du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de maillages entre les différentes communes qui gèrent l'eau potable de manière indépendante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les maillages permanents ou de secours afin de sécuriser la distribution en eau potable. - Maintenir et améliorer le niveau de rendement des réseaux à travers une programmation des travaux de renforcement et de renouvellement
CAPACITES de stockage : <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux réservoirs, répartis sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des temps de séjour parfois longs, pouvant engendrer une détérioration de la qualité de l'eau. 	
DEFENSE incendie :	<ul style="list-style-type: none"> - Une réserve incendie insuffisante sur de nombreuses communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la qualité et l'étendue de la couverture incendie ;
Aspect FINANCIER :	<ul style="list-style-type: none"> - Des disparités du coût de l'eau sur le territoire. 	

(AFP)
Alimentation en eau potable

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<p>ZONAGE / SGA [Schéma Général d'Assainissement] :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un zonage existant sur l'ensemble des communes. - Un schéma Général d'Assainissement (SGA) existant sur les communes du Pays de Seyssel. 		<ul style="list-style-type: none"> - La mise à niveau des ouvrages d'épuration présentant des non-conformités ou des capacités insuffisantes, en cohérence avec les perspectives d'évolution démographique.
<p>ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65 % des habitations assainies collectivement. 		<ul style="list-style-type: none"> - La réduction des eaux claires parasites dans les anciens réseaux et la poursuite de la mise en séparatif des réseaux unitaires.
<p>ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% des habitations actuellement en ANC sur le territoire du Pays de Seyssel raccordées à l'assainissement collectif à court terme. - Raccordements de quelques zones prévus à court terme par le SIVOM Ussets et Formant et repris par la CC Ussets et Rhône. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'extension projetée du réseau sur le secteur de la Semine. 	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite et la généralisation d'opérations d'incitation à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif présentant des enjeux sanitaires et/ou environnementaux.
<p>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome existante sur le secteur du Pays de Seyssel. - Un SPANC mis en place sur tout le territoire du SCoT. - Un programme de réhabilitation sur le secteur du Pays de Seyssel. 	<ul style="list-style-type: none"> - 65% des installations d'ANC jugées non conformes strictes 	
<p>STATION D'EPURATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création et/ou l'amélioration de 3 STEP projetée à court et moyen terme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des problèmes de capacité et de rejets sur certaines STEP du territoire. 	
<p>RESEAUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des travaux d'extension de réseaux sur la commune de Chilly et sur certaines communes du Pays de Seyssel. - Des travaux réguliers sur les STEP par de la Semine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques tronçons de réseau unitaire. - Beaucoup d'eaux claires parasites (ECP) dans les anciens réseaux. 	
<p>REGLEMENTATION ET TARIFICATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réglementation et une redevance mises en place pour l'ensemble des communes. 		

Assainissement collectif et non collectif

ATOUTS	FRAGILITES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau hydrographique bien développé. - Une majorité de communes possédant un document sur les risques (PPR, Carte des Aléas...). - Des communes projetant des travaux en matière d'eaux pluviales ou ayant la volonté d'améliorer la connaissance de leurs réseaux d'eaux pluviales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques cours d'eau à régime torrentiel pouvant provoquer des débordements et inondations suivant l'intensité des épisodes pluvieux. - Peu de données recueillies en matière d'eaux pluviales. - Très peu de communes possédant des plans de réseaux eaux pluviales complets et actualisés. - Pas de règlement eaux pluviales pour la majorité des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la connaissance des réseaux d'eaux pluviales (cartographie à partir de levés de terrain des canalisations enterrées, des fossés et des éventuels autres ouvrages liés à la gestion des eaux pluviales). - La réalisation de diagnostics (ou leur approfondissement) sur les dysfonctionnements liés à la gestion des eaux pluviales - Dans le cadre de la définition des projets du SCoT, l'intégration des zones de protection et reculs nécessaires par rapport : <ul style="list-style-type: none"> • Aux zones humides, • À l'espace de vie des cours d'eau et de leurs annexes, • Aux contraintes naturelles définies dans les documents relatifs aux risques. - L'adoption d'une réglementation eaux pluviales cohérente à l'échelle d'Usse et Rhône, permettant une meilleure intégration de la gestion des eaux pluviales dans la définition des projets.

Eaux pluviales



